

ING Belgique SA
Rapport Annuel
2017

Transformation
towards **Unite**

**ING Belgique SA
Rapport Annuel
2017**

Table des matières

Contenu	2
Table des matières	2
Nous sommes	4
Information sur la société au 31 décembre 2017	4
Dénomination sociale	4
Siège social	4
Registre des personnes morales	4
Forme juridique, constitution, publication	4
Durée	4
Objet social	4
Structure du capital social	5
Fonctions externes exercées par les administrateurs et les membres de la direction de la banque	5
Organes de supervision et de gestion	6
Composition du Conseil d'Administration	6
Composition du Comité d'Audit	6
Composition du Comité de Rémunération	7
Composition du Comité des Risques	7
Composition du Comité de Nomination	7
Composition du Comité de Direction	7
Commissaire agréé	8
Rapport du Conseil d'Administration	9
Commentaires sur les Comptes Financiers	9
Changements de périmètre en 2017	9
Chiffres clés	9
Bilan consolidé	10
Compte de résultats consolidé	11
Profil de l'entreprise	12
ING en Belgique	12
Evolution du personnel	12
Gestion du risque	12
Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice	12
Information relative aux succursales	12
Recherche et développement	12
Information relative au recours aux instruments financiers	12
Prévisions	13
Dispositions légales concernant la composition du Comité d'Audit	13
Règles de Gouvernance	14
Les règles de Gouvernance d'entreprise	14
La situation actuelle	14
La position d'ING Belgique à l'égard du Code belge de gouvernance d'entreprise	14
La Gouvernance d'entreprise et le Conseil d'Administration	15
Composition	15
Responsabilités	15
Dispositions des Statuts concernant les mandats	15
Décisions du Conseil	15
Rémunération	15
Comités spéciaux	16
La Gouvernance d'entreprise et le Comité de Direction	17
Composition et responsabilité	17
Attribution de responsabilités et prise de décision	17
Rémunération	17
Activités	17
La Gouvernance d'entreprise et les Comités spéciaux	18
La Gouvernance d'entreprise et la Diversité	19
Diversité et le Conseil d'Administration	19
Diversité et le Comité de direction	19
Information non-financière	20
Comptes annuels consolidés	21
Etat consolidé du bilan	21
Etat consolidé du compte de résultats	22

Contenu - suite

Etat consolidé du résultat global.....	23
Etat consolidé des flux de trésorerie	24
Etat consolidé des variations des capitaux propres.....	25
Informations sur l'entreprise.....	26
Base de présentation des comptes annuels consolidés	27
Normes comptables.....	28
Evolution des règles IFRS-EU applicables en 2017	28
Evolution des règles IFRS-EU au-delà de 2017.....	28
Jugements significatifs et estimations et hypothèses comptables critiques	33
Consolidation	33
Conversion des devises étrangères	36
Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers.....	36
Compensation d'actifs et de passifs financiers	40
Opérations de cession et de rétrocession.....	41
Dépréciation des actifs financiers au coût amorti (provision pour pertes sur prêts)	41
Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente.....	42
Immobilisations corporelles	43
Acquisitions, Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	44
Charges d'impôts sur le résultat	45
Autres actifs.....	45
Provisions.....	45
Autres passifs	46
Comptabilisation des produits.....	46
Description de la politique en matière de dividende.....	47
Activités fiduciaires	47
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	47
Garanties financières.....	48
Etat des flux de trésorerie.....	48
Annexes relatives aux comptes annuels consolidés	49
Actifs.....	49
Dettes et fonds propres.....	57
Compte de résultats	61
Flux de trésorerie	66
Informations complémentaires.....	67
Juste valeur d'actifs et de passifs financiers	67
Compensation d'actifs et de passifs financiers	76
Actifs non-disponibles	78
Engagements hors bilan	79
Rémunérations sous forme d'actions.....	80
Informations sur les sociétés liées.....	82
Litiges	82
Avantages au personnel: engagements contractés au titre du régime de retraite.....	83
Information par segment	86
Ventilation pays par pays.....	87
Rémunération du commissaire	87
Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.....	88
Structure des rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration	88
Prêts et avances aux membres du Conseil d'administration	88
Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction.....	88
Régime de pension des membres du Comité de Direction.....	88
Autres dispositifs contractuels relatifs à la rémunération des membres du Comité de Direction.....	79
Gestion des risques.....	90
ING Belgique gestion des risques	90
Risque de crédit.....	92
Risque de marché.....	105
Risque de financement et de liquidité.....	110
Risque Non-financier.....	114
Gestion du capital.....	117
Objectifs.....	117
Développements.....	117
Politiques suivies en matière de gestion du capital.....	117
Processus de Gestion du capital.....	117
Evaluation de l'adéquation des fonds propres	118
Exigences réglementaires en matière de fonds propres.....	118
Autres information sur les comptes consolidés.....	120
Rapport du Commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la Société ING Belgique SA sur les Comptes annuels consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2017	120

Information sur la société au 31 décembre 2017

Dénomination sociale

En français, ING Belgique SA; en néerlandais, ING België NV; en anglais ING Belgium NV/SA; en allemand, ING Belgien Ag.

Siège social

Avenue Marnix 24
B-1000 Bruxelles, Belgique

Registre des personnes morales

La banque est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0403 200 393.

Forme juridique, constitution, publication

ING Belgique SA est une société anonyme de droit belge, constituée le 30 janvier 1935, sous le nom de Banque de Bruxelles SA, par acte passé devant Me Pierre De Doncker, notaire à Bruxelles, publié aux Annexes du Moniteur belge du 17 février 1935, sous le n° 1.459.

Ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, le 30 mars 2015, par acte passé devant Me Stijn Joye, notaire-associé à Bruxelles, publié par extraits aux Annexes du Moniteur belge du 15 avril 2015, sous les numéros 0054382 et 0054383.

ING Belgique SA est un établissement de crédit au sens de l'article 1er de la loi du 25 avril 2014, relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

Durée

La durée de la société est illimitée.

Objet social

Aux termes de l'article 3 de ses statuts, la société a pour objet de faire, pour elle-même ou pour compte de tiers, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations relevant, dans le sens le plus large, de l'activité bancaire, entre autres toutes opérations se rapportant aux dépôts d'espèces et de valeurs, les opérations de crédits de toute nature, toutes opérations financières, de bourse, de change, d'émission, de commission et de courtage.

Elle peut également exercer toutes autres activités qui sont ou seront permises aux établissements de crédit en Belgique ou à l'étranger telles que notamment, mais sans aucune restriction, tous courtages et commissions d'assurances, toutes locations financement et locations sous quelque forme que ce soit de tout bien mobilier ou immobilier, tous conseils et études pour compte de tiers dans le cadre de ses activités.

Elle peut, par voie d'apport, de transfert, de fusion, de souscription, de prise de participations ou par toute autre forme d'investissement en titres ou droits mobiliers, par une participation financière ou de toute autre manière, participer dans toutes les affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien ou de nature à favoriser directement ou indirectement sa réalisation ou son développement.

Elle peut effectuer toutes les opérations de type commercial, industriel, financier, mobilier ou immobilier, qui ont un rapport direct ou indirect avec son objet ou peuvent contribuer à la réalisation de ce dernier.

Structure du capital social

Le capital social d'ING Belgique SA s'élève à 2,35 milliards d'euros. Il est représenté par 55.414.550 actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale.

La banque n'a émis aucune autre catégorie d'actions. Les actions de la banque ne sont plus cotées sur la bourse de Bruxelles depuis le 1er juillet 1998. Depuis le 6 août 2004, elles sont toutes détenues par le groupe ING.

Fonctions externes exercées par les administrateurs et les membres de la direction de la banque

L'exercice de fonctions externes par les administrateurs et les membres de la direction d'institutions financières basées en Belgique est sujet à la réglementation détaillée dans la circulaire PPB-2006-13-CPB- CPA émise par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de Belgique le 13 novembre 2006. Cette Commission est désormais dénommée l'Autorité des Services et Marchés Financiers.

Chaque institution est tenue de publier les détails de tous ces mandats par les moyens décrits au point I(4)(e) de la circulaire.

ING Belgique SA a décidé de rendre cette information disponible au public sur son site Internet.

Organes de supervision et de gestion

Composition du Conseil d'Administration ⁽¹⁾

Situation au 31 décembre 2017

Eric Boyer de la Giroday Président du Conseil d'Administration	(2018)	Comte Diego du Monceau de Bergendal Administrateur non-exécutif Administrateur-délégué, Rainyve SA	(2020)
Erik Van Den Eynden Chief Executive Officer Administrateur-délégué	(2023)	Christian Jourquin Administrateur non-exécutif indépendant Membre de l'Académie Royale de Belgique	(2018)
Krista Baetens Administrateur-délégué	(2023)	Paul Mousel Administrateur non-exécutif indépendant Président, Arendt & Medernach Avocats	(2020)
Philippe Wallez Administrateur-délégué	(2020)	Koos Timmermans ⁽²⁾ (jusqu'au 1 septembre 2017) Administrateur non-exécutif Vice-Président Supervisory Board, ING Bank NV	
Frank Stockx Administrateur-délégué	(2019)	Roland Boekhout ⁽²⁾ (à partir du 1 septembre 2017) Administrateur non-exécutif Membre du Management Board, ING Bank NV	(2023)
Johan Kestens Administrateur-délégué	(2020)	Pinar Abay Administrateur non-exécutif CEO, ING Bank Turkey	(2022)
Emmanuel Verhoosel Administrateur-délégué	(2020)	Sonja Rottiers (à partir du 1 juillet 2017) Administrateur non-exécutif indépendant Administrateur de sociétés	(2023)
Tanate Phutrakul Administrateur-délégué	(2022)	Swee-Im Ung (à partir du 1 juillet 2017) Administrateur non-exécutif indépendant Administrateur de sociétés	(2023)
Baron Luc Bertrand Administrateur non-exécutif Président du Comité Exécutif, Ackermans & van Haaren	(2018)		
Baron Philippe de Buck van Overstraeten Administrateur non-exécutif Senior Executive Advisor Hill+Knowlton Strategies Membre du Comité Economique et Social Européen	(2018)		

⁽¹⁾ La date normale d'expiration du mandat est indiquée à côté de chaque nom d'Administrateur

⁽²⁾ Administrateur non exécutif qui représente le seul actionnaire

Composition du Comité d'Audit

Situation au 31 décembre 2017

Président	Diego du Monceau de Bergendal	Membres	Philippe de Buck van Overstraeten Christian Jourquin ⁽³⁾ Sonja Rottiers ⁽³⁾ Swee-Im Ung ⁽³⁾
------------------	-------------------------------	----------------	---

⁽³⁾ Membre du Comité d'Audit indépendant de l'organe légal d'administration au sens de l'article 526ter du Code d'entreprise et indépendant en comptabilité et/ou audit

Composition du Comité de Rémunération

Situation au 31 décembre 2017

Président	Eric Boyer de Giroday	Membres	Paul Mousel Roland Boekhout
------------------	-----------------------	----------------	--------------------------------

Composition du Comité des Risques

Situation au 31 décembre 2017

Président	Diego du Monceau de Bergendal	Membres	Philippe de Buck van Overstraeten Christian Jourquin ⁽³⁾ Sonja Rottiers ⁽³⁾ Swee-Im Ung ⁽³⁾
------------------	-------------------------------	----------------	---

⁽³⁾ Membre du Comité d'Audit indépendant de l'organe légal d'administration au sens de l'article 526ter du Code d'entreprise et indépendant en comptabilité et/ou audit

Composition du Comité de Nomination

Situation au 31 décembre 2017

Président	Eric Boyer de Giroday	Membres	Paul Mousel Roland Boekhout
------------------	-----------------------	----------------	--------------------------------

Composition du Comité de Direction

Responsabilités au 31 décembre 2017

Erik Van Den Eynden Administrateur-délégué	Chief Executive Officer
Tanate Phutrakul Administrateur-délégué	Chief Financial Officer
Krista Baetens Administrateur-délégué	Chief Risk Officer
Frank Stockx Administrateur-délégué	Head of Product Management & Client Services
Emmanuel Verhoosel Administrateur-délégué	Head of Wholesale Banking
Philippe Wallez Administrateur-délégué	Head of Retail & Private Banking
Johan Kestens Administrateur-délégué	Head of Information Technology Services

Commissaire agréé

KPMG, Réviseurs d'Entreprises SCRL civile
Représenté par **Olivier Macq**, réviseur d'entreprise / associé Financial Services

Bruxelles
23 mars 2018
Rapport financier 2017

Commentaires sur les Comptes Financiers

Changements de périmètre en 2017

Il n'y a pas eu de changement au niveau du périmètre d'ING Belgique ou de ses filiales dans le courant de l'année 2017.

Chiffres clés

**Solide performance commerciale
tout en opérant la transformation vers notre nouveau business model
et en montrant des ratios robustes**

- Le bénéfice après impôt d'ING Belgique SA consolidé s'élève à **739 millions d'euros**, réalisé dans un contexte difficile;
- Les dépôts clients augmentent de **3,9 milliards d'euros (+4%)**;
- Les crédits à la clientèle augmentent de **4,8 milliards d'euros (+5%)**.
- Plus de **100.000 nouveaux ING Lion accounts ont été ouverts**;
- Nous avons accueilli **32.000 nouveaux clients** et **22.000 clients en relation principale au sein d'ING en Belgique**;
- Croissance nette de **225.000 nouveaux utilisateurs 'digital' actifs**.
- **Procédure de redéploiement** pour 5.000 employés dans une approche respectueuse "job-to-job";
- 2.200 employés ont été formés et travaillent selon la méthode "**One Agile Way of Working**" depuis janvier 2018;
- **ING Client house** – lancement du nouveau concept d'agences à Wavre et Bruxelles.
- **Pression continue sur les marges** des comptes d'épargne et des comptes courants suite à un environnement de taux bas;
- Le bilan reste sain, avec des **ratios de liquidité et de capital solides**.

Chiffres clés		
En milliards d'EUR	2017	2016
Résultat après impôts	0,739	0,573
Dépôts de la clientèle	101	97
Prêts aux clients	106	102
En %		
Tier 1 (Bâle III)	15,5	14,3
Total capital ratio	17,6	16,6
Leverage ratio	5,1	4,8

Solide performance commerciale

ING en Belgique a réussi à poser les bases de son nouveau business model tout en réalisant d'excellents résultats commerciaux:

- Le succès persistant de la formule **ING Lion Account** gratuite, avec plus de 103.000 nouveaux comptes ouverts;
- Le nombre total de **clients actifs** a augmenté de 32.000 unités, pour atteindre 2.483.000 clients actifs (+ 1,30%);
- Le nombre de **clients primaires** (clients qui disposent d'un compte courant ING enregistrant des flux entrants réguliers et au moins un produit supplémentaire) a augmenté de près de 22.000 unités, pour atteindre un total de 1.250.000 (+ 1,77%);
- L'**adoption numérique**, un pilier essentiel du succès de notre stratégie, s'accélère de façon exponentielle. En 2017, on a enregistré une croissance nette de 225.000 nouveaux utilisateurs mobiles actifs, portant leur nombre à 786.000 (+ 40,10%).

ING a également conclu quelques contrats remarquables avec certains clients Midcorp et Corporate:

- ING a été approché par **Mediahuis** dans sa recherche de conseils concernant la radiation envisagée de la cote de Telegraaf Media Group;
- En juin 2017, la **Sonaca SA** a acquis son concurrent LMI Aerospace. ING a pris le lead dans la souscription, la structuration et la syndication du financement de l'acquisition;
- ING a coordonné pour **bpost** la première syndication belge de crédit durable.

A côté de cela, ING a porté une attention toute particulière au développement numérique et à l'innovation:

- **Services numériques intelligents et personnels**: ING investi dans ces services numériques extrêmement simples et personnels créant ainsi une expérience client différenciée.
- **Innovation à travers la collaboration**: Si l'innovation peut venir du cœur d'une entreprise, ING croit en une collaboration ouverte et au soutien de start-up ambitieuses. Pour la troisième année consécutive, ING Belgique héberge l'ING Fintech Village, un accélérateur de start-up dans le domaine des technologies financières.

Rapport du Conseil d'Administration - suite

Nouveau business model

L'année 2017 a naturellement été marquée par le début de notre transformation vers ce nouveau business model. Ce fut une année intense pour tout le monde chez ING.

Procédure de redéploiement en bonne voie

5.000 collaborateurs ont fait partie de la procédure de redéploiement (postuler pour une fonction dans la nouvelle structure). 90% des collaborateurs ont retrouvé une nouvelle fonction au sein de la Banque. Pour les collaborateurs quittant ING, différentes options ont été développées:

- 138 employés ont quitté l'organisation dans le cadre de la mesure de départ anticipé (55+) et 759 autres ont décidé de faire usage de cette possibilité avant la fin de l'année 2021;
- 55 employés ont décidé de lancer leur propre affaire avec le soutien d'ING;
- 448 se sont vus attribuer un départ volontaire ou reconnu;
- Ces mesures ont permis de limiter les licenciements à 120 personnes en 2017.

Formation des employés à la nouvelle méthode de travail Agile

En 2017, 2.200 employés ont été formés aux principes de la méthode de travail « one Agile Way of Working ». L'objectif était de préparer les employés à la nouvelle méthode de travail Agile, qui est la norme pour l'organisation service delivery d'ING à partir de janvier 2018. Cette nouvelle méthode de travail se traduit par une réorganisation complète des équipes, avec la disparition des structures hiérarchiques au profit de squads agiles:

- Autonomes et autogérés;
- Composés au maximum de neuf membres multidisciplinaires;
- Offrant l'avantage d'un déploiement plus rapide de l'innovation au profit des clients.

Nouveau modèle de distribution

Banquiers entièrement voués au conseil: Le lancement de la nouvelle organisation retail sera effectif dès le mois de mars 2018. Il permettra à ING de changer radicalement l'orientation de son concept d'agence, avec des banquiers locaux entièrement voués au conseil;

Révision du réseau d'agences: La première ING Client House a officiellement ouvert ses portes en 2017. Un nouveau concept d'agence qui illustre sa stratégie. Son objectif est d'être le reflet de la société: d'une part, nous assistons à une numérisation de grande ampleur, mais d'autre part il y a aussi une demande pressante évidente de contacts personnels et d'ancrage local. En avril 2018, Record Bank et ING uniront leurs forces. Pour la grande majorité des clients Record, la migration se déroulera automatiquement. Ils bénéficieront d'une meilleure couverture du réseau et d'un meilleur service grâce à l'utilisation de la plateforme numérique ING.

Customer Loyalty Teams: Avec les Customer Loyalty Teams (CLT), ING vise aussi résolument une expérience client différenciée. Le déploiement des CLT aura lieu à partir du mois de mars 2018.

Solvabilité

Cette nouvelle approche n'empêche pas le maintien d'une base solide de capitaux:

- le ratio de solvabilité reste élevé, avec un ratio Tier 1 de 15,5% (définition de Bâle III) et un ratio de capitaux totaux de 17,6%;
- un ratio d'effet de levier confortable de 5,1%;
- une solide position de liquidité supportée par un très bon équilibre de liquidité entre actifs et passifs.

Bilan consolidé**Actifs**

ING Belgique SA - Actifs consolidés			
En millions d'EUR	2017	2016	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	9.558	5.009	+90,8
Montants à recevoir des banques	10.216	9.885	+3,3
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	8.292	13.176	-37,1
Investissements	15.162	17.949	-15,5
Prêts et avances à la clientèle	106.444	101.633	+4,7
Autres actifs	2.146	2.767	-22,4
Total actifs consolidés	151.818	150.419	+0,9

Le total de l'actif d'ING Belgique SA a augmenté de 1.399 millions soit 0.9% pour atteindre 151,8 milliards. Le niveau de «Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales» a augmenté notamment de part l'augmentation du TLTRO et l'excédent de trésorerie à la fin de l'exercice comptable.

Les «Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats» ont diminué de 37% et s'élèvent à 8,3 milliards, essentiellement en raison de l'optimisation bilantaire ayant eu lieu entre juillet et septembre 2017. En effet, avant la migration des opérations FM de la FM Branch Brussels vers la FM Branch London (toutes les deux succursales d'ING Bank NV aux Pays-Bas), une réduction du nombre de contrats et d'opérations a eu lieu. Cette optimisation a réduit le nombre de positions bilantaires entre ING Belgique et la FM Branch et donc aussi au niveau du total du bilan, tant à l'actif qu'au passif.

Les "investissements" ont également diminué de 2,8 milliards, en lien avec des emprunts obligataires ayant atteint leur date de maturité et une série de ventes au cours de l'année. Le portefeuille de prêts de la banque a augmenté de 4,8 milliards dans le courant de l'année 2017. Cette augmentation se répartit sur différents segments de clients et de produits, principalement les prêts couverts par un crédit hypothécaire.

Dettes et fonds propres

ING Belgique SA - Dettes et fonds propres consolidés

En millions d'EUR	2017	2016	%
Avances banquiers	16.645	13.334	+24,8
Dépôts de la clientèle	100.896	97.046	+4,0
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	10.916	16.672	-34,5
Autres passifs	13.175	13.077	+0,7
Fonds propres	10.168	10.268	-1,0
Intérêts minoritaires	18	21	-14,3
Total dettes et fonds propres consolidés	151.818	150.419	+0,9

Les fonds propres s'élèvent à 10,2 milliards et diminuent d'environ 1% comparé à 2016. Le bénéfice de l'année 2017 (approximativement 740 millions) a été compensé par le dividende intercalaire (approximativement 720 millions) payé en juin 2017. La diminution des fonds propres provient d'une diminution des réserves de réévaluation.

Les "passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats" ont baissé de 34,5% pour atteindre 10,9 milliards, principalement en raison de l'optimisation du bilan en 2017 (voir ci-dessus: "Actifs"). Les "dépôts de la clientèle" ont augmenté en 2017 de 3,8 milliards pour un total de 100,9 milliards. Malgré l'environnement de taux d'intérêts bas, ING Belgique SA a vu les dépôts sur les comptes d'épargne se maintenir (-0,5%). De même, les dépôts des clients «corporate» sont restés stable. Les montants disponibles sur les comptes courants des banques ont augmenté d'approximativement 3,3 milliards. Ce montant inclut l'augmentation de 3 milliards du TLTRO.

Compte de résultats consolidé

ING Belgique SA - Compte de résultats consolidé

En millions d'EUR	2017	2016	%
Total des revenus/coûts financiers et opérationnels	3.351	3.455	-3,0
<i>dont: produits d'intérêts nets</i>	2.393	2.547	-6,0
<i>dont: commissions et frais</i>	626	560	+11,7
<i>dont: autres revenus</i>	332	348	-4,5
Total des dépenses (-)	-2.187	-2.686	-18,6
<i>dont: frais de personnel</i>	-1.086	-1.053	+3,2
<i>dont: frais administratifs</i>	-609	-393	+55,0
<i>dont: taxes bancaires</i>	-218	-221	-1,3
<i>dont: amortissements</i>	-105	-116	-10,1
<i>dont: provisions pour pertes sur prêts</i>	-165	-209	-21,0
<i>dont: autres provisions et dépréciations</i>	-5	-695	-99,3
Résultat avant impôts	1.164	769	+51,3
Impôts (-)	-425	-196	+117,0
Résultat après impôts	739	573	+28,9
Intérêts de tiers (-)	2	-1	-232,2
Résultat net consolidé (attribuable aux actionnaires de la société-mère)	741	572	+29,5

ING Belgique a enregistré en 2017 un bénéfice après impôts de 739 millions. En 2017, le revenu total de 3.351 millions a sensiblement diminué comparé aux années précédentes (-3%). La marge d'intérêts a diminué de 6,0% en comparaison à 2017. Cette diminution de la marge est due à l'environnement de taux d'intérêts bas sur le marché partiellement compensée par une augmentation des volumes.

Les dépenses salariales ont sensiblement augmenté (+3,2%) principalement dû à une augmentation de coûts pour les effectifs externes. Les dépenses administratives ont augmenté de 216 millions en 2017, ce qui est lié à une augmentation de toute une série de coûts administratifs (plus ou moins 100 millions au total), l'effet non récurrent de la récupération de TVA reçue en 2016 pour 115 millions. Les taxes bancaires sont restées stables en 2017 (EUR 218 millions). Les provisions et dépréciations ont fortement diminué comparé à l'année précédente, du fait que 2016 contenait une provision de restructuration de 615 millions. En conséquence, le résultat avant impôts s'élève à 1.164 millions (soit presque 51% de plus que l'année dernière).

Finalement, la hausse de l'impôt sur le revenu de 229 millions (+117,0%) est en ligne avec la hausse du résultat après impôts de EUR 739 millions (+28,9%). Le taux de taxation effectif a augmenté de 25,5% à 36,5% (la diminution du taux de taxation a conduit à une diminution des impôts différés, moins de revenus non-taxable et une déduction plus faible d'intérêts notionnels).

Profil de l'entreprise

ING en Belgique

ING Group est une institution financière mondiale d'origine néerlandaise qui offre des services bancaires à travers sa division opérationnelle ING Banque. Plus de 51.000 employés d'ING Bank offrent des services bancaires de détail et commerciaux à des clients dans plus de 40 pays.

ING Belgique SA est une institution financière concentrant ses activités de base sur le Retail & Private Banking et Wholesale Banking. Elle sert plus de 2,5 millions de clients avec une large gamme de produits financiers et via le canal de distribution de leur choix.

Record Bank -deuxième réseau bancaire pour les particuliers et les petites entreprises- est à 100% une filiale d'ING Belgique. Record Bank sert 0,8 million de clients et offre des produits financiers, sûrs, simples et transparents tels les opérations bancaires quotidiennes, les produits d'épargne, les prêts et les fonds d'investissement.

ING Luxembourg -aussi une filiale d'ING Belgique SA- est une banque universelle avec plus de 120.000 clients servis en agences bancaires et 13.000 clients Wholesale. C'est un challenger important sur les marchés de masse (compte à vue en ligne gratuit, livret Orange) et un centre international de gestion de patrimoine. C'est également un acteur principal dans les services Wholesale banking (facilités de caisse, prêt, dépôt de titres) aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises fiduciaires.

Evolution du personnel

Au cours de l'année 2017, l'effectif total en équivalent temps plein (ETP) d'ING Belgique SA consolidé, a diminué de 6% de 9.843 ETP à 9.236 ETP.

Bien que l'effectif total ait diminué en 2017, la banque a recruté de nouveaux collaborateurs correspondant à 446 équivalents temps plein afin d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Gestion du risque

Voir le chapitre «Comptes annuels consolidés».

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement financièrement matériel n'est à signaler entre la clôture des états financiers et la date de production de ce rapport.

Information relative aux succursales

ING Belgique SA dispose d'une seule succursale en Suisse: Genève, qui dispose d'une antenne commerciale à Zurich.

Recherche et développement

Non applicable.

Information relative au recours aux instruments financiers

Voir le chapitre «Comptes annuels consolidés».

Prévisions

ING Belgique SA suit la décision du Conseil d'Administration du Groupe ING, qui a choisi de ne plus formuler des prévisions depuis 2004.

Dispositions légales concernant la composition du Comité d'Audit

Selon les dispositions de l'article 526bis du Code des sociétés, au moins la moitié des membres du comité d'audit d'ING Belgique SA doit être administrateur indépendant (selon la définition de l'article 526ter).

Ces personnes sont Christian Jourquin, Swee-Im Ung et Sonja Röttiers. Sur base de leur curriculum vitae et de leur participation active au Conseil d'administration d'ING Belgique SA, il est évident qu'ils disposent des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit.

Les règles de Gouvernance d'entreprise

La situation actuelle

En Belgique, la gouvernance d'entreprise est en partie régie par la loi du 25 avril 2014 (ci-après nommée la loi bancaire) et en partie par la Circulaire PPB-2007-6CPB-CPA qui décrit les attentes prudentielles de l'autorité de contrôle en matière de bonne gouvernance des institutions financières.

En outre, ING Belgique SA respecte le «Code belge de gouvernance d'entreprise» en vigueur depuis le 1er janvier 2005. Selon le principe «comply or explain» (se conformer ou expliquer) issu du monde anglo-saxon, les recommandations du Code n'ont pas force de loi, mais les sociétés sont tenues de se justifier des règles qu'elles n'entendent pas appliquer.

La position d'ING Belgique à l'égard du Code belge de gouvernance d'entreprise

Les actions représentant le capital social d'ING Belgique ne sont plus cotées à la Bourse de Bruxelles depuis le 1er juillet 1998 et sont intégralement détenues par le Groupe ING depuis 2004. Comme ING Belgique exerce toutes les activités permises aux institutions financières basées en Belgique et fait notamment appel public à l'épargne et est également responsable de la direction de ses filiales belges et étrangères, la banque a décidé de respecter les règles s'appliquant aux sociétés cotées en ce qui concerne la communication et la gouvernance d'entreprise.

Dans le même esprit, la banque a adopté le 20 novembre 2015 le Mémorandum de bonne Gouvernance, ainsi que les chartes du Conseil d'administration, du Comité de direction, du Comité d'audit, du Comité des Risques, du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination. Le Mémorandum de bonne Gouvernance ainsi que les chartes sont actualisés de façon régulière.

ING Belgique satisfait actuellement aux principales recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise. La banque diverge toutefois du Code sur les points suivants:

1. Sa charte de gouvernance interne est essentiellement basée sur les dispositions de l'article 21 de la Loi Bancaire et la Circulaire PPB 2007-6CPB CPA de la CBFA relative aux attentes prudentielles du régulateur en matière de bonne gouvernance des institutions financières.
2. Le terme des mandats au Conseil d'Administration reste uniformément fixé à six ans, y compris celui des administrateurs indépendants.
3. La banque considère aussi ne pas devoir être contrainte d'individualiser les informations concernant la rémunération de ses principaux dirigeants. Ceci dit, une analyse de la répartition des rémunérations versées aux membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'Administration est fournie ci-dessous (chapitre "Comptes annuels consolidés"), ainsi que les chiffres globaux pour chacun des postes du budget.

La Gouvernance d'entreprise et le Conseil d'Administration

Composition

Conformément à l'Article 12 des Statuts, le Conseil d'Administration d'ING Belgique doit être composé d'au moins sept membres. A la date du 23 mars 2018, le Conseil d'Administration compte 17 membres.

Responsabilités

La principale responsabilité du Conseil d'Administration est de définir la politique générale de la banque et de superviser le Comité de Direction. Il nomme et relève de leurs fonctions le Président de la banque et les membres du Comité de Direction, après avoir consulté le Comité de Direction et obtenu l'aval de la Banque Nationale de Belgique.

Il délègue la gestion quotidienne au Comité de Direction, s'assure de son bon déroulement et supervise la situation générale. Le Conseil d'Administration convoque les assemblées générales et décide de leur ordre du jour. Il fixe la date de distribution des dividendes.

Le Conseil peut décider de distribuer des dividendes intérimaires pour la période courante, dans le respect des conditions imposées par la loi. Il fixe aussi le montant et les dates de ces versements.

Dispositions des Statuts concernant les mandats

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme les Administrateurs du Conseil d'Administration et peut les démettre de leurs fonctions à tout moment. En vertu de l'Article 12 des Statuts, le mandat des Administrateurs sortants expire à la fin de l'Assemblée Générale annuelle. Les Administrateurs sortants sont éligibles pour un nouveau mandat sauf si la réélection d'un administrateur non-exécutif avait pour conséquence que la durée totale de son mandat soit supérieure à 12 ans. Cette durée maximale de 12 ans ne concerne toutefois que les administrateurs non-exécutifs nommés à partir du 30 mars 2015.

L'ordre de rotation des mandats est décidé par le Conseil d'Administration, qui veille à ce qu'aucun mandat n'excède six ans et qu'un membre du Conseil au moins soit (ré-)élu chaque année.

Comme stipulé dans l'Article 14 des Statuts, le Conseil d'Administration choisit un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du Comité de Direction, après avoir consulté le régulateur et obtenu son accord.

Décisions du Conseil

Les pouvoirs décisionnels du Conseil sont établis par l'Article 15 des Statuts.

Excepté en cas de force majeure, résultant d'un conflit armé, de troubles sociaux ou d'autres calamités publiques, le Conseil ne peut délibérer et prendre des décisions valables que si la majorité de ses membres est présentes ou représentés, étant entendu que tout administrateur présent ne peut exercer plus de deux mandats.

Toutefois, lorsque le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée du Conseil, ce dernier peut délibérer, lors d'une seconde réunion tenue au plus tard dans les deux semaines qui suivent, sur les points à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont votées à la majorité simple. Lorsqu'en vertu des Articles 523 du Code des sociétés, un ou plusieurs membres sont tenus de s'abstenir de voter, les résolutions peuvent être votées à la majorité simple de tous les membres présents ou représentés qui peuvent prendre part à la délibération. En cas de parité des voix, l'Administrateur présidant la réunion a une voix prépondérante.

Rémunération

En vertu de l'Article 13 des Statuts, l'Assemblée Générale des actionnaires fixe, jusqu'à nouvelle décision de sa part, le montant de la rémunération des membres du Conseil d'Administration. Pour plus d'informations, reportez-vous au paragraphe sur la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction (dans le chapitre «Comptes annuels consolidés»).

Comités spéciaux

Le Conseil d'Administration dispose de quatre comités permanents: un comité d'audit, un comité des risques, un comité des rémunérations et un comité des nominations. Ces comités sont composés de membres de l'organe légal d'administration qui n'en sont pas membres exécutifs et dont au moins un membre est indépendant au sens de l'article 526ter du code des sociétés.

Comité des Risques

Le Comité des Risques assiste et donne son avis au Conseil d'Administration dans le monitoring d'entre autres le profil risque de l'entreprise et la structure et le fonctionnement du management interne de risque et du système de contrôle des risques. Il veille à ce que le risque de la banque reste dans les limites de risque définies («le risk appetite framework»).

Le cadre délimitant l'appétit au risque doit être défini pour les classes de risques suivantes: marché, opérationnel, crédit, compliance, stratégique, réputation et de liquidité.

Le but du Comité des Risques est d'aviser le Conseil d'Administration en ce qui concerne la stratégie et la tolérance face aux risques; tous deux pour les risques présents et futurs. Les risques de la banques doivent rester dans les limites de risques. Le Comité des Risques s'est réuni quatre fois en 2017.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration dans le processus de l'information financière, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de l'audit interne et de ses activités, le suivi du contrôle légal des comptes annuels et de l'examen et suivi de l'indépendance du commissaire agréé. Les attributions du comité d'audit couvrent ING Belgique et ses filiales belges et étrangères. Ce comité s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2017. Les matières qu'il a traitées incluent l'examen des résultats financiers de la banque en 2016 et des résultats provisoires de 2017.

Le comité a délibéré sur la gestion du risque et les fonctions externes exercées par les administrateurs et cadres supérieurs de la banque. Le comité a également étudié les rapports rédigés par l'auditeur général et le Global compliance officer. Il a passé en revue les prêts sous surveillance spéciale et les litiges. Le comité d'audit rend compte au Conseil d'Administration lors du Conseil qui suit chacune de ses propres réunions.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est chargé de préparer pour le Conseil d'Administration les décisions concernant les conditions de travail (inclusivement la rémunération) des membres du Comité de Direction et les décisions en matière de politique et les principes généraux sur lesquels sont basées les conditions de travail des membres du Comité de Direction et membres du Senior Management (Identified Staff) d'ING Belgique et de ses filiales. Le Comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois en 2017.

Comité des Nominations

Le Comité des Nominations doit soumettre au Conseil d'Administration des propositions concernant la nomination des membres du Conseil, du Président de la banque, des membres du Comité de Direction et des membres du Top Management. Ils doivent également faire des recommandations au Conseil d'Administration concernant les objectifs à atteindre en ce qui concerne la diversité au sein de l'organe légal d'administration. Il évalue périodiquement la structure, la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration. Le Comité des Nominations s'est réuni trois fois en 2017.

La Gouvernance d'entreprise et le Comité de Direction

Composition et responsabilité

Actuellement composé de sept membres, le Comité de Direction est responsable de la gestion quotidienne de la banque en conformité avec la politique générale définie par le Conseil d'Administration. Ses membres sont Administrateurs-délégués ou administrateurs exécutifs et son président est le Chief Executive Officer ou le Président de la banque.

Attribution de responsabilités et prise de décision

Chaque membre du Comité de Direction est directement en charge d'un certain nombre d'entités de départements de la banque. Ces responsabilités sont détaillées dans la section «Organes de supervision, de gestion et d'audit externe d'ING Belgique» au chapitre suivant. Toutes les décisions du Comité de Direction sont toutefois prises sur une base collégiale; chaque décision engage tous les membres du Comité.

Le Comité de Direction délègue à son tour la gestion de domaines des affaires de la banque à un certain nombre de personnes dont le rang, les responsabilités, l'autorité et la rémunération sont fixés par le Comité.

Comme mentionné plus haut, les activités du Comité de Direction sont régies par une charte approuvée le 9 mars 2006 et revue le 20 novembre 2015.

Rémunération

L'Article 13 des Statuts de la banque stipule que le Conseil d'Administration fixe, sur avis du Comité des Rémunérations et en conformité à la politique salariale, la rémunération des membres du Comité de Direction. Pour plus d'informations, reportez-vous au paragraphe sur la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction (dans le chapitre «Comptes annuels consolidés»).

Activités

Le Comité de Direction se réunit généralement une fois par semaine. Des réunions supplémentaires sont convoquées au cas où un grand nombre de points ou une question urgente doivent être débattus.

Outre des décisions spécifiques concernant la gestion quotidienne de la banque, le Comité de Direction reçoit un relevé annuel détaillé des prestations et des perspectives de chacune des unités centrales de la banque (centres de profit et services de support) et de toutes les principales filiales belges et étrangères. Le Comité de Direction examine les résultats mensuels de la banque, décomposés par segment. Les résultats sont examinés en détail tous les trimestres.

Il étudie les rapports périodiques dressés par l'auditeur général.

Aux dates de clôture du 30 juin et du 31 décembre, le Comité de Direction et les cadres supérieurs du département crédit passent en revue les crédits exigeant une attention particulière.

Le Comité de Direction examine régulièrement les questions concernant la gestion du personnel.

La Gouvernance d'entreprise et les Comités spéciaux

Plusieurs comités spéciaux rendent compte directement au Comité de Direction, par exemple, il y a l'Assets and Liabilities Management Committee (ALCO BeLux), le Bank Treasury Committee (BTC), le Non Financial Risk Committee (NFRC), le Comité des Risques Crédits, le Comité Produits et le Comité Financial Markets.

Le Comité de Direction reste toutefois l'unique organe de prise de décision de la banque.

La Gouvernance d'entreprise et la Diversité

Diversité et le Conseil d'Administration

La diversité dans la composition du Conseil d'Administration est évaluée annuellement par le Comité de Nomination.

La diversité nécessaire au bon fonctionnement d'un conseil d'administration va au-delà de la simple diversité des genres. Elle concerne également le pourcentage de personnes indépendantes et non exécutives, ainsi que les différents parcours professionnels des membres. L'objectif est d'avoir au moins deux membres indépendants et une majorité de membres non exécutifs. La diversité hommes-femmes au sein du Conseil d'administration s'est considérablement améliorée au cours des trois dernières années, passant de 12,5% en 2015 à 18,75% en 2016 et à 23,5% fin 2017, avec 4 femmes sur 17 membres. L'objectif pour l'année prochaine est d'avoir au moins 30% de femmes au sein dudit conseil.

Le Conseil d'Administration aide activement ING Belgique à recruter des femmes tant pour le Conseil d'Administration que pour le Comité Exécutif.

L'article 12 des Statuts stipule que le mandat d'un administrateur expire à la fin de l'Assemblée Générale annuelle se tenant l'année suivant celle où l'administrateur a atteint l'âge de 70 ans. Une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire peut, sur proposition du président du Conseil, prolonger ou renouveler pour un mandat supplémentaire n'excédant pas deux ans le mandat d'un administrateur ayant atteint la limite d'âge.

Diversité et le Comité de Direction

ING Belgique est convaincue que la diversité est une priorité stratégique et, qu'un bon équilibre des genres en matière de compétences de leadership ajoute de la valeur lors de la prise de décision. A l'heure actuelle, le Comité Exécutif se compose de sept membres dont, une femme. Cette faible proportion a justifié la forte orientation du « succession pool » vers l'identification de talents féminins ainsi que leurs développements afin de les préparer au mieux à endosser un rôle au sein dudit Comité.

Les différences en termes de nationalités et de parcours professionnels sont, par ailleurs, également estimées. Enfin, les diversités en matière d'âges et de langues sont également surveillées.

Les membres du Comité Exécutif sont engagés dans des actions relatives à la diversité au sein de l'entreprise. Ils agissent, par exemple, comme mentors pour les groupes d'employés sous-représentés et comme sponsors pour différents réseaux d'employés tels que:

- Lioness réseau destiné à améliorer la visibilité des femmes dans l'organisation;
- CrossING réseau axé sur la diversité culturelle;
- GALA réseau qui a vocation à soutenir la communauté LGBT (lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre);
- Ring réseau pour les jeunes professionnels.

ING Belgique traverse actuellement un vaste plan de transformation où, les problématiques relatives à la diversité, l'inclusion et les biais inconscients ont constitué autant de priorités du Comité Exécutif, lors du processus de redéploiement par lequel passent les employés et managers.

Information non-financière

En ce qui concerne l'Information non-financière pour ING Belgique SA, on fait référence au chapitre "Non-financial appendix" (pages 337 à 353) dans le Rapport Annuel 2017 de ING Group NV, société-mère de ING Bank NV et donc aussi de ING Belgique SA et ses succursales.

Etat consolidé du bilan

Etat consolidé du bilan (au 31 décembre)			
En milliers d'EUR	Annexe	2017	2016
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	1	9.558.201	5.008.639
Prêts et avances aux banques	2	10.215.689	9.885.421
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	3	8.291.932	13.175.766
<i>dont: actifs détenus à des fins de transactions</i>		4.775.721	8.674.772
<i>dont: dérivés non détenus à des fins de transactions</i>		3.433.293	4.413.044
<i>dont: désignés à la juste valeur par le compte de résultats</i>		82.918	87.950
Participations	4	15.161.892	17.948.820
<i>dont: disponibles à la vente</i>		14.523.823	17.022.923
<i>dont: détenus jusqu'à maturité</i>		638.069	925.897
Prêts et avances à la clientèle	5	106.444.117	101.632.669
Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6	54.887	67.431
Immeubles de placement	7	49.014	48.358
Immobilisations corporelles	8	676.621	801.750
Immobilisations incorporelles	9	102.700	102.483
Impôts exigibles		50.365	59.643
Impôts différés	10	214.175	192.419
Autres actifs	11	998.250	1.495.319
Actifs disponibles à la vente		0	0
Total actifs		151.817.843	150.418.720
Dettes			
Avances banquiers	12	16.644.960	13.333.629
Dépôts de la clientèle	13	100.896.245	97.046.298
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	14	10.915.533	16.672.317
<i>dont: passifs détenus à des fins de transactions</i>		4.867.955	8.808.874
<i>dont: dérivés non détenus à des fins de transactions</i>		4.744.668	6.074.113
<i>dont: désignés à la juste valeur par le compte de résultats</i>		1.302.910	1.789.330
Impôts exigibles		36.200	53.467
Impôts différés	15	183.072	177.090
Provisions	16	732.236	780.794
Autres dettes	17	3.205.175	2.787.720
Obligations émises	18	6.961.453	7.743.252
Dettes subordonnées	18	1.969.372	1.440.429
Passifs disponibles à la vente		0	0
Capital social remboursable sur demande	19	87.208	94.002
Total dettes		141.631.455	140.128.998
Fonds propres			
Capital et primes d'émission		2.801.511	2.801.511
Autres réserves		48.129	207.226
Bénéfice reporté		7.318.372	7.259.676
Fonds propres des actionnaires société-mère	20	10.168.012	10.268.413
Intérêts minoritaires		18.377	21.309
Total fonds propres		10.186.389	10.289.722
Total dettes et fonds propres		151.817.843	150.418.720

Etat consolidé du compte de résultats

Etat consolidé du compte de résultats (au 31 décembre)					
En milliers d'EUR	Annexe	2017	2017	2016	2016
Activités ordinaires					
Revenus d'intérêts		5.068.327		5.720.674	
Charges d'intérêts (-)		-2.675.504		-3.173.888	
Produits d'intérêts nets	21		2.392.823		2.546.786
Commissions reçues		907.619		839.760	
Commissions payées (-)		-281.975		-279.408	
Produits de commissions nets	22		625.645		560.351
Revenus sur participations	23		32.672		49.763
Résultats de change sur dérivés non-détenus à des fins de transactions	24		-498		4.555
Produits nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions	25		184.886		150.204
Revenu sur dividendes			19.088		29.230
Autres revenus			96.123		114.169
Total des revenus			3.350.738		3.455.059
Additions aux provisions pour pertes de crédit (-)	5		-164.777		-208.584
Frais de personnel (-)	27		-1.086.389		-1.052.683
Autres charges d'exploitation (-)	28		-935.490		-1.424.465
Total des dépenses			-2.186.656		-2.685.732
Résultat net ordinaire avant impôts			1.164.082		769.327
Taxation (-)	29		-425.109		-195.917
Résultat net ordinaire			738.973		573.410
Profit ou Perte (-) de l'exercice			738.973		573.410
Résultat net (intérêts minoritaires)			-1.858		1.405
Résultat net (actionnaires société-mère)			740.831		572.005
Dividende par action (en EUR)			12,99		0
Montant total de dividendes payés (en millions d'EUR)			720		0

Etat consolidé du résultat global

Etat consolidé du résultat global (au 31 décembre)		
En milliers d'EUR	2017	2016
Résultat net (avant actionnaires minoritaires)	738.973	573.410
Autres résultats non-réalisés, net d'impôt	-159.097	-85.707
Postes qui ne seront pas reclassés vers le compte de résultats:	32.314	-18.235
Réévaluation du bénéfice net d'actifs/passifs	54.424	-25.067
Réévaluation non-réalisées de propriétés à usage propre	-8.690	-2.748
Impôts liés	-13.420	9.580
Postes qui par la suite peuvent être reclassés vers le compte de résultats:	-191.410	-67.472
Réévaluation non-réalisée d'investissements disponibles à la vente et autre	-62.738	-55.475
Gains/pertes réalisés transférés vers le compte de résultats	-15.724	-58.719
Changements de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	-203.174	29.728
Différences de changes et autres	0	0
Quote-part des autres éléments du résultat non-réalisé des entreprises associées et autres revenus	-3.932	2.423
Impôts liés	94.158	14.571
Total résultats non-réalisés	579.876	487.703
Résultats non-réalisés attribués aux:		
Actionnaires minoritaires	-1.856	1.405
Actionnaires société-mère	581.733	486.298
	579.876	487.703

Etat consolidé des flux de trésorerie

Etat consolidé des flux de trésorerie (au 31 décembre)		Annexe	2017	2016
En milliers d'EUR				
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Résultat avant impôts			1.164.082	769.327
Ajusté par:	- Amortissements		104.506	116.309
	- Additions aux provisions pour pertes de crédit		164.777	208.584
	- Autres		32.400	730.212
Impôts payés			-376.254	-377.283
Variation dans:	- Montants à recevoir des banques non-remb. sur demande		-2.134.592	3.333.688
	- Actifs détenus à des fins de transactions		3.919.446	5.829.955
	- Actifs non-détenus à des fins de transactions		-349.196	6.179
	- Autres actifs fin. à la juste valeur par compte de résultat.		5.032	6.591
	- Prêts et avances à la clientèle		-4.990.787	-8.832.618
	- Autres actifs		803.961	691.259
	- Montants dus aux banques, non-remb. sur demande		3.152.222	3.622.565
	- Dépôts de la clientèle et d'autres fonds		3.851.675	251.048
	- Passifs détenus à des fins de transactions		-3.940.846	-3.710.593
	- Autres passifs fin. à la juste valeur par compte de résultat.		-487.098	-582.195
	- Provisions et autres passifs		27.239	168.217
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles			946.567	2.231.245
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement				
Participations et avances:	- Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		-3.263	-14.414
	- Participations disponibles à la vente		-3.536.317	-1.677.231
	- Immeubles de placement		-6	0
	- Immobilisations corporelles		-42.953	-40.806
	- Autres participations		-30.591	-33.119
Cessions et rachats:	- Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		21.752	7.950
	- Participations disponibles à la vente		5.657.458	3.445.517
	- Investissements détenus jusqu'à maturité		255.000	
	- Immobilisations corporelles		128.884	21.468
	- Prêts		977.221	0
	- Autres participations		-874.759	1.351
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement			2.552.426	1.710.716
Flux de Trésorerie provenant des activités de financement				
Produits reçus d'obligations		30	598.858	505.636
Remboursements d'obligations		30	-1.311.900	-1.274.200
Produits reçus de dettes subordonnées		30	717.118	0
Remboursements de dettes subordonnées		30	-119.531	197
Dividendes payés			-719.835	0
Flux de Trésorerie net provenant des activités de financement			-835.290	-768.367
Trésorerie nette			2.663.703	3.173.594
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice			3.350.641	177.047
Effet des changements de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice				
	Certificats du trésor et autres effets admissibles		0	874.779
	Montants à recevoir des / payer aux banques		-3.543.857	-2.532.777
	Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales		9.558.201	5.008.639
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice			6.014.344	3.350.641
Evolution de la trésorerie et équivalents de trésorerie, durant l'exercice			+2.663.703	+3.173.594

Etat consolidé des variations des capitaux propres

Etat consolidé des variations des capitaux propres (2017)

En milliers d'EUR	Capital et prime d'émission	Réserves de réévaluation et autres réserves	Résultat reporté	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires	Total
Balance au 1 janvier 2017	2.801.511	207.226	6.687.671	572.005	21.309	10.289.722
Résultat net transféré aux réserves	0	0	572.005	-572.005	0	0
Reclassements internes aux réserves	0	0	0	0	0	0
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises	0	-3.932	0	0	0	-3.932
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	0	0	0	0	0	0
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles	0	3.175	0	0	0	3.175
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	-33.463	0	0	0	-33.463
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvert. de flux de trésor.	0	-154.016	0	0	0	-154.016
Variation nette des profits/pertes actuar. sur plan de pension def. ben.	0	29.138	0	0	0	29.138
Autres changements	0	0	0	0	0	0
Total reconnu dans le résultat global	0	-159.098	572.005	-572.005	0	-159.098
Résultat net de la période	0	0	0	740.831	-1.856	738.975
Total résultat global	0	-159.098	572.005	168.826	-1.856	579.877
Dividende (exercice précédent)	0	0	0	0	0	0
Dividende interim (exercice actuel)	0	0	-719.836	0	0	-719.836
Augmentation / diminution (-) du capital	0	0	0	0	0	0
Achats / ventes d'actions propres	0	0	0	0	0	0
Paiement basé sur des actions	0	0	9.409	0	0	9.409
Autres changements	0	0	28.292	0	-1.076	27.216
Balance au 31 décembre 2017	2.801.511	48.129	6.577.541	740.831	18.377	10.186.389

Etat consolidé des variations des capitaux propres (2016)

En milliers d'EUR	Capital et prime d'émission	Réserves de réévaluation et autres réserves	Résultat reporté	Résultat net de la période	Intérêts minoritaires	Total
Balance au 1 janvier 2016	2.801.511	292.932	5.726.965	950.266	20.392	9.792.066
Résultat net transféré aux réserves	0	0	942.652	-950.266	0	-7.614
Reclassements internes aux réserves	0	0	7.614	0	0	7.614
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises	0	6.983	0	0	0	6.983
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	0	3.314	0	0	0	3.314
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles	0	-1.706	0	0	0	-1.706
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	-97.771	0	0	0	-97.771
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvert. de flux de trésor.	0	20.002	0	0	0	20.002
Variation nette des profits/pertes actuar. sur plan de pension def. ben.	0	-16.529	0	0	0	-16.529
Autres changements	0	0	0	0	0	0
Total reconnu dans le résultat global	0	-85.707	950.266	-950.266	0	-85.707
Résultat net de la période	0	0	0	572.005	1.405	573.410
Total résultat global	0	-85.707	950.266	-378.261	1.405	487.703
Dividende (exercice précédent)	0	0	0	0	0	0
Dividende interim (exercice actuel)	0	0	0	0	0	0
Augmentation / diminution (-) du capital	0	0	0	0	0	0
Achats / ventes d'actions propres	0	0	0	0	0	0
Paiement basé sur des actions	0	0	10.440	0	0	10.440
Autres changements	0	0	0	0	-488	-488
Balance au 31 décembre 2016	2.801.511	207.226	6.687.671	572.005	21.309	10.289.722

Information sur l'entreprise

ING Belgique SA est une institution financière internationale active dans les services bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs, filiale d'ING Bank NV. ING Belgique SA a organisé son réseau commercial en deux secteurs d'activités, Retail & Private Banking d'une part, et Wholesale Banking d'autre part, qui rendent compte d'un point de vue fonctionnel aux secteurs d'activités équivalents du Groupe ING. ING Belgique SA est une société anonyme et l'adresse de son siège social est: 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles.

Les présents comptes annuels consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 23 mars 2018. Les montants repris dans les notes des comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Base de préparation des comptes annuels consolidés

Remarque préliminaire: Le format et le lay-out du Rapport Annuel 2017 d'ING Belgique SA a été aligné vers le format et le lay-out du Rapport Annuel d'ING Group NV et ING Bank NV afin d'augmenter la comparabilité avec les états financiers de la société-mère.

Les comptes annuels consolidés d'ING Belgique ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE) et aux informations supplémentaires requises par la législation belge.

ING applique les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE), qui sont les normes IFRS et les IFRS Interpretations publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) et IFRS Interpretations Committee (IFRIC) avec quelques modifications limitées telles que le «carve out» temporaire de la norme IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation» (ci-après dénommée «IFRS»).

Dans le cadre du «carve out» de l'UE, ING applique la méthode de couverture de juste valeur aux couvertures de portefeuille de risque de taux d'intérêt (macro-couverture). Pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à la partie « Comptes annuels consolidés – Politiques comptables».

Les comptes annuels sont établis sur la base d'une approche de continuité de l'activité.

Normes comptables

ING Belgique a systématiquement appliqué ses normes comptables durant toutes les périodes présentées dans les présents comptes annuels consolidés.

Evolution des règles IFRS-EU applicables en 2017

ING Belgique a appliqué une série d'amendements des normes pour la première fois pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017. La mise en œuvre de ces modifications n'a pas eu d'impact significatif sur la situation financière consolidée, le résultat net, les autres éléments du résultat global, les flux de trésorerie et les annexes à fournir d'ING Belgique. L'amendement à l'IAS 7 exige désormais la fourniture d'informations concernant les variations des passifs issus des activités de financement.

ING Belgique n'a adopté anticipativement aucune autre norme, interprétation ou modification ayant été publiée mais n'étant pas encore entrée en vigueur.

Évolution des règles IFRS-EU après 2017

Modifications des normes IFRS applicables en 2018 et au-delà qui n'auront pas d'impact significatif sur ING Belgique

Les modifications publiées suivantes ne sont pas obligatoires pour 2017 et n'ont pas été adoptées anticipativement. ING Belgique évalue actuellement en profondeur l'impact de ces modifications. La mise en œuvre de celles-ci ne devrait cependant pas avoir d'impact significatif sur les comptes annuels consolidés d'ING Belgique.

Liste des prochaines modifications aux IFRS applicables à ING Belgique:

- Applicables en 2018 (pas encore approuvées par l'UE, sauf pour le «Cycle 2014-2016 des améliorations annuelles»):
 - Amendements à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions»: classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions;
 - Amendements à la norme IAS 40 «Immeubles de placement»: transferts des immeubles de placement;
 - Cycle 2014-2016 des améliorations annuelles: amendements à la norme IAS 28 «Participations dans des entreprises associées et des coentreprises»; et
 - Amendements à la norme IFRIC 22 «Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».
- Applicables en 2019 (pas encore approuvées par l'UE):
 - IFRIC 23 «Incertitude relative aux traitements fiscaux»;
 - Amendements à la norme IAS 28: «Participations dans des entreprises associées et des coentreprises»: intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises;
 - Cycle 2015-2017 des améliorations annuelles: amendements aux normes IFRS 3 «Regroupements d'entreprises», IFRS 11 «Partenariats», IAS 12 «Impôts sur le résultat», IAS 23 «Coûts d'emprunt»; et
 - Amendements à la norme IAS 19 «Avantages du personnel»: modification, compression ou règlement d'un régime de retraite.

L'IASB a également publié la norme IFRS 17 «Contrats d'assurance» qui entrera en vigueur en 2021, mais qui ne s'appliquera pas à ING Belgique.

IFRS 9 'Instruments financiers'

La norme IFRS 9 «Instruments financiers» a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et approuvée par l'UE en novembre 2016. L'IFRS 9 remplace la norme IAS 39 «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation» et inclut les exigences de classification et d'évaluation des actifs et passifs financiers, de dépréciation d'actifs financiers et de comptabilité de couverture. Les nouvelles exigences sont applicables pour les périodes annuelles à compter du 1er janvier 2018 et seront appliquées par ING à compter du 1er janvier 2018. ING applique rétroactivement les exigences de classification, d'évaluation et de dépréciation en ajustant le bilan d'ouverture et les capitaux propres au 1er janvier 2018 et a décidé de ne pas retraiter les périodes comparatives et de ne pas appliquer anticipativement les nouvelles exigences en matière de risque de crédit propre, comme autorisé par l'IFRS 9.

En octobre 2017, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 9 relatif aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative. Cette modification permet d'évaluer les actifs financiers assortis de clauses de remboursement anticipé qui autorisent ou obligent une partie contractante à soit payer soit recevoir une compensation raisonnable pour la résiliation anticipée du contrat au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'amendement entrera en vigueur pour toute période annuelle à compter du 1er janvier 2019. Si l'amendement à l'IFRS 9 est approuvé par l'UE, ING l'adoptera anticipativement à compter du 1er janvier 2018, comme autorisé. Sur la base des évaluations effectuées, ING estime que cette modification n'aura pas d'impact.

ING a décidé de continuer à appliquer l'IAS 39 pour la comptabilité de couverture comprenant l'application du carve-out prévu par l'UE, comme expressément autorisé par l'IFRS 9. Les obligations d'annexes requises par l'IFRS 7 «Instruments financiers: informations à fournir» en matière de comptabilité de couverture seront implémentées à partir du 1er janvier 2018.

Gouvernance et statut du programme IFRS 9

Le programme IFRS 9 a été lancé en 2015 et sa structure est basée sur les trois piliers de la norme IFRS 9: Classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. Ces pôles de travail centraux étaient composés d'experts de Finance, Risk, Bank Treasury, Operations et des différents métiers de la Banque. Le comité technique sur l'IFRS 9 était composé de responsables des différentes fonctions financières et risques et a soutenu le comité directeur de l'IFRS 9 en examinant les interprétations de l'IFRS 9 et les directives et directives centrales préparées par les groupes de travail centraux. Le comité directeur de l'IFRS 9 est l'organe décisionnel clé et est composé de senior managers de Finance, Risk, Bank Treasury et de Wholesale Banking Lending Services. Le conseil de gestion et le comité d'audit reçoivent régulièrement des informations sur l'IFRS 9 et les décisions clés.

En 2017, le programme s'est concentré sur les points suivants:

- Réalisation de trois 'tests en parallèle' en vue de tester les systèmes, les processus et certains contrôles dans le cadre de la transition à l'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018;
- Développement et validation des nouveaux modèles de pertes de crédit futures (« expected credit loss » ou ECL);
- Développement et implémentation de processus pour la réalisation et l'utilisation d'indices économiques prospectifs dans les modèles de pertes de crédit futures;
- Finalisation de l'interprétation technique de la norme IFRS 9;
- Finalisation de l'évaluation du modèle de gestion (business model) et du test SPPI (« solely payments of principal and interest ») aux fins de classification et d'évaluation;
- Implémentation et test des modifications de système;
- Mise à jour des politiques et cadres de gouvernance et de contrôle qui sont impactés par l'IFRS 9 et incorporation de ces changements dans les cycles quotidiens d'information commerciale et financière;
- Préparation du programme d'information sur la transition IFRS 9.

Durant l'année 2017, le programme IFRS 9 a fait l'objet de révisions par des autorités de supervision et d'audits par le département d'audit interne d'ING.

ING a pratiquement terminé l'implémentation de l'IFRS 9. Les principales procédures qui sont en cours de finalisation sont le transfert des activités du programme, la poursuite de l'intégration des contrôles internes dans les processus et les dernières validations de modèles.

Classification et évaluation

L'IFRS 9 repose sur une approche unique de classification et d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle de gestion dans lequel ils sont gérés et leurs caractéristiques de flux de trésorerie. Les actifs financiers sont donc classés dans leur intégralité plutôt que d'être soumis à des exigences de bifurcation complexes.

Deux critères sont utilisés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués. Au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par le compte de résultat:

1. L'évaluation du modèle de gestion, effectuée pour déterminer comment un portefeuille d'instruments financiers dans son ensemble est géré afin de classer le modèle de gestion en «Hold to Collect» (HtC, encaisser des flux de trésorerie contractuels), «Hold to Collect & Sell» (HtC&S, encaisser des flux de trésorerie et vendre) ou «Autres».
2. Le test des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie réalisé pour déterminer si les instruments financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal («Solely Payments of Principal and Interest» ou SPPI). Le principal correspond à la juste valeur de l'actif financier au moment de sa comptabilisation initiale. Les intérêts s'entendent comme étant la contrepartie de la valeur temporelle de l'argent, du risque de crédit lié au principal restant dû pendant une période de temps en particulier, d'autres risques des prêts de base et coûts liés et d'une marge de profit.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il est géré, selon un modèle de gestion qui a pour objectif la détention des actifs dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement (HtC), si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (SPPI) et s'il n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le compte de résultat. Un actif financier est évalué à la juste valeur par capitaux propres s'il est géré, selon un modèle de gestion qui a pour objectif la détention des actifs dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement et de vendre (HtC&S), si les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal (SPPI) et s'il n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le compte de résultat. Les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés au coût amorti ou la juste valeur par capitaux propres le sont à la juste valeur par le compte de résultat.

Les modèles de gestion d'ING sont basés sur la structure de gestion existante de la banque et affinés sur la base d'une analyse de la manière avec laquelle les métiers sont évalués et font l'objet de rapports, la manière avec laquelle leurs risques spécifiques sont gérés et sur la base des ventes passées et futures. Le test SPPI a été effectué à partir d'échantillons établis après une stratification des actifs financiers au sein des modèles de gestion basée sur une analyse des caractéristiques des produits. Pour le test SPPI, ING a examiné les clauses contractuelles des instruments et a notamment vérifié si les actifs financiers contenaient une clause contractuelle susceptible de modifier le montant ou le timing des flux de trésorerie contractuels de telle sorte que ceux-ci ne puissent plus être qualifiés de SPPI.

Comptes annuels consolidés - suite

Les clauses suivantes ont notamment été prises en compte dans le cadre de l'évaluation:

- Les conditions de remboursement anticipé. Par exemple, le remboursement d'un solde restant dû majoré d'une pénalité plafonnée à trois ou six mois d'intérêts.
- Les modalités de levier qui accroissent la variabilité des flux de trésorerie contractuels avec pour conséquence que ceux-ci ne présentent pas les mêmes caractéristiques économiques que les intérêts. Exemple: un contrat Libor avec un multiplicateur de 1.3.
- Les clauses qui limitent la capacité du groupe à revendiquer les flux de trésorerie de certains actifs (des mécanismes sans recours, par exemple). Cela peut être le cas si les paiements du principal et des intérêts sont uniquement effectués à partir des flux de trésorerie générés par l'actif sous-jacent (des financements dans les secteurs de l'immobilier, de la navigation et de l'aéronautique par exemple).
- Des modalités qui modifient la prise en compte de la valeur temporelle de l'argent. C'est par exemple le cas des contrats dont le taux d'intérêt est réinitialisé chaque mois à un taux à un an.

Plusieurs choix de normes comptables essentiels ont été nécessaires pour la classification et l'évaluation des actifs financiers d'ING, comme le niveau des ventes acceptables dans un modèle de gestion HtC et l'option de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les investissements en actions et les paiements anticipés comptables. Le processus décisionnel pour ces choix de norme a suivi les règles de gouvernance du programme IFRS 9. Le comité technique sur l'IFRS 9 a effectué les analyses techniques, a documenté ses décisions et a soumis ses conclusions pour accord au comité directeur de l'IFRS 9.

L'IFRS 9 conserve en grande partie les exigences de l'IAS 39 pour la classification des passifs financiers. Toutefois, dans l'IAS 39, toutes les variations de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées dans le compte de résultat, alors que dans l'IFRS 9, les variations de la juste valeur sont évaluées comme suit:

- Le montant de la variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit du passif est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. En cas de décomptabilisation, l'impact de cet ajustement de la valorisation de la dette ne sera pas recyclé des autres éléments du résultat global vers le compte de résultat; et
- Le montant restant de la variation est présenté dans le compte de résultat.

L'impact de cette variation est qu'un montant d'approximativement 23,6 millions d'euros (avant impôts) sera reclassé en capitaux propres des bénéfices non distribués aux autres éléments du résultat global.

Impact

La combinaison de l'analyse des modèles de gestion et du test SPPI a eu un impact sur la classification et l'évaluation des portefeuilles suivants:

- Le changement le plus significatif concerne la reclassification d'une partie du portefeuille des investissements disponibles à la vente (DALV ou «Available for Sale»), qui sera scindée en un portefeuille classifié au coût amorti (CA) et un portefeuille comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres (juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVARG)). Approximativement 8,5 milliards d'euros d'obligations précédemment classifiées "disponibles à la vente" (DALV) avec l'IAS 39 seront évalués au CA sur la base du modèle d'entreprise IFRS 9 HtC. La reclassification de DALV à CA résultera dans une réduction des gains de réévaluation non réalisés en capitaux propres à la date de transition pour approximativement 209 millions d'euros (avant impôts).
- Approximativement 330 millions d'euros d'obligations et de prêts précédemment comptabilisés au coût amorti (CA) ou disponibles à la vente (DALV) seront évalués à la juste valeur par le compte de résultat (JVCR), car les flux de trésorerie ne répondent pas aux critères du test SPPI. Ce changement d'évaluation a une incidence négative sur les capitaux propres à la date de transition de 72 millions d'euros (avant impôts).

De surcroît, il existe quelques portefeuilles pour lesquels seule la classification de l'État consolidé de la situation financière d'ING changera sans aucun impact sur les capitaux propres.

ING détient un portefeuille d'actions dont la valeur s'élève à 66 millions d'euros. Pour les instruments de capitaux propres stratégiques d'une valeur de 43 millions d'euros, ING a décidé de les classer irrévocablement à la juste valeur par capitaux propres, plutôt que d'appliquer l'évaluation à la juste valeur par le compte de résultat prévue par défaut par l'IFRS 9. Les investissements en actions à la juste valeur par capitaux propres n'impliqueront plus un recyclage des réserves de réévaluation dans le compte de résultat en cas de cession. Pour ces instruments, seuls les revenus des dividendes continueront d'être comptabilisés dans le compte de résultat.

Dépréciation (impairment)

L'implémentation de l'IFRS 9 a un impact significatif sur la méthodologie de dépréciation d'ING. Le modèle de perte de crédit attendue (ECL pour «Expected Credit Loss») est un modèle prospectif. Les estimations ECL sont non biaisées, pondérées en fonction des probabilités et incluent des informations acceptables sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions des conditions économiques futures. Le modèle ECL d'ING reflète trois scénarios macroéconomiques, à savoir un scénario de base, un scénario de hausse et un scénario de baisse, et inclut la valeur temporelle de l'argent. Le modèle s'applique aux actifs financiers au bilan comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres tels que les prêts, les titres de créance et créances de location, ainsi que les éléments hors bilan tels que les engagements de prêts non utilisés, certaines garanties financières et les engagements de facilités de crédit renouvelable non utilisés. Comparé à la situation avec la norme IAS 39, le principal changement concerne l'inclusion d'expositions hors bilan et d'actifs financiers HtC&S. ING a aligné la définition de crédit douteux selon l'IFRS 9 sur la définition du défaut à des fins prudentielles.

L'approche d'ING s'est basée sur les modèles de capital réglementaire existants qui utilisent les modèles basés sur les notations internes avancées à des fins réglementaires. Pour les autres portefeuilles qui utilisent l'approche standard pour calculer le capital réglementaire, ING a développé de nouveaux modèles ECL.

Approche en trois étapes

ING appliquera l'approche en trois étapes de l'IFRS9 pour mesurer les pertes de crédit attendues.

Étape 1: ECL à 12 mois - Aucune augmentation significative du risque de crédit.

Les instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale nécessitent, lors de la comptabilisation initiale, une provision pour pertes de crédit attendues (ECL) associée à la probabilité d'événements de défaut dans les 12 mois qui suivent (12 mois ECL). Pour les actifs financiers avec une maturité résiduelle inférieure à 12 mois, une probabilité de défaut (PD) correspondant à la maturité résiduelle est utilisée.

Étape 2: ECL sur la durée de vie - Augmentation significative du risque de crédit.

Dans le cas d'une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision est nécessaire pour toutes les pertes de crédit sur la durée de vie de l'instrument financier (ECL à vie).

Étape 3: ECL sur la durée de vie - Défaut

Les instruments financiers en défaut qui passent à l'étape 3 nécessiteront une provision sur la durée de vie.

Augmentation significative du risque de crédit

Un actif financier passe de l'étape 1 à l'étape 2 en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. ING a établi un cadre utilisant des informations quantitatives et qualitatives afin de détecter cela au niveau de l'actif par le biais d'une évaluation relative. Chaque actif financier sera évalué à la date de reporting sur les éléments déclencheurs de la détérioration significative. ING évalue l'augmentation significative du risque de crédit au moyen de ce qui suit:

- Delta de la probabilité de défaut pendant la durée de vie;
- Statut de tolérance;
- Statut sur liste de surveillance. Les prêts sur la liste de surveillance sont évalués individuellement pour la classification à l'étape 2;
- Gestion des soins intensifs;
- Rating interne;
- Arriérés; et
- Transferts d'étape 1 à étape 2 si les arriérés dépassent 30 jours.

Le delta de la probabilité de défaut pendant la durée de vie est le principal facteur déclenchant le passage de l'étape 1 à l'étape 2. Cet élément compare la probabilité de défaut pendant la durée de vie à l'origine à la probabilité de défaut pendant la durée de vie à la date de reporting, compte tenu de la maturité résiduelle. Les actifs peuvent bouger dans les deux sens. Cela signifie qu'ils peuvent repasser à l'étape 1 ou l'étape 2 lorsque les critères pour passer à l'étape 2 ou l'étape 3 ne sont plus remplis (en tenant compte des périodes d'attente réglementaires). La répartition dans les étapes est implémentée dans les systèmes de risque de crédit centraux.

Scénarios macroéconomiques

ING a mis en place un processus trimestriel dans le cadre duquel des scénarios macroéconomiques prospectifs et des coefficients de probabilité sont développés pour le calcul des pertes de crédit attendues (ECL). ING utilise essentiellement des données provenant d'un prestataire de services de premier plan, enrichies avec des analyses internes d'ING. Un scénario de base, un scénario de hausse et un scénario de baisse sont établis afin d'obtenir des estimations ECL non biaisées et pondérées en fonction des probabilités. Pour le scénario de base, ING applique une vision de marché neutre en se basant sur les prévisions du consensus pour des variables économiques telles que les taux de chômage, la croissance du PIB, les prix immobiliers, les cours des matières premières et les taux d'intérêt à court terme. L'utilisation des estimations du consensus dans le scénario de base permet de garantir des estimations non biaisées des pertes de crédit attendues.

Les scénarios alternatifs sont basés sur les écarts par rapport aux prévisions observées dans le passé, compte tenu des risques pesant sur l'économie actuellement et de l'horizon des prévisions. Les coefficients de probabilité sont basés sur les probabilités de survenance des trois scénarios et sont dérivés d'intervalles de confiance sur une distribution des probabilités. Les scénarios sont ajustés sur une base trimestrielle.

Comme l'inclusion des scénarios macroéconomiques prospectifs requiert du jugement, une équipe Scénarios économiques et un groupe d'experts Scénarios économiques ont été mis sur pied. L'équipe Scénarios économiques est chargée d'établir les scénarios économiques utilisés pour calculer les ECL selon la norme IFRS 9. Ces scénarios sont ensuite remis en question par le groupe d'experts Scénarios économiques. Cette méthode permet d'assurer que les scénarios macroéconomiques sont suffisamment remis en question et que les principaux risques économiques, en ce compris les risques à court terme, sont pris en considération lors du développement des scénarios macroéconomiques utilisés dans le calcul des ECL. Le groupe d'experts Scénarios économiques est une équipe variée composée de représentants du Senior Management de Business, Risk, Finance et d'une partie externe.

Mesure

Le calcul des ECL selon la norme IFRS 9 est basé sur les modèles de pertes attendues d'ING (PD, LGD, EAD) utilisés actuellement pour le capital réglementaire, le capital économique et les provisions collectives dans le cadre actuel de l'IAS 39. Ces modèles sont ajustés pour 1) supprimer le conservatisme prudentiel (comme les planchers), 2) fournir des informations prospectives au jour du calcul fondées sur des indicateurs macroéconomiques et 3) fournir une vue sur 12 mois ou sur la durée de vie du risque de crédit si nécessaire. Les caractéristiques de la durée de vie sont le comportement sur un horizon plus long, le comportement après l'événement de défaut, les plans de remboursement et les règlements anticipés. Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue est limitée à la maturité résiduelle. Pour les découverts et certaines facilités de crédit renouvelable, comme les cartes de crédit, des hypothèses ouvertes sont utilisées vu que ces instruments ne possèdent pas de plan de remboursement ou de plan à échéances fixes.

Comptes annuels consolidés - suite

Pour mesurer les ECL, ING applique une approche PD x EAD x LGD intégrant la valeur temporelle de l'argent. Pour les actifs de l'étape 1, une approche prospective sur un horizon de 12 mois sera appliquée. Pour les actifs de l'étape 2, nous appliquons au crédit une approche sur la durée de vie globale. La perte de crédit sur la durée complète (LEL pour «Lifetime Expected Loss») équivaut à la somme actualisée des pertes globales liées aux événements de défaut dans chaque période de 12 mois. Pour l'étape 3, la PD est égale à 100% et la perte en cas de défaut (LGD pour «Loss Given Default») et l'exposition en cas de défaut (EAD pour «Exposure At default») représentent une vue à vie des pertes basée sur les caractéristiques des installations en défaut.

Impact

En raison de l'application des nouvelles exigences en matière de dépréciation dans le cadre de l'IFRS 9, ING s'attend à ce que les provisions pour pertes sur prêts augmentent d'approximativement de 128 millions d'euros (avant impôts). La ventilation des ECL dans les différentes étapes de notre portefeuille est décrite plus en détail dans le tableau ci-dessous. L'augmentation observée dans le portefeuille performant (étape 1 et étape 2) est expliquée par l'utilisation dans le calcul de la plus longue période de survie (12 mois pour l'étape 1 et durée de vie pour l'étape 2) suivant la norme IFRS 9.

Impact estimé de la transition IFRS 9 en matière de dépréciation au 1er janvier 2018¹

En millions d'EUR

	Provisions pour pertes liées à IAS 39		Dépréciations IFRS 9 par étape	
			Pertes de crédit attendues (ECL) liées à IFRS 9	Estimation pertes de crédit attendues (ECL)
Encouru mais pas rapporté (IBNR)	105	Étape 1: ECL à 12 mois - Aucune augmentation significative du risque de crédit	53	98
		Étape 2: ECL sur la durée de vie - Augmentation significative du risque de crédit	150	
Provisions individuelles (ISFA et INSFA)	616	Étape 3: ECL sur la durée de vie - Défaut	646	30
Total	721	Total	849	128

1. Y inclus des provisions pour des passifs éventuels.

Impact de l'IFRS 9 sur le capital et autres exigences réglementaires

L'IFRS 9 aura une incidence sur le capital déclaré d'ING en raison des ajustements de transition comptabilisés dans les capitaux propres à la date de transition. Le BCBS a souligné que le traitement des provisions dans les cadres fondés sur l'approche standard ou sur les notations internes reste valable, mais offre aux juridictions la possibilité de choisir d'appliquer des modalités provisoires pour l'impact de la dépréciation dans le cadre de l'IFRS 9. En conséquence, l'UE a introduit des modalités transitoires visant à atténuer les incidences de l'introduction de la norme IFRS 9 au niveau de la dépréciation dans les capitaux propres dans les règles relatives aux exigences de fonds propres. ING a décidé de ne pas appliquer les modalités transitoires pour la dépréciation dans le cadre de l'IFRS 9.

L'augmentation des provisions aura un impact limité sur le ratio CET1 d'ING, car il sera compensé par la pénurie de provisions réglementaires existant au 31 décembre 2017 pour les portefeuilles IRB. L'impact estimé de l'adoption de l'IFRS 9 sur les capitaux propres s'élève à environ 315 millions d'euros à la date d'implémentation du 1er janvier 2018 et sera composé comme suit:

Impact estimé de l'adoption de l'IFRS 9 sur les capitaux propres au 1er janvier 2018

En millions d'EUR

	Impact estimé sur les capitaux propres
Provisions pour pertes ¹	-93
Portefeuille d'investments ²	-148
Others ³	-74
Total	-315

1. Le montant de 93 millions d'euros correspond à l'impact après impôts sur les fonds propres de l'augmentation estimée des ECL IFRS 9 de 128 millions d'euros. L'impact sur les fonds propres est, pour les portefeuilles basés sur les notations internes avancées (AIRB), compensé par la libération des éléments de pertes attendus actuellement inclus dans le calcul du capital réglementaire au 31 décembre 2017.

2. Le principal impact d'approximativement 148 millions d'euros vient de la reclassification d'une partie du portefeuille d'investissements des obligations disponibles à la vente (Juste valeur par capitaux propres) sous l'IAS 39 au portefeuille HTc (coût amorti) sous l'IFRS 9.

3. Cet impact de transition se rapporte essentiellement à la reclassification des actifs de CA en juste valeur par le biais du compte de résultat parce que les flux de trésorerie de ces actifs ne dépendent pas aux critères SPPI.

L'impact sur les autres ratios réglementaires ne devrait pas être conséquent.

IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients'

La norme IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients» entre en vigueur pour les périodes annuelles à compter du 1er janvier 2018 et a été approuvée par l'UE. L'IFRS 15 introduit une approche en cinq étapes pour la comptabilisation des produits au fur et à mesure que les obligations de performance convenues sont satisfaites. Les obligations de performance convenues sont des promesses individuelles faites aux clients qui offrent des avantages du point de vue des clients. Les revenus doivent être comptabilisés à un moment donné ou étalé dans le temps en fonction du service fourni au client. ING a évalué l'impact de l'IFRS 15 et s'attend à ce que la norme n'ait pas d'incidence significative sur le résultat net et/ou les autres éléments du résultat global et les capitaux propres du Groupe ING.

IFRS 16 'Contrats de location'

La norme IFRS 16 «Contrats de location» entre en vigueur pour les périodes annuelles à compter du 1er janvier 2019 et a été approuvée par l'UE. L'IFRS 16 est la nouvelle norme comptable pour les contrats de location et remplacera l'IAS 17 «Contrats de location» et l'IFRIC 4 «Déterminer si un accord contient un contrat de location». Cette nouvelle norme élimine la distinction entre les contrats de location-exploitation et les contrats de location-financement pour la comptabilisation du locataire. En conséquence, tous les contrats de location seront traités comme des contrats de location-financement. Tous les contrats de location seront comptabilisés à l'état de la situation financière avec les exceptions facultatives pour les baux à court terme dont la durée est inférieure à 12 mois et les baux d'actifs de faible valeur (par exemple, les téléphones mobiles ou les ordinateurs portables). Un locataire est tenu de reconnaître un droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent et un passif de location représentant son obligation d'effectuer des paiements de location.

La principale raison de ce changement est que cette approche se traduira par une représentation plus comparable des actifs et des passifs d'un locataire par rapport à d'autres sociétés et, conjointement avec des informations plus détaillées, offrira une plus grande transparence du levier financier et des capitaux employés. La norme permet au locataire de choisir soit une rétrospective complète soit une approche de transition rétrospective modifiée. En outre, la norme fournit certaines options pratiques et exemptions pour réduire les coûts de transition. La comptabilité du bailleur reste sensiblement inchangée. ING adoptera la norme à sa date d'entrée en vigueur et prévoit d'utiliser l'approche de transition rétrospective modifiée. ING est toutefois toujours en train d'évaluer en détail l'impact de cette norme.

Jugements significatifs et estimations et hypothèses comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés oblige la direction à faire des jugements dans le cadre de l'application de ses normes comptables et l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Les estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et les montants des passifs éventuels à la date du bilan, ainsi que sur les produits et charges comptabilisés pour l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. L'établissement des hypothèses est soumis à des procédures de contrôle interne et des approbations.

ING Belgique a identifié des domaines dans lesquels la direction est tenue de procéder à des jugements significatifs et d'utiliser des estimations et hypothèses comptables critiques sur la base d'informations et de données financières susceptibles d'évoluer avec le temps. Ces domaines sont les suivants:

- la détermination des justes valeurs des actifs et passifs financiers;
- les provisions pour pertes sur prêts; et
- les provisions.

Pour plus de détails sur les jugements significatifs et les estimations et hypothèses comptables critiques dans ces domaines, référence est faite aux parties concernées dans la section d) «Principes d'évaluation et détermination des résultats» et les annexes aux états financiers consolidés applicables.

Consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) sur lesquelles ING Belgique a le pouvoir de gestion des politiques financières et opérationnelles, s'accompagnant généralement d'une participation de plus de 50 % des droits de vote. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont considérés pour évaluer si ING Belgique contrôle ou non une entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date où ING Belgique exerce le contrôle. Elles sont déconsolidées à la date où cesse le contrôle.

ING Belgique possède aussi des participations avec droits de vote de plus de 50 % dans des sociétés qui ne sont pas entièrement consolidées. Sur la base de l'IFRS 10, la banque exerce effectivement un contrôle sur ces sociétés, mais étant donné la faible matérialité pour la banque, ces entités ne sont pas consolidées. Ces participations sont considérées comme des investissements. Plus de détails sont disponibles dans l'annexe 6. En ce qui concerne les filiales faisant l'objet d'une consolidation globale, la maison mère veille, dans les limites du pourcentage de sa participation et abstraction faite des risques politiques, à ce que lesdites filiales soient à même de tenir leurs engagements.

La méthode de consolidation globale est utilisée pour comptabiliser les filiales acquises par ING Belgique. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs et passifs éventuels assumés dans un regroupement d'entreprises sont initialement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment de la portée de tout intérêt minoritaire. L'excédent du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur de la part de la banque dans les actifs nets identifiables acquis est enregistré comme goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la part de la banque dans les actifs nets de la filiale acquise, la différence est directement comptabilisée dans le compte de résultats. Le goodwill est seulement reconnu dans le compte de résultats après réévaluation de tous les actifs acquis et passifs supposés correctement identifiés.

Comptes annuels consolidés - suite

Les soldes des comptes et les profits non réalisés sur des transactions entre les entités d'ING Belgique sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, les comptes des filiales ont été retraités afin d'assurer la cohérence avec les politiques comptables adoptées par ING Belgique.

Filiales consolidées (au 31 décembre 2017)

En milliers d'EUR / En %

Etats financiers de l'entité à la date de clôture la plus récente

Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de détention	Actif	Passif	Résultat net	Fonds propres (sans résultat net)
Cell Data Services	Bruxelles	IT	BE 0435 463 880	100,0	8.594	2.047	269	6.278
Immo Globe	Bruxelles	Immobilier	BE 0414 585 512	100,0	12.701	224	163	12.314
ING Belgium International Finance Luxembourg	Luxembourg	Finance	LU	100,0	1.716.843	1.730.760	1.998	-15.915
ING Contact Center	Bruxelles	Finance	BE 0452 936 946	100,0	9.948	6.658	-478	3.768
ING Luxembourg	Luxembourg	Finance	LU	100,0	15.328.674	14.149.586	101.215	1.077.873
- ING Lease Luxembourg	Luxembourg	Leasing	LU	100,0	298.654	293.459	2.759	2.436
ING Lease Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0402 918 402	100,0	1.379.902	1.327.573	28.664	23.665
- ING Equipment Lease Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0427 980 034	100,0	1.959.918	1.883.219	14.062	62.637
- ING Asset Finance Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0429 070 986	100,0	633.074	606.981	4.716	21.377
- ING Truck Lease Belgium	Bruxelles	Leasing	BE 0440 360 895	100,0	297.161	285.989	1.122	10.050
- ING Commercial Finance	Bruxelles	Factoring	BE 0470 131 086	100,0	1.121.787	1.096.682	7.891	17.214
- D'ietenen Vehicle Trading	Bruxelles	Leasing	BE 0428 138 994	51,0	6.037	3.665	303	2.069
New Immo Schuman	Bruxelles	Immobilier	BE 0428 361 797	100,0	7.066	61	83	6.922
Record Bank	Bruxelles	Banque	BE 0403 263 642	100,0	18.797.366	17.918.101	81.280	797.985
- Fiducré	Bruxelles	Finance	BE 0403 173 372	100,0	128.639	124.936	19.791	-16.088
- Logipar	Bruxelles	Immobilier	BE 0439 526 103	100,0	4.259	4	-343	4.598
Record Credit Services	Liège	Finance	BE 0403 257 407	19,2	1.473.689	1.330.703	6.606	136.380
Sogam	Bruxelles	Finance	BE 0402 688 075	100,0	573	126	116	331
Soges-Fiducem	Bruxelles	Finance	BE 0403 238 304	100,0	40.738	37.471	331	2.936
- Belgian Overseas Agencies	Montréal	Finance	CA 0403 202 967	100,0	23.968	23.978	-10	0
- Belgian Overseas Issuing Corp	New York	Finance	CA 0403 203 066	100,0	27.124	27.243	-27	-92

PM: Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques. L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres.

Entités structurées

Dans le cadre de ses activités commerciales normales, ING implique des transactions avec diverses entités structurées (ES). Une entité structurée est une entité qui a été mise sur pied de telle façon que les droits de vote ne sont pas le facteur dominant dans la décision de contrôle de l'entité, de telle sorte que les droits de vote sont liés uniquement à des tâches administratives et que les activités y afférant sont exécutées sur la base des arrangements contractuels.

Les entités structurées sur lesquelles ING Belgique exerce un contrôle sont consolidées. ING peut donner du support à ces entités structurées consolidées si et quand nécessaire, et ceci est complètement reflété dans les comptes annuels d'ING Belgique étant donné que tous les actifs et les passifs de ces entités sont inclus et les engagements hors bilan sont mentionnés. Les activités d'ING Belgique liées à ces entités structurées sont expliquées au travers des catégories suivantes:

- 1) Le programme ING consolidé de titrisation émis à des fins de gestion de liquidités (Belgian Lions);
- 2) Le programme Record Bank consolidé de titrisation émis à des fins de gestion de liquidités (Record Lions).

Entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative mais ne possède pas le contrôle. Par influence significative, il convient d'entendre la capacité de participer aux normes financières et opérationnelles de l'entité concernée. Une telle influence se traduit généralement par une participation dans les droits de vote variant entre 20% et 50% ou par des situations comme celles décrites ci-dessous (liste non exhaustive):

- représentation au conseil d'administration;
- participation à l'élaboration des normes;
- échange de personnels dirigeants.

Les coentreprises sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle sur une activité ou entité, et il n'existe que lorsque les décisions correspondant aux activités imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Le contrôle conjoint implique qu'aucune partie contractante n'est en mesure d'agir unilatéralement pour contrôler l'activité ou l'entité. Les parties contractantes doivent agir ensemble pour contrôler l'entité et, par conséquent, exercer le contrôle conjoint.

Les investissements dans les entreprises associées et coentreprises sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition et sont par la suite comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Comptes annuels consolidés - suite

Les investissements du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises comprennent le goodwill (net de toutes pertes de valeur cumulées) reconnu lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans les résultats de ses entreprises associées et coentreprises après acquisition est comptabilisée dans le compte de résultat et sa quote-part dans l'évolution des réserves après acquisition est comptabilisée dans les capitaux propres. La valeur de l'investissement au bilan est ajustée des mouvements cumulés post-acquisition. Lorsque la part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou coentreprise égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, y compris toute participation à long terme comme des créances non garanties dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de se produire dans un avenir prévisible, le Groupe cesse de reconnaître les pertes, sauf s'il a repris certaines obligations ou effectué certains paiements pour le compte de son entreprise associée ou coentreprise.

Les profits non réalisés sur des transactions entre le Groupe et ses entreprises associées et coentreprises sont éliminés à concurrence de la participation du Groupe dans ces entreprises associées et coentreprises. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si elles fournissent la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, les normes comptables des entreprises associées et coentreprises ont été retraitées afin d'assurer la cohérence avec les normes comptables adoptées par le Groupe. Les dates de reporting de toutes les entreprises associées et coentreprises significatives correspondent à la date de reporting du Groupe.

Filiales et entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (au 31 décembre 2017)

En milliers d'EUR / En %

Etats financiers de l'entité à la date de clôture la plus récente

Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de détention	Actif	Passif	Résultat net	Fonds propres (sans résultat net)
A.E.D. Rent	Willebroek	Audiovision	BE 0451 899 343	31,3	56.250	37.445	-190	18.995
Aigle Aviation SA	Luxembourg	Finance	LU	75,0	49.615	47.809	32	1.774
Ark Angels Activator Fund	Hasselt	Priv.equity fund	BE 0843 728 962	33,1	5.193	6	-912	6.099
Ark Angels Activator Fund Beheer	Hasselt	Priv equity fund	BE 0843 353 929	31,9	522	26	89	407
Bancontact/Mistercash (Brand & Licence Comp)	Bruxelles	Finance	BE 0884 499 250	20,0	8.860	3.371	-575	6.064
BIENCA Biotechnological Enzymatic Catalyse	Seneffe	Biotechnologie	BE 0446 755 472	20,8	1.448	563	338	547
Europay Belgium	Bruxelles	Services	BE 0434 197 536	20,5	3.853	2.781	102	970
European Marketing Group SA	Luxembourg	Leasing	LU	40,0	5.197	4.364	335	498
Immomanda	Bruxelles	Finance	BE 0417 331 315	100,0	1.211	1.031	467	-287
ING Activator	Bruxelles	Priv equity fund	BE 0878 533 255	50,1	2.639	85	855	1.699
Innotec International	Dessel	Commerce	BE 0534 724 475	36,7	18.450	2.951	2.641	12.858
Isabel	Bruxelles	Finance	BE 0455 530 509	25,3	32.727	14.759	3.435	14.533
ISIM (ING Solutions Investment Management)	Luxembourg	Holding	LU	100,0	2.226	1.245	242	739
IMEC I-Start Fund	Leuven	Holding	BE 0672 768 937	20,0	n/a (créée en mars 2017)			
M Brussels Village	Bruxelles	Services	BE 0473 370 886	24,6	377	198	4	175
Sherpa Invest	Bruxelles	Holding	BE 0878 752 692	20,0	737	10	1.754	-1.027
Sherpa Invest II	Bruxelles	Holding	BE 0835 148 719	25,0	2.133	29	-731	2.835
Stardekk	Bruges	IT	BE 0474 598 036	37,5	3.949	1.151	120	2.678
Tasco	Antwerp	Consultance	BE 0656 874 397	30,1	n/a (créée en juin 2016)			
Unibioscreen	Bruxelles	Biologie	BE 0466 013 437	25,5	152	362	-59	-151
Vesalius Biocapital I SICAR	Luxembourg	Investis- sements	LU	21,4	32.432	75	-2.763	35.120
Vesalius Biocapital Partners SARL	Luxembourg	Finance	LU	20,0	3.477	2.827	604	46
Vesalius Biocapital II Partners SARL	Luxembourg	Finance	LU	20,0	4.701	3.962	294	445
Visa Belgium	Bruxelles	Finance	BE 0435 551 972	18,1	68.806	28.383	182	40.241

PM: Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques. L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres.

Reporting par segment

Un segment est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposée à des risques et des rendements différents de ceux des autres segments contrôlés par la direction. Une zone géographique est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposée à des risques et des rendements différents de ceux d'autres segments opérant dans d'autres environnements économiques. Les analyses géographiques sont basées sur la situation géographique de l'implantation d'où proviennent les transactions.

Conversion des devises étrangères

Devise fonctionnelle et de présentation

Les éléments figurant dans les comptes de toutes les entités d'ING Belgique sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (« la devise fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont établis en milliers d'euros, qui est la devise de présentation.

Transactions et soldes

Les transactions en devise étrangère sont converties dans la devise fonctionnelle en appliquant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur des éléments monétaires qui satisfont aux critères d'instrument de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissement net, qui sont enregistrés en capitaux propres.

Les éléments non monétaires en devise étrangère évalués au coût historique sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change sur les éléments non monétaires évalués à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés comme une composante du profit ou de la perte sur ces éléments à la juste valeur. Les éléments non monétaires sont reconvertis au cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change sur les éléments non monétaires évalués à la juste valeur par le biais de la réserve de réévaluation sont inclus dans la réserve de réévaluation, en capitaux propres.

Les écarts de change comptabilisés au compte de résultat sont généralement inclus dans « Écarts d'évaluation et résultat net des activités de négociation ». Les écarts de change relatifs à la cession de titres de créance et de titres de participation disponibles à la vente sont considérés comme une composante des plus et moins-values comptabilisées dans le poste Produits des placements. Comme mentionné ci-dessous dans la section « Sociétés du Groupe », lors de la cession d'une entité du groupe, tout écart de change enregistré en capitaux propres est comptabilisé au compte de résultat dans Résultat des cessions de sociétés du groupe. La note 20 relative aux Capitaux propres donne également le détail des montants inclus dans le compte de résultat.

Sociétés du Groupe

Le résultat et la situation financière des sociétés du groupe ING Belgique dont la devise fonctionnelle diffère de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et passifs compris dans chaque état de situation financière sont convertis au cours de clôture à la date de cet état de situation financière;
- les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours moyen (à moins que cette moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux de change en vigueur à la date des transactions, auquel cas, les produits et charges sont convertis au cours en vigueur aux dates des transactions); et
- tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés comme une composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change résultant de la conversion d'un élément monétaire composant un investissement net dans une activité à l'étranger, d'emprunts et d'autres instruments désignés comme des couvertures de cet investissement, sont comptabilisés dans les capitaux propres. Lors de la cession de l'activité à l'étranger, les écarts de change correspondants sont enregistrés en compte de résultat comme faisant partie intégrante du profit ou de la perte réalisés sur la vente.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur résultant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont considérés comme des actifs ou des passifs de cette activité à l'étranger et convertis au taux en vigueur à la date de clôture des comptes.

Comptabilisation et décomptabilisation des instruments financiers

Comptabilisation d'un actif financier

Toutes les acquisitions et cessions d'actifs financiers classés en juste valeur par le résultat, détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente qui exigent une livraison dans un délai défini par la réglementation ou une convention de marché (achats ou ventes «normalisés») sont comptabilisés à la date de la transaction, à savoir la date à laquelle ING Belgique s'engage à acheter ou vendre l'actif. Les prêts et créances sont comptabilisés à la date de règlement, c'est-à-dire la date à laquelle ING Belgique reçoit ou livre l'actif.

Décomptabilisation d'un actif financier

Un actif financier est décomptabilisé dès lors que les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à cet actif arrivent à expiration ou si ING Belgique transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Si ING Belgique ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, elle peut décomptabiliser cet actif financier si elle n'en a plus le contrôle.

Profits et pertes réalisés sur des actifs financiers

Pour les actifs financiers au coût amorti, les profits et pertes réalisés sur les placements sont égaux à la différence entre le produit de la vente et le coût amorti. Pour les actifs disponibles à la vente, les ajustements à la juste valeur cumulés enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont inclus dans le compte de résultat lors de la cession de l'actif. En ce qui concerne les titres de participation, le coût est déterminé en utilisant une moyenne pondérée par portefeuille. En ce qui concerne les titres de créance, le coût est déterminé individuellement.

Comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle l'entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un passif financier est sorti du bilan si l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier éteint et la contrepartie payée est comptabilisée dans le compte de résultat.

Classification des instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les titres de participation, les titres de créance, les produits dérivés, les prêts et créances, et d'autres instruments, ainsi que les sous-catégories suivantes: actifs détenus à des fins de transaction, dérivés non détenus à des fins de transaction et actifs désignés par la direction comme à la juste valeur par le compte de résultat. Les passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les sous-catégories suivantes: passifs détenus à des fins de transaction, dérivés non détenus à des fins de transaction et autres passifs financiers désignés par la direction comme à la juste valeur par le compte de résultat. Les passifs détenus à des fins de transaction incluent les titres de participation, les titres de créance, les dépôts et les produits dérivés.

Un actif financier ou un passif financier est classé à la juste valeur par le compte de résultat s'il a été acquis principalement en vue de sa vente à court terme ou s'il a été désigné comme tel par la direction. La direction utilisera cette désignation pour un actif financier ou un passif financier sous réserve que cela élimine une incohérence dans l'évaluation ou que les actifs et passifs liés soient gérés selon la méthode de la juste valeur.

Les coûts de transaction enregistrés lors de la comptabilisation initiale sont passés en charge au moment où ils sont encourus. Les charges et produits d'intérêt des instruments financiers classés à la juste valeur par le compte de résultat sont comptabilisés au compte de résultat dans Produits financiers et Écarts de valeur et produit net des opérations de négociation, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes afférents à des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le compte de résultat sont généralement comptabilisés au compte de résultat dans Produits de placement lors de la décision de distribution d'un dividende. Les produits dérivés sont abordés à la section «Instruments dérivés et comptabilité de couverture».

Placements

Les placements (y compris les prêts cotés sur des marchés actifs) sont classés soit comme étant détenus jusqu'à leur échéance soit comme disponibles à la vente. Les placements dans des titres de créance et les prêts cotés sur des marchés actifs ayant une échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance sont classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance. Les titres de placement et les prêts cotés que la société a l'intention de conserver pour une période indéfinie, qui peuvent être vendus en réponse à des besoins de trésorerie ou à des variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des cours des actions, sont classés comme des actifs disponibles à la vente.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente englobent les titres de créance disponibles à la vente et les titres de participation disponibles à la vente. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Pour les titres de créance disponibles à la vente, la différence entre le coût et la valeur de remboursement est amortie. Les produits d'intérêt sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêt des titres de créance classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat dans Produits financiers. Les dividendes afférents à des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat dans Produits de placement lors de la décision de distribution d'un dividende. Les profits et pertes latents résultant d'une variation de la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres et sont ensuite recyclés en résultat au poste Produits de placement. Les placements dans des titres sensibles au risque de remboursement anticipé tels qu'une option de remboursement anticipé incorporée soit aux seuls intérêts, soit au seul principal, sont généralement classés comme disponibles à la vente.

Instruments détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et que la direction a désignés comme des actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêt des titres de créance classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance sont enregistrés au compte de résultat dans Produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont composés uniquement de titres de créance.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ultérieurement, ils sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur. Les prêts et créances incluent les postes Caisse et avoirs auprès des banques centrales, Prêts et avances aux banques, Prêts et avances à la clientèle, ainsi que des catégories d'Autres actifs, et figurent dans ces postes dans l'état de situation financière. Les produits d'intérêt des prêts et créances sont enregistrés au compte de résultat dans Produits financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les sous-catégories suivantes: actions préférentielles classées en dettes, titres de créance en circulation, prêts subordonnés et dépôts de banques et de clients. Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur valeur à l'émission (juste valeur de la contrepartie reçue) nette des coûts de transaction encourus. Les passifs entrant dans cette catégorie sont par la suite enregistrés au coût amorti et toute différence entre le produit de l'émission, net des coûts de transaction, et la valeur de remboursement est enregistrée au compte de résultat sur la durée de vie du passif en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si le Groupe rachète sa propre dette, celle-ci est sortie de l'état de situation financière et l'écart entre la valeur comptable de cette dette et la contrepartie versée est porté au compte de résultat.

Contrats de garantie financière

Les contrats de garantie financière sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifique à effectuer un paiement à l'échéance, en vertu des conditions de l'instrument d'emprunt. Ces garanties financières sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et par la suite évaluées en retenant le plus élevé entre la meilleure estimation actualisée de l'obligation en vertu de la garantie et le montant comptabilisé initialement diminué de l'amortissement cumulé dans le respect des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur alors que les actifs classés comme détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le compte de résultat et les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à la juste valeur dans les états financiers.

La juste valeur est définie comme le prix que l'on obtiendrait de la vente d'un actif ou que l'on paierait pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction dans des conditions normales entre les intervenants sur le marché à la date de l'évaluation. Cette évaluation utilise des hypothèses que les intervenants sur le marché utiliseraient et intègre les caractéristiques de l'actif ou du passif dont tiendraient compte ces intervenants pour fixer le prix de l'actif ou du passif. La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à partir des prix cotés du marché non ajustés disponibles. Ces prix cotés sont obtenus principalement des cours d'instruments financiers cotés. En l'absence de prix de transaction, les prix cotés sur un marché actif peuvent être obtenus auprès de prestataires, courtiers ou teneurs de marché indépendants. En général, les positions sont évaluées au cours acheteur pour les positions longues et au cours vendeur pour les positions courtes ou à un prix se situant à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans ces circonstances. Dans certains cas, si les positions sont évaluées sur le cours milieu de marché, un ajustement à la juste valeur est calculé.

Pour certains actifs et passifs financiers, les prix cotés du marché ne sont pas disponibles. La juste valeur de ces actifs et passifs financiers est alors déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation vont de l'analyse des flux de trésorerie actualisés à différents modèles de valorisation qui prennent en compte des facteurs de prix pertinents tels que le prix de marché d'instruments de référence sous-jacents, les paramètres de marché (volatilités, corrélations et notations de crédit) et le comportement des clients. ING utilise au maximum des données de marché observables et s'appuie aussi peu que possible sur des données non observables pour déterminer la juste valeur. Cela peut être subjectif, selon l'importance des données non observables dans l'évaluation globale. Toutes les techniques d'évaluation utilisées sont revues et validées en interne. La plupart des données utilisées dans ces techniques d'évaluation sont validées quotidiennement. Si un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de ses expositions nettes au risque, la juste valeur du groupe d'actifs et de passifs financiers est évaluée sur la base d'un portefeuille net. Pour intégrer le risque de crédit dans la juste valeur, ING procède à des ajustements pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment, CVA) et pour risque de crédit propre (Debit Valuation Adjustment, DVA). Ses propres dettes et obligations structurées évaluées à la juste valeur sont ajustées de la valeur du risque de crédit au moyen d'un DVA. Par ailleurs, les dérivés évalués à la juste valeur sont ajustés de la valeur du risque de crédit par un CVA. Le CVA est bilatéral car l'ajustement tient compte à la fois du risque de crédit de la contrepartie et du risque de crédit d'ING. Toutes les données utilisées pour le calcul du CVA reposent sur des valeurs de marché implicites. Par ailleurs, le risque de corrélation défavorable (augmentation de l'exposition à une contrepartie alors que la qualité du crédit de cette contrepartie se détériore) et le risque de corrélation favorable (augmentation de l'exposition à une contrepartie alors que la qualité du crédit de cette contrepartie s'améliore) sont pris en compte dans le calcul de l'ajustement. ING procède à un ajustement complémentaire pour coût de financement (Funding Valuation Adjustment, FVA) sur la valeur des dérivés décollatéralisés, basé sur le prix de marché des financements.

Jugements significatifs et estimations et hypothèses comptables déterminantes:

Même si les prix de marché sont disponibles, en cas de baisse de la liquidité, le prix d'un même titre peut varier entre différentes sources. La sélection du meilleur prix exige de faire preuve de jugement et peut résulter en des estimations différentes de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation sont subjectives et nécessitent une capacité de jugement considérable pour déterminer la juste valeur de certains actifs et passifs financiers. Les techniques d'évaluation impliquent également des hypothèses relatives aux facteurs de fixation des prix. L'utilisation de différentes techniques et hypothèses d'évaluation est susceptible de produire des écarts d'estimation significatifs de la juste valeur.

La validation par le prix est effectuée pour évaluer si le processus d'évaluation a produit une juste valeur appropriée de la position et garantit le reflet correct de ces évaluations dans le compte de résultat. Elle est également réalisée pour minimiser les risques potentiels de pertes économiques liées à des modèles défaillants ou mal utilisés.

Postes concernés par la gestion du risque de crédit

Les informations relatives à la gestion du risque de crédit figurent à la section «Gestion du risque – Risque de crédit». Le lien entre les types de risque de crédit de cette section et les postes de l'état consolidé de situation financière ci-dessus est expliqué ci-après:

- Le risque pré-règlement survient lorsqu'une contrepartie fait défaut sur une transaction avant la date de paiement et qu'ING Group doit remplacer le contrat par une opération avec une autre contrepartie au prix de marché (potentiellement défavorable) en vigueur à cette date. Le risque pré-règlement concerne principalement le poste de l'état de situation financière Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (actifs détenus à des fins de transaction et dérivés non détenus à des fins de transaction), et les financements sur titres;
- Le risque lié au marché monétaire intervient lorsque ING Group place des dépôts à court terme auprès d'une contrepartie à des fins de gestion d'excédents de trésorerie, et concerne, entre autres, les postes Prêts et avances aux banques et Prêts et avances à la clientèle de l'état de situation financière;
- Le risque lié aux prêts provient des prêts accordés par ING Group à des clients ou lorsque celui-ci fournit des garanties au profit de clients; ce risque concerne le poste Prêts et avances à la clientèle de l'état de situation financière, et les engagements hors bilan comme par exemple les obligations en vertu de garanties financières et de lettres de crédit;
- Le risque d'investissement comprend le risque de défaut et le risque de migration associés au portefeuille de placements d'ING Group et concerne principalement le poste Placements (disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance) de l'état de situation financière;
- Le risque de règlement intervient dans le cadre d'un échange de valeurs (fonds, instruments ou matières premières) pour des dates de valeur identiques ou différentes lorsque la réception n'est pas vérifiée ou attendue tant qu'ING Group n'a pas payé ou livré sa partie de la transaction. Le risque de règlement concerne principalement la cession d'instruments financiers classés dans l'état de situation financière dans les Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat (actifs détenus à des fins de transaction et dérivés non détenus à des fins de transaction) et les Placements (disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance).

Exposition au risque de crédit maximum

L'exposition au risque de crédit maximum pour les éléments de l'état de situation financière correspond généralement à la valeur comptable des actifs financiers concernés. Pour les éléments hors bilan, l'exposition au risque de crédit maximum est le montant maximum qui pourrait devoir être payé. Ces éléments hors bilan sont décrits à «Passifs éventuels et engagements conditionnels». Le collatéral reçu n'est pas pris en compte dans la détermination de l'exposition au risque de crédit maximum.

La manière dont ING Group gère le risque de crédit et détermine les expositions au risque de crédit à cette fin est expliquée à la section «Gestion du risque – Risque de crédit».

Produits dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de conclusion du contrat dérivé et sont évalués à leur juste valeur ultérieurement. Les justes valeurs sont déterminées à partir des prix cotés sur un marché actif, y compris ceux des transactions récentes et par des techniques d'évaluation (comme les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles de valorisation des options), selon les cas. Tous les produits dérivés sont comptabilisés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme des passifs lorsque cette valeur est négative.

Certains produits dérivés incorporés dans d'autres contrats sont évalués comme des dérivés distincts si leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, si le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le compte de résultat et si un instrument séparé assorti des mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un produit dérivé. Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans le compte de résultat. Une évaluation est effectuée lorsque le Groupe devient partie au contrat. Une réévaluation est réalisée lorsque des amendements sont apportés au contrat qui modifient de manière significative les flux de trésorerie estimés.

La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la variation de la juste valeur est différente selon que le dérivé a été désigné comme un instrument de couverture, et si c'est le cas, selon la nature de l'élément couvert. Le Groupe désigne certains produits dérivés comme des instruments de couverture de la juste valeur d'actifs ou passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couverture de la juste valeur), des couvertures de flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une transaction prévue (couverture des flux de trésorerie), ou des couvertures d'un investissement net dans une entité à l'étranger. La comptabilité de couverture est utilisée pour les dérivés désignés comme de tels instruments de couverture, à condition de remplir certains critères.

Comptes annuels consolidés - suite

Lors de la conclusion de la transaction, ING Group documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, son objectif de gestion du risque ainsi que les méthodes choisies pour évaluer l'efficacité de la couverture. Le Groupe documente également son évaluation, à la création de la couverture puis périodiquement, de l'efficacité des produits dérivés à compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

ING Group continue d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur aux couvertures contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (macro-couverture) en vertu de l'exception temporaire à l'application de la norme IAS 39 dans l'UE («EU carve-out»). La macro-couverture pratiquée dans l'UE permet à plusieurs dérivés (ou des proportions de ceux-ci) d'être considérés ensemble et désignés conjointement comme l'instrument de couverture et supprime certaines restrictions à la comptabilité de couverture de la juste valeur relatives à la couverture des dépôts et aux stratégies de sous-couverture. En vertu de cette exception temporaire, la comptabilité de couverture peut être appliquée aux dépôts et l'inefficacité n'est constatée que si l'estimation révisée du montant de flux de trésorerie sur une certaine période devient inférieure au montant désigné de cette période.

ING Group applique la comptabilité de couverture de juste valeur aux couvertures contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille (macro-couverture) en vertu de l'exception temporaire à l'application de la norme IAS 39 dans l'UE («EU carve-out») pour ses opérations Retail. Les expositions nettes des activités de dépôts des particuliers (comptes d'épargne et comptes courants) et de prêts aux particuliers (prêts immobiliers) sont couvertes. Les activités de couverture sont désignées comme une couverture de juste valeur d'un portefeuille sur les prêts immobiliers. Les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans le compte de résultat, ainsi que les ajustements à la juste valeur des prêts immobiliers (les éléments couverts) pour autant que ces ajustements soient attribuables au risque de taux d'intérêt (le risque couvert).

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme couvertures de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les ajustements à la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert. Si la relation de couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé de l'élément couvert est, pour les instruments porteurs d'intérêts, amorti par le biais du compte de résultat sur la durée résiduelle de la couverture initiale ou comptabilisé directement si l'élément couvert est décomptabilisé. Pour les instruments non porteurs d'intérêts, l'ajustement cumulé de l'élément couvert est comptabilisé dans le compte de résultat uniquement lorsque cet élément est décomptabilisé.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des produits dérivés désignés et qualifiés de couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée en capitaux propres. Le profit ou la perte relatif à la partie inefficace de la couverture est comptabilisé directement dans le compte de résultat. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en résultat dans les périodes où l'élément couvert affecte le résultat net. Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est maintenu dans les capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue qui impliquera alors le reclassement de ce profit ou de cette perte dans le compte de résultat. Si l'on s'attend à ce qu'une transaction prévue ne se réalise pas, le profit ou la perte cumulé enregistré en capitaux propres est transféré immédiatement au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net

Les couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé en capitaux propres et le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est comptabilisé directement au compte de résultat. Les profits et les pertes cumulés qui ont été enregistrés dans les capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

Dérivés non détenus à des fins de transaction qui ne relèvent pas de la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés qui sont utilisés par le Groupe dans le cadre de stratégies de gestion du risque mais qui ne remplissent pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture prévues par les méthodes comptables d'ING Group, sont présentés comme des dérivés non détenus à des fins de transaction. Les dérivés non détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat.

Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est porté à l'état de situation financière si ING Belgique détient actuellement un droit exécutoire réel de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. La compensation est appliquée à certains swaps de taux d'intérêt pour lesquels les services d'une chambre de compensation sont utilisés. Cette pratique concerne également certains clients dans le cadre d'accords de gestion de trésorerie groupée lorsque l'intention de règlement du montant net est matérialisée par le transfert physique de soldes de trésorerie sur un compte de compensation unique en fin de période.

Opérations de cession et de rétrocession

Les titres vendus avec engagement de rachat (repo) sont conservés dans les états financiers consolidés. Le passif de la contrepartie est enregistré dans Dépôts des banques, prêts subordonnés, dépôts de la clientèle ou Actifs détenus à des fins de transaction.

Les titres achetés avec engagement de revente (reverse repo) sont comptabilisés dans les Prêts et avances à la clientèle, Prêts et avances aux banques, ou Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat – Actifs détenus à des fins de transaction, selon le cas. La différence entre le prix de vente et le prix de rachat est enregistrée en tant qu'intérêt et cumulée sur la durée de vie du contrat en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti (provision pour pertes sur prêts)

ING Belgique évalue périodiquement et à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeurs sont encourues si et seulement s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif mais avant la date du bilan (un événement générateur de pertes), et que cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ou ont) un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable.

Les circonstances suivantes (parmi d'autres) sont considérées comme une indication objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers:

- L'emprunteur demande à être ou a été mis en faillite ou sous une protection similaire ce qui entraîne le non remboursement de l'actif financier ou le retard de ce remboursement;
- Le défaut de paiement du principal, des intérêts ou des frais par l'emprunteur auquel aucune solution n'est trouvée depuis un certain temps;
- L'emprunteur rencontre des difficultés financières importantes qui auront des conséquences négatives sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier;
- L'obligation de crédit a été restructurée pour des raisons non commerciales. ING Belgique a octroyé, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, une facilité qui résulte en une réduction des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, et
- Des données historiques, adaptées aux circonstances actuelles si nécessaire, indiquent qu'une partie d'un groupe d'actifs est dépréciée bien que les événements générateurs de cette dépréciation n'aient pas encore été détectés par les systèmes d'évaluation du risque de crédit du Groupe.

Dans certaines circonstances, ING octroie à des emprunteurs un rééchelonnement et/ou une réduction du principal et/ou des intérêts d'un prêt pour une période transitoire afin de maximiser les chances de recouvrer ces montants et si possible d'éviter le défaut, la saisie d'un bien hypothéqué ou la reprise de possession. Lorsque ces rééchelonnements et/ou réductions des remboursements de principal et/ou d'intérêts sont accordés sur la base d'inquiétudes concernant la solvabilité, on parle de délai de grâce. Dans de tels cas, la valeur actuelle nette du rééchelonnement et/ou de la réduction du paiement du principal et/ou des intérêts est prise en compte dans la détermination du niveau approprié de perte de valeur comme décrit ci-après. Si le délai de grâce résulte en une modification substantielle des termes du prêt, le prêt initial est décomptabilisé et un nouveau prêt est enregistré à sa juste valeur à la date de la modification. Le Groupe détermine si une modification substantielle est intervenue en utilisant des facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Les pertes estimées résultant d'événements futurs, quelle que soit leur probabilité, ne sont pas comptabilisées.

Le Groupe apprécie en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent individuellement, pour des actifs financiers individuellement significatifs, puis, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Si le Groupe détermine qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier évalué individuellement, significatif ou non, l'actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et est soumis collectivement à un test de dépréciation. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être ne sont pas inclus dans les tests de dépréciation collectifs.

S'il existe une indication objective qu'une perte de valeur sur un actif comptabilisé au coût amorti a été encourue, le montant de la perte de valeur de cet actif est égal à la différence entre sa valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes sur crédit futures non encore supportées) actualisée au taux d'intérêt effectif de référence de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite par le biais d'un compte de provision (Provision pour pertes sur prêts) et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat par le compte Dotation à la provision pour pertes sur prêts. Si l'actif est assorti d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour calculer la perte de valeur est le taux d'intérêt effectif courant défini au contrat.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation (par exemple, une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en ajustant la provision. Le montant de la reprise est comptabilisé au compte de résultat.

Comptes annuels consolidés - suite

Si un prêt est irrécouvrable, il est sorti par imputation sur la provision pour pertes sur prêts correspondante. Ces prêts sont sortis du bilan une fois toutes les procédures nécessaires terminées et le montant de la perte déterminé. Les recouvrements ultérieurs des montants sortis précédemment sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Dans la plupart des portefeuilles Retail, ING a mis en place une politique en matière de sortie du bilan qui exige de provisionner à 100 % toutes les expositions sur la clientèle de détail deux ans (trois ans pour les prêts immobiliers) après la dernière date de défaut.

La dépréciation des autres instruments d'emprunt (Prêts et placements détenus jusqu'à l'échéance) est incluse dans la provision pour pertes sur prêts décrite ci-dessus.

Jugements significatifs et estimations et hypothèses comptables déterminantes :

Un jugement considérable est exercé pour déterminer le montant de la provision pour pertes sur prêts (dépréciation) relative aux actifs financiers dont la dépréciation est évaluée individuellement et collectivement. La direction exerce également un jugement pour apprécier s'il existe une indication objective qu'une perte de valeur sur un actif a été encourue, le risque dans le portefeuille, les conditions économiques actuelles, l'historique des pertes au cours des dernières années et les évolutions du crédit, sectorielles, géographiques et de la concentration. Des changements dans ces jugements et analyses peuvent conduire à une variation des provisions pour pertes sur prêts dans le temps.

ING estime des provisions pour dépréciation individuelles pour les actifs individuellement significatifs pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation. La détermination de la période de survenance d'un événement générateur de pertes est le jugement principal devant être exercé dans ce domaine. Les hypothèses clés pour déterminer le montant d'une provision individuelle portent sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier en question.

Pour l'évaluation collective de la dépréciation, les actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires sont regroupés. Ces caractéristiques sont pertinentes pour l'estimation des flux de trésorerie futurs de ces groupes d'actifs car elles indiquent la capacité des débiteurs à payer tous les montants dus conformément aux termes contractuels des actifs évalués. L'évaluation collective de la dépréciation inclut l'application d'une période d'émergence des pertes à des probabilités de défaut (également appelée période d'identification des pertes). La période de survenance de la perte est un concept qui reconnaît qu'il s'écoule un certain temps entre la survenance des événements déclencheurs de dépréciation et le moment où ces événements sont détectés par les systèmes d'évaluation du risque de crédit d'ING. En conséquence, l'application de la période de survenance des pertes garantit que les dépréciations encourues mais non encore identifiées sont prises en compte dans la provision pour pertes sur prêts d'ING. Bien que les périodes d'émergence soient incertaines par nature, ING procède à des estimations pour des sous-portefeuilles (par ex. grandes entreprises, petites et moyennes entreprises et particuliers) qui reflètent des facteurs tels que la fréquence à laquelle les clients du sous-portefeuille publient des données susceptibles d'impacter la perception du risque de crédit et la fréquence d'analyse de ces informations par les responsables de comptes d'ING. Généralement, la fréquence augmente avec la taille de l'emprunteur. Les périodes d'émergence des pertes sont déterminées sur la base de l'expérience et sont validées et revues si nécessaire à l'aide de contrôles a posteriori pour s'assurer qu'elles reflètent l'historique récent et les circonstances actuelles.

Les flux de trésorerie futurs d'un portefeuille d'actifs financiers faisant collectivement l'objet d'un test de dépréciation sont estimés sur la base des flux de trésorerie contractuels des actifs du portefeuille et sur l'historique de pertes enregistrées sur des actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires à celles du portefeuille. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles qui n'affectaient pas la période sur laquelle est fondé l'historique de pertes et de supprimer les effets des circonstances comprises dans la période historique qui n'existent pas actuellement. Les données observables actuelles peuvent comprendre les variations du taux de chômage, des prix de l'immobilier et des matières premières. La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs sont régulièrement réexaminées afin de réduire les différences éventuelles entre les estimations de pertes et l'historique de pertes réel.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

En ce qui concerne les placements dans des titres de participation classés comme disponibles à la vente, une baisse significative (25 %) ou prolongée (6 mois) de la juste valeur des actifs en deçà de leur coût d'acquisition liée à la qualité du débiteur, est prise en compte pour déterminer si ces actifs sont dépréciés.

S'il existe une indication objective de la dépréciation de placements dans des titres de participation ou titres de créance disponibles à la vente, la perte cumulée, égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur l'actif financier préalablement constatée dans le résultat net, est sortie des capitaux propres et comptabilisée au compte de résultat. Les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres ne peuvent jamais être reprises en résultat. Si la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, cette dernière doit être reprise et le montant de la reprise doit être comptabilisé en résultat.

Immobilisations corporelles

Immobilier et équipement

Les terrains et constructions d'exploitation sont enregistrés à la juste valeur à la date du bilan. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat, y compris les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux. La juste valeur des terrains et constructions est leur valeur de marché.

ING Belgique estime la juste valeur des biens immobiliers à chaque clôture des comptes et obtient une évaluation d'un expert indépendant et qualifié à une fréquence suffisante, ou au moins tous les cinq ans.

Les augmentations de la valeur comptable résultant de la réévaluation des terrains et constructions d'exploitation sont créditées à la réserve de réévaluation dans les capitaux propres. Les diminutions de valeur comptable qui compensent des augmentations de valeur précédemment constatées d'un même actif sont imputées directement en capitaux propres par la réserve de réévaluation ; toutes les autres diminutions de valeur sont comptabilisées en résultat. Les augmentations de valeur qui compensent une diminution de valeur préalablement comptabilisée en résultat doivent être comptabilisées au compte de résultat.

L'amortissement des constructions est comptabilisé sur la base de la juste valeur et de la durée d'utilité de l'actif (en général 33 ans). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les valeurs résiduelles et durées d'utilité sont revues et ajustées, si nécessaire, à chaque clôture des comptes.

Les dépenses ultérieures sont intégrées à la valeur comptable de l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à ING Belgique et que le coût de cet élément peut être évalué de manière fiable. Toutes les autres réparations et frais d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ces dépenses ont été encourues.

Lors de la cession d'un actif, la part de la réserve de réévaluation relative à cet actif est transférée dans les résultats non distribués. Les terrains ne sont pas amortis.

Équipement

Les équipements sont comptabilisés à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. Le coût de ces actifs est amorti en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue. Les dépenses d'entretien et de réparation sont enregistrées au compte de résultat au moment où elles sont encourues. Les dépenses encourues pour apporter des améliorations significatives sont intégrées à l'actif et amorties.

Cessions

La différence entre les produits d'une cession et la valeur nette comptable est comptabilisée au compte de résultat sous la rubrique Autres produits.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt encourus pour la construction d'un actif qualifié sont inscrits à l'actif au cours de la période nécessaire pour terminer et préparer l'actif à l'usage auquel il est destiné. Les coûts d'emprunt sont définis comme le coût moyen pondéré du capital du projet.

Contrats de location

Pour déterminer si un accord est ou contient un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à sa création.

ING en situation de preneur

Les contrats de location conclus par ING sont principalement des contrats de location simple. Le total des paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple est comptabilisé au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Si un contrat de location simple est résilié avant la fin de la période de location, toute pénalité à payer au bailleur est comptabilisée en charge dans la période à laquelle intervient la résiliation.

ING en situation de bailleur

Si les actifs sont détenus en vertu d'un contrat de location-financement, la valeur actuelle des paiements au titre de la location est comptabilisée comme une créance dans le compte Prêts et avances à la clientèle ou Prêts et avances aux banques. La différence entre la créance brute et la valeur actuelle de la créance correspond à un produit financier non acquis. Les produits financiers sont répartis sur la durée du contrat de location en utilisant la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui reflète une rentabilité périodique constante. Les actifs détenus au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés sous le libellé Actifs détenus en vertu d'un contrat de location simple.

Actifs détenus en vertu d'un contrat de location simple

Les actifs loués dans le cadre d'un contrat de location simple dans lequel ING est le bailleur sont inscrits au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût de ces actifs est amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

Acquisitions, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Acquisitions et goodwill lors de l'acquisition

Les acquisitions d'ING Belgique sont comptabilisées selon la méthode comptable de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition est évaluée comme la juste valeur totale (à la date de l'échange) des actifs donnés, des passifs encourus ou repris, et des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entreprise acquise. Le goodwill, qui est la différence entre le coût de l'acquisition (dette reprise incluse) et l'intérêt de la banque sur la juste valeur des actifs acquis, des passifs et des engagements conditionnels à la date d'acquisition, est capitalisé comme une immobilisation incorporelle. Le goodwill n'est capitalisé que lors des acquisitions. Le résultat des activités des entreprises acquises est inclus dans le compte de résultat à compter de la date à laquelle le contrôle est obtenu.

Le cas échéant, la contrepartie de l'acquisition comprend tout actif ou passif résultant d'un accord d'engagement conditionnel, et l'engagement conditionnel est évalué à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les accords d'engagement conditionnel classés comme actif ou passif sont ensuite évalués à la juste valeur. Les changements de la juste valeur de l'engagement conditionnel classé comme capitaux propres ne sont pas comptabilisés.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation qu'ING Belgique détenait précédemment dans les actifs et passifs de l'entité acquise est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition (la date à laquelle ING Belgique obtient le contrôle) et l'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants provenant de la participation dans l'entreprise acquise avant la date d'acquisition qui ont été précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat, ce qui serait approprié si cette participation était cédée. Les coûts afférents aux acquisitions sont comptabilisés dans le compte de résultat comme frais encourus et sont présentés dans le compte de résultat comme Autres charges opérationnelles.

Jusqu'en 2009, avant la révision de l'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises, la comptabilisation de la participation précédemment détenue dans les actifs et passifs de l'entité acquise ne faisait pas l'objet d'une réévaluation à la date d'acquisition et les frais afférents à l'acquisition étaient considérés comme un élément de la contrepartie totale.

La comptabilisation initiale de la juste valeur de l'actif net des entreprises acquises durant l'exercice ne peut être déterminée qu'à titre provisoire, car la détermination de la juste valeur peut être complexe et le temps entre l'acquisition et la préparation des Comptes Annuels peut être limité. La comptabilisation initiale doit être achevée dans un délai d'un an après l'acquisition. Les ajustements de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs acquis, qui sont identifiés dans l'année suivant l'acquisition, sont comptabilisés comme ajustement du goodwill ; tout ajustement ultérieur est comptabilisé comme produit ou charge. Lors de la cession d'entreprises du groupe, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable (goodwill inclus) et le résultat non réalisé (y compris la réserve de conversion monétaire dans les capitaux propres) est incluse dans le compte de résultat.

Dépréciation du goodwill

À chaque période de reporting, ING détermine s'il existe une indication qu'une immobilisation incorporelle a pu se déprécier. Qu'il existe ou non une indication d'une dépréciation, les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, y compris le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises, et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à l'utilisation, font l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Le goodwill est affecté à des groupes d'UGT (les unités génératrices de trésorerie du groupe ou UGT) aux fins du test de dépréciation. Ces groupes d'UGT représentent le plus bas niveau auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable du groupe d'UGT à la valeur recouvrable de ce groupe d'UGT. La valeur comptable est déterminée comme la valeur nette d'inventaire incluant le goodwill IFRS. Conformément à l'IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur comptable est déterminée sur une base en cohérence avec la façon dont est déterminée la valeur recouvrable de l'UGT. Quand les valeurs comptables doivent être réparties entre les activités Retail et Wholesale, (des actifs pondérés des risques de) solvabilité sont utilisés comme base. La valeur recouvrable est estimée comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la cession et la valeur d'utilité. Plusieurs méthodologies sont utilisées pour obtenir la meilleure estimation de la valeur recouvrable. La dépréciation du goodwill, le cas échéant, est incluse dans le compte de résultat dans Autres charges opérationnelles.

Logiciels

Les logiciels qui ont été acquis ou créés en interne pour un usage interne sont déclarés à prix coûtant, moins l'amortissement et les éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est calculé en appliquant le mode linéaire sur sa durée d'utilité. Cette durée est de cinq ans minimum. La dépréciation est incluse dans Autres charges opérationnelles.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont capitalisées et amorties sur leur durée d'utilité économique attendue, qui est généralement comprise entre trois et dix ans. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties.

Charges d'impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat, mais il est comptabilisé directement en capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impôt différé sur le résultat est entièrement comptabilisé, selon la méthode de report variable, pour les différences temporelles entre les bases d'imposition des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers consolidés. L'impôt différé sur le résultat est déterminé selon les taux d'imposition et les lois qui ont été adoptées ou substantiellement adoptées à la date du bilan et qui doivent s'appliquer quand l'actif d'impôt différé y afférent est réalisé ou le passif d'impôt différé est réglé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel pourront s'imputer les différences temporelles, sera disponible. Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles résultant de participations dans des filiales et des sociétés associées, sauf si le timing de l'inversion de la différence temporelle peut être contrôlé et s'il est probable que la différence ne s'inversera pas à moyen terme. Les effets d'impôt des pertes fiscales pouvant être reportées sont comptabilisés en tant qu'actif quand il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel pourront s'imputer ces pertes, sera disponible.

L'impôt différé lié à la réévaluation de la juste valeur des investissements disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie qui sont comptabilisées directement en capitaux propres est également comptabilisé directement en capitaux propres et comptabilisé ensuite dans le compte de résultat avec le gain ou la perte différé.

ING Belgique évalue continuellement les situations fiscales incertaines et, s'il est probable qu'il y aura une sortie de trésorerie, une dette fiscale courante est comptabilisée.

Autres actifs

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les changements de la valeur comptable résultant de réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat. Lors de la cession, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultat.

Biens acquis par saisie

Les biens acquis par saisie sont déclarés à la valeur la plus faible entre le prix coûtant et la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des frais de vente variables qui s'appliquent. Les biens acquis par saisie sont inclus dans Autres actifs - Projets de promotion immobilière et biens acquis par saisie.

Provisions

Une provision est une obligation actuelle résultant d'événements passés et dont le règlement devrait résulter en une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, bien que l'échéance et le montant soient incertains. Les provisions sont actualisées quand l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif, au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt.

Les provisions pour restructuration comprennent les indemnités de fin de contrat lorsque le Groupe s'est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat d'employés actuels selon un plan formalisé et détaillé sans possibilité de retrait, soit à verser des indemnités de fin de contrat suite à une proposition visant à encourager le départ volontaire.

Un passif est comptabilisé pour une taxe lorsque l'activité qui déclenche le paiement, telle que définie par la législation applicable, a lieu. Pour une taxe qui est déclenchée par l'atteinte d'un seuil minimum, le passif est comptabilisé uniquement quand le seuil minimum spécifié est atteint.

Jugements importants et hypothèses et estimations comptables critiques :

La comptabilisation et l'évaluation des provisions constituent un processus essentiellement incertain qui nécessite de faire usage de jugement pour déterminer s'il existe une obligation actuelle et des estimations relatives à la probabilité, aux montants et à l'échéancier des flux de trésorerie. Les hypothèses clés concernant la provision pour restructuration résident dans l'estimation des montants et de l'échéancier des flux de trésorerie, car les initiatives de réorganisation annoncées sont mises en œuvre sur une période de sept ans. Pour évaluer les provisions pour litiges, le Groupe consulte des experts juridiques. Même en prenant en compte l'avis des experts juridiques, la probabilité d'une sortie d'avantages économiques peut toujours être incertaine et le montant de la provision peut rester sensible aux hypothèses utilisées qui peuvent avoir des conséquences diverses difficiles à quantifier.

Autres passifs

Plans à prestations définies

L'actif ou le passif net au titre de prestations définies qui est comptabilisé dans l'état de situation financière concernant les plans de retraite à prestations définies est la juste valeur des actifs du plan diminuée de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date du bilan. Les actifs du plan sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Pour déterminer les charges au titre de la retraite, le rendement des actifs du plan est déterminé au moyen d'un taux d'obligation d'entreprise de premier ordre identique au taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies.

Les changements des actifs du plan qui ont un impact sur les fonds propres et/ou le résultat net comprennent principalement:

- le rendement des actifs du plan déterminé selon un taux d'obligation d'entreprise de premier ordre au début de la période de reporting, qui est comptabilisé en tant que dépenses de personnel dans le compte de résultat; et
- les réévaluations qui sont comptabilisées dans Autres éléments du résultat global (capitaux propres).

L'obligation au titre des prestations définies est calculée par des actuaires internes et externes au moyen de modèles actuariels et de calculs basés sur la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des paiements futurs attendus qui sont requis pour régler l'obligation résultant du service des employés au cours de la période actuelle et des périodes antérieures, actualisés au moyen d'un taux d'obligation d'entreprise de premier ordre. Ces modèles actuariels comportent essentiellement des hypothèses comprenant les taux d'actualisation, les taux d'augmentation des niveaux futurs de salaire et d'avantages, les taux de mortalité, les taux tendanciels des dépenses de santé, l'indice des prix à la consommation et le niveau d'indexation attendu. Les hypothèses sont basées sur les données de marché disponibles ainsi que sur les prévisions de la direction, et sont régulièrement mises à jour. Les hypothèses actuarielles peuvent être nettement différentes des résultats réels en raison de changements dans les conditions du marché, les tendances en matière d'économie et de mortalité, et d'autres hypothèses. Tout changement de ces hypothèses pourrait avoir un impact important sur l'obligation au titre du plan à prestations définies et sur les charges de retraite futures.

Les changements de l'obligation au titre des prestations définies qui ont un impact sur les fonds propres et/ou le résultat net comprennent principalement:

- Les coûts de service qui sont comptabilisés en tant que dépenses de personnel dans le compte de résultat;
- Les charges d'intérêt déterminées selon un taux d'obligation d'entreprise de premier ordre au début de la période de reporting, qui sont comptabilisées en tant que dépenses de personnel dans le compte de résultat; et
- Les réévaluations qui sont comptabilisées dans Autres éléments du résultat global (capitaux propres).

Les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ne sont pas retraitées dans le compte de résultat. Tous coûts de service antérieurs relatifs à une modification du plan sont comptabilisés dans le compte de résultat durant la période où a lieu la modification du plan. Les profits et les pertes liés à une réduction ou liquidation sont comptabilisés au moment où la réduction ou liquidation a lieu. La comptabilisation d'un actif net au titre des prestations définies dans l'état consolidé de situation financière est limitée à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements des plans ou de réductions des contributions futures à ces plans.

Plans à contributions définies

Pour les plans à contributions définies, ING Belgique verse des cotisations obligatoires, contractuelles ou volontaires à un régime de retraite public ou privé. ING Belgique n'a pas d'autres obligations de paiement une fois les cotisations versées. Les cotisations sont comptabilisées comme dépenses de personnel dans le compte de résultat quand elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées en tant qu'actif dans la mesure où elles donnent lieu à un remboursement en trésorerie ou une réduction des paiements futurs.

Autres obligations postérieures à l'emploi

ING Belgique fournit des prestations de santé et d'autres prestations postérieures à l'emploi à certains employés et anciens employés. Le droit à ces prestations est généralement conditionné par le fait que l'employé reste en service jusqu'à l'âge de la retraite et achève une période de service minimale. Les coûts attendus de ces prestations sont comptabilisés sur la période d'emploi selon une méthode comptable semblable à celle utilisée pour les plans de retraite à prestations définies.

Comptabilisation des produits

Produits d'intérêt net

Le produit d'intérêt net est comptabilisé dans le compte de résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode pour le calcul du coût amorti d'un actif ou passif financier et pour l'affectation des produits d'intérêt ou des charges d'intérêt sur la période pertinente.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise précisément les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées pendant la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, dans les cas appropriés, pendant une période plus courte par rapport à la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, ING Belgique estime les flux de trésorerie en prenant en compte les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de paiement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'ensemble des commissions et points payés ou reçus par les parties au contrat qui fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les frais de transaction et toutes les autres primes ou escomptes.

Comptes annuels consolidés - suite

Une fois qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié suite à une perte de valeur, le produit d'intérêt est comptabilisé au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins d'évaluation de la perte de valeur. L'ensemble des produits et charges d'intérêt issus de positions de transactions et de produits dérivés détenus à des fins autres que de négociation est classé comme produits d'intérêt et charges d'intérêt dans le compte de résultat. Les changements de la juste valeur sont inclus dans le résultat net d'exploitation commerciale.

Commissions

Les commissions sont généralement comptabilisées lorsque le service est fourni. Les commissions d'engagement des prêts qui seront probablement prélevés sont reportées (avec les frais directs qui y sont liés) et comptabilisées comme ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt. Les commissions de syndication de prêt sont comptabilisées comme produit quand la syndication est achevée et si ING n'a conservé aucune partie du prêt global pour elle-même ou a conservé une partie au même taux d'intérêt effectif que les autres participants. Les commissions issues de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour une tierce partie – comme l'accord sur l'acquisition d'actions ou d'autres titres ou sur la vente ou l'achat d'entreprises – sont comptabilisées à la réalisation de la transaction sous-jacente.

Les frais de gestion de portefeuille et autres commissions de conseil et de service sont comptabilisés sur la base des contrats de service concernés quand le service est fourni. Les frais de gestion d'actifs liés à des fonds de placement et les frais de contrat de placement sont comptabilisés au prorata sur la période où le service est fourni. Le même principe s'applique aux services de gestion de patrimoine, de planification financière et de conservation qui sont fournis de façon continue sur une longue période. Les commissions reçues et payées entre les banques pour des services de paiement sont classées comme produits et charges de commissions.

Produit de dividendes

Les dividendes reçus sont comptabilisés si le droit d'ING Belgique à recevoir le paiement est établi.

Produit de contrats de location

Le produit provenant de la location d'actifs dans le cadre de contrats de location simple est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les paiements reçus au titre de contrats de location-financement quand le Groupe ING est le bailleur sont ventilés en intérêts (comptabilisés comme produit d'intérêt) et en remboursements.

Comptabilisation des charges

Les charges sont comptabilisées dans le compte de résultat comme charges encourues ou s'il est survenu une diminution des futurs avantages économiques liée à une diminution d'un actif ou à une augmentation d'un passif, qui peut être évaluée de manière fiable.

Description de la politique en matière de dividende

Le Conseil d'administration convoque des assemblées générales et décide de leur ordre du jour. Il fixe la date du versement des dividendes. Le Conseil peut décider du paiement de dividendes intermédiaires pour la période en cours, sous réserve des conditions établies par la loi. Il fixe aussi le montant et la date du paiement.

Activités fiduciaires

La banque agit généralement en tant que fiduciaire et dans d'autres qualités fiduciaires qui donnent lieu à la détention ou au placement d'actifs pour le compte de personnes, de trusts, de régimes de retraite et d'autres institutions. Ces actifs et les revenus qu'ils génèrent sont exclus de ces états financiers, car ce ne sont pas les actifs d'ING Belgique.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Les droits d'option et les plans d'actions relatifs aux actions du Groupe ING ont été octroyés par ING Belgique à plusieurs membres de la direction et cadres (transactions réglées en capitaux propres). L'objectif des plans d'options et d'actions, outre le soutien d'une croissance durable d'ING Belgique, est d'attirer, de retenir et de motiver les membres de la direction.

Le montant total à imputer durant la période de blocage est déterminé en se référant à la juste valeur des options accordées, à l'exclusion de l'impact de conditions de blocage non fondées sur le marché (par exemple, les objectifs de rentabilité et d'augmentation des ventes). Les conditions de blocage non fondées sur le marché sont incluses dans les hypothèses relatives au nombre d'options qui devraient devenir exerçables.

À chaque date de bilan, ING Belgique revoit ses estimations sur le nombre d'options qui devraient devenir exerçables. Elle comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales dans le compte de résultat global et un ajustement correspondant des capitaux propres sur la période de blocage restante.

Le produit net reçu lié aux frais de transaction directement imputables est crédité au capital-actions (valeur nominale) et à la prime d'émission quand les options sont exercées.

Garanties financières

Les contrats de garantie financière sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer des paiements à l'échéance prévue, conformément aux conditions d'un titre de dette. Ces garanties financières sont données aux banques, aux institutions financières et à d'autres organismes pour le compte de clients afin de garantir des prêts, des découverts et d'autres facilités de crédit bancaires.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers à la juste valeur, qui est la prime reçue, à la date à laquelle la garantie financière a été donnée.

La prime reçue est comptabilisée dans le compte de résultat global dans le produit net des frais et commissions sur une base linéaire sur la durée des garanties financières. Toute augmentation de la créance relative aux garanties est inscrite au compte de résultat global dans Autres produits d'exploitation.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est préparé suivant la méthode indirecte, en classant les flux de trésorerie comme flux de trésorerie provenant de l'exploitation, des investissements et des activités de financement. Dans le flux de trésorerie d'exploitation, le résultat avant impôt est ajusté pour prendre en compte les éléments du compte de résultat et les changements des éléments de l'état de situation financière, qui ne donnent pas lieu aux flux de trésorerie réels au cours de l'exercice.

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes ayant une échéance inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition, y compris la trésorerie et les soldes avec les banques centrales, les bons du Trésor et autres bons pouvant être mobilisés, les avoirs auprès d'autres banques et les engagements en banque. Les investissements peuvent être considérés comme un équivalent de trésorerie s'ils sont immédiatement convertibles en un montant en espèces connu et sont exposés à un risque négligeable de changements de valeur.

Les flux de trésorerie provenant de transactions en devise étrangère sont convertis dans la devise fonctionnelle selon les taux de change en vigueur à la date des flux de trésorerie.

Le flux de trésorerie net indiqué pour les prêts, crédits et avances aux clients concerne uniquement les transactions impliquant des paiements ou des encaissements effectifs. La dotation à la provision pour pertes sur prêts qui est déduite des Prêts, crédits et avances aux clients dans l'état de situation financière a été ajustée en conséquence sur la base du résultat avant impôt et elle est présentée séparément dans l'état des flux de trésorerie.

La différence entre le flux de trésorerie net selon l'état des flux de trésorerie et le changement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'état de situation financière est due aux écarts de taux de change. Elle est comptabilisée séparément dans le cadre de la réconciliation du flux de trésorerie net et du changement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'état de situation financière.

Les dettes issues des activités de financement sont des titres de créance et des prêts subordonnés.

Annexes relatives aux Comptes consolidés

Actifs

Annexe 1: Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales

Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales		
En milliers d'EUR	2017	2016
Comptes auprès de banques centrales	8.979.123	4.372.638
Cash auprès de banques centrales	579.078	636.001
Total	9.558.201	5.008.639

Annexe 2: Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Prêts et avances aux banques		
En milliers d'EUR	2017	2016
Prêts et avances aux banques	10.217.217	9.886.580
Avances en cash, soldes débiteurs et autres montants à recevoir	319	0
Provisions pour pertes sur prêts	-1.847	-1.159
Total	10.215.689	9.885.421

Annexe 3: Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats		
En milliers d'EUR	2017	2016
Actifs détenus à des fins de transactions	4.775.721	8.674.772
Dérivés non détenus à des fins de transactions	3.433.293	4.413.044
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	82.918	87.950
Total	8.291.932	13.175.766

Actifs détenus à des fins de transactions

Actifs détenus à des fins de transactions par type		
En milliers d'EUR	2017	2016
Actions	0	8.026
Obligations	0	22.935
Dérivés	4.775.721	8.643.306
Prêts et créances	0	505
Total	4.775.721	8.674.772

Remarque sur les 2017 «Actifs détenus à des fins de transactions – Dérivés»: La diminution trouve son origine dans une optimisation bilantaire ayant eu lieu entre juillet et septembre 2017. En effet, avant la migration des opérations FM de la FM Branch Brussels vers la FM Branch London (toutes les deux succursales d'ING Bank NV aux Pays-Bas), une réduction du nombre de contrats et d'opérations a eu lieu. Cette optimisation a réduit le nombre de positions bilantaires entre ING Belgique et la FM Branch et donc aussi au niveau du total du bilan, tant à l'actif qu'au passif.

Remarque sur les 2016 «Actifs détenus à des fins de transactions – Dérivés»: En mars 2016, une partie des activités "Marchés financiers" a été transférée d'ING Belgique SA vers ING Bank NV, FM Branch Brussels. En conséquence, ces activités de "Equity trading" ne sont plus faites au sein d'ING Belgique SA.

Comptes annuels consolidés - suite

Actifs non-détenus à des fins de transactions, utilisés pour la gestion des risques

Dérivés non détenus à des fins de transactions par type (reconnus à l'actif)

En milliers d'EUR	2017	2016
Dérivés utilisés à des fins de couverture de juste valeur	741.359	770.334
Dérivés utilisés à des fins de couverture de trésorerie	2.645.254	3.604.690
Autres dérivés non détenus à des fins de transactions	46.680	38.021
Total	3.433.293	4.413.044

Désignés à la juste valeur par compte de résultats par type (reconnus à l'actif)

Désignés à la juste valeur par compte de résultats par type (reconnus à l'actif)

En milliers d'EUR	2017	2016
Actions	3.559	2.615
Obligations	0	0
Prêts et créances	79.359	85.335
Total	82.918	87.950

Annexe 4: Actifs financiers disponibles à la vente

Investissements par type

En milliers d'EUR	2017	2016
Disponibles à la vente	14.523.823	17.022.923
dont:		
- actions	66.163	55.414
- obligations	14.457.660	16.967.509
Détenus jusqu'à maturité	638.069	925.897
dont:		
- actions	0	0
- obligations	638.069	925.897
Total	15.161.892	17.948.820

Changements dans les participations disponibles à la vente et détenues jusqu'à maturité

Changements dans les participations disponibles à la vente et détenues jusqu'à maturité

En milliers d'EUR	Actions DALV		Obligations DAVL		Obligations DJAM			Total
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Solde d'ouverture	55.414	78.065	16.967.509	18.730.988	925.897	958.873	17.948.820	19.767.926
Additions	10.736	8.359	3.525.581	1.668.872	0	0	3.536.317	1.677.231
Amortissements	0	0	-18.753	12.466	-28.410	-33.014	-47.163	-20.548
Transferts et reclassifications	1.312	-5.478	-1.434	0	0	0	-122	-5.478
Changements dans les réévaluations non-réalisées	7.065	1.464	-366.700	-25.952	-4.418	38	-364.053	-24.450
Réductions de valeur	-277	-342	0	0	0	0	-277	-342
Reprise de réductions de valeur	0	0	0	0	0	0	0	0
Cessions et rachats	-7.416	-26.652	-5.650.042	-3.418.865	-255.000	0	-5.912.458	-3.445.517
Différences de taux de change	0	0	1.498	0	0	0	1.498	0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	-672	0	0	0	0	0	-672	0
Solde de clôture	66.162	55.414	14.457.659	16.967.509	638.069	925.897	15.161.890	17.948.820

Remarque sur les 2017 «Changements dans les réévaluations non-réalisées - Obligations DAVL»: Ceci inclut la revaluation de la partie couverts via le Compte de résultat (EUR 240,419 mio) ainsi que le changements dans les intérêts à recevoir (EUR 55,425 mio).

Annexe 5: Prêts et avances à a clientèle**Prêts et avances à a clientèle**

En milliers d'EUR	2017	2016
Prêts (ou garantis par) des autorités publiques	6.659.481	6.372.779
Crédits garantis par une hypothèque	54.893.781	52.068.548
Prêts garantis par des institutions de crédit	38.064	36.818
Prêts personnels	4.562.388	5.592.376
Titres adossés à des actifs	0	0
Prêts d'entreprise	40.963.749	38.253.309
Provisions pour pertes sur prêts	-673.346	-691.161
Total	106.444.117	101.632.669

Remarque sur les 2017 «Crédits garantis par une hypothèque»: depuis 2017, ces crédits contiennent aussi les crédits garantis par un mandat.

Remarque sur les 2016 «Crédits garantis par une hypothèque»: ajustement du montant (EUR 48.492.134) afin d'inclure les crédits garantis par un mandat (montant de l'impact: EUR 3.576.414) et avoir une présentation similaire comparé à 2017.

Remarque sur les 2016 « Prêts d'entreprise»: ajustement du montant (EUR 41.829.723) afin d'exclure les crédits garantis par un mandat (montant de l'impact: EUR -3.576.414) et avoir une présentation similaire comparé à 2017.

Changements dans les provisions pour pertes sur prêts**Changements dans les provisions pour pertes sur prêts**

En milliers d'EUR	2017	2016
Solde d'ouverture	-719.386	-709.585
Dépréciations	153.510	152.399
Récupérations	-4.566	-4.324
Augmentations des provisions pour pertes sur prêts	-164.777	-208.591
Différences de taux de change	2.522	-403
Changement dans la composition du groupe et autres changements	11.928	51.118
Solde de clôture	-720.769	-719.386
La balance à la clôture est incluse dans		
- Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	0	0
- Prêts et avances aux banques	-1.847	-1.159
- Prêts et avances à a clientèle	-673.346	-691.161
- Provisions autres provisions	-45.577	-27.066

Remarque sur le 2016 «Changement dans la composition du groupe et autres changements»: suite à un changement dans les règles comptables en IFRS chez Fiducré (société de gestion des débiteurs d'ING), ce changement engendre une présentation différente dans le compte de résultat comparé à l'année précédente (entre Provisions pour pertes de crédit, Autres revenus et Intérêts nets). L'impact est de EUR 38 millions. A partir de 2016 les revenus, liés aux prêts changés qui font l'objet d'une dépréciation, sont présentés comme Intérêts nets et Autres revenus.

Provisions pour pertes sur prêts par type**Provisions pour pertes sur prêts par type**

En milliers d'EUR	2017	2016
Prêts (ou garantis par) des autorités publiques	-1.071	-808
Crédits garantis par une hypothèque	-251.173	-103.529
Prêts garantis par des institutions de crédit	-3.031	-1.287
Prêts personnels	-71.093	-122.690
Titres adossés à des actifs	0	0
Prêts d'entreprise	-394.401	-491.072
Total	-720.769	-719.386

Comptes annuels consolidés - suite

Les prêts d'entreprises incluent les créances liées aux leasings financiers

Paievements minimaux futurs par maturité

En milliers d'EUR	2017	2016
Moins d'un an	951.201	819.721
Plus d'un an mais moins de 5 ans	2.167.416	1.999.028
Plus de 5 ans	932.963	1.025.135
Total	4.051.581	3.843.884

Annexe 6: Investissements dans des entreprises avec qui il existe un lien de participation

Entreprises avec un lien de participation

En milliers d'EUR	2017	2016
A.E.D. Rent	14.586	13.701
Aigle Aviation SA	0	1.550
Ark Angels Activator Fund	2.142	1.898
Ark Angels Activator Fund Beheer	133	125
AXISQL	0	3.970
Bancontact/Mistercash (Brand & Licence Comp)	1.098	1.213
BIENCA Biotechnological Enzymatic Catalyse	1	0
Europay Belgium	214	196
European Marketing Group Luxemburg SA	377	333
GDW Holding	0	4.034
IMEC Istart Fund NV	625	0
Immomanda	436	179
ING Activator	311	628
ING Solutions Investment Management (ISIM)	1.437	1.076
Innotech International	1.434	4.799
Isabel	5.291	4.602
Sherpa Invest	146	8
Sherpa Invest II	663	761
Stardekk	4.055	4.400
Tasco NV	5.440	6.361
Vesalius Biocapital Partners SARL	150	157
Vesalius Biocapital I SA SICAR	7.441	7.246
Vesalius Biocapital II Partners SARL	170	111
Visa Belgium	8.738	10.082
Total	54.887	67.431

Changements dans les participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

En milliers d'EUR	2017	2016
Solde d'ouverture	67.431	78.211
Additions	3.263	14.414
Transferts vers et des participations	-1.313	5.523
Autres transferts	-816	0
Réévaluations	-10.923	-36.878
La part des résultats	19.088	32.217
Dividendes reçus	-91	-15.213
Cessions	-21.752	-7.950
Réductions de valeur	0	-2.972
Différences de taux de change	0	79
Changement dans la composition du groupe et autres changements	0	0
Solde de clôture	54.887	67.431

Remarque sur les 2016 «Réévaluations»: Depuis décembre 2016, les investissements en actions qui sont rapportés comme des investissements dans des entreprises avec un lien de participation sont comptabilisés en utilisant la méthode de la «mise en équivalence». Avant, les investissements avec une participation entre 20 et 50% étaient libellés comme Actions disponibles à la vente réévaluées via Autres résultats non-réalisés.

Annexe 7: Immeubles de placement**Changements dans les immeubles de placement**

En milliers d'EUR	2017	2016
Solde d'ouverture	48.358	47.812
Additions	6	0
Transferts vers et des Autres actifs	0	-2
Transferts vers et des propriétés utilisées pour compte propre	0	0
Gains ou pertes (-) résultant de variations de la juste valeur	651	547
Cessions	0	0
Différences de taux de change	0	0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	0	0
Solde de clôture	49.014	48.358

Annexe 8: Immobilisations corporelles**Changements dans les immobilisations corporelles (2017)**

En milliers d'EUR	Propriété pour usage propre	Matériel informatique	Mobilier et autre matériel	Total
Solde d'ouverture	498.033	54.552	249.165	801.750
Additions	274	18.514	24.165	42.953
Coûts d'emprunt capitalisés	0	0	0	0
Amortissements	-4.973	-22.784	-45.757	-73.514
Réévaluations	25.704	0	0	25.704
Réductions de valeur	-3.303	0	0	-3.303
Reprise de réductions de valeur	16.072	0	0	16.072
Cessions	-127.429	0	-1.768	-129.197
Différences de taux de change	0	40	61	101
Changement dans la composition du groupe et autres changements	0	591	-1.943	-1.352
Transferts vers et des Autres actifs	-2.594	0	0	-2.594
Transferts vers et des Immeubles de placement	0	0	0	0
Solde de clôture	401.784	50.913	223.923	676.620
Valeur d'achat au 31 décembre	622.540	366.854	874.135	1.863.529
Amortissements cumulés au 31 décembre	-178.596	-315.941	-650.212	-1.144.749
Réductions de valeur cumulées au 31 décembre	-42.159	0	0	-42.159
Valeur comptable nette	401.785	50.913	223.923	676.621

Remarque sur la 2017 «Propriété pour usage propre»: Pendant 2017 le bâtiment CSM/SMW ainsi que le terrain à Etterbeek ont été vendus et reloués par après (sale and lease back). Préalable à la vente une reprise de réduction de valeur a été encodée (EUR 13,3 mio) et en plus d'une réévaluation de EUR 16,6 mio. Le montant de la cession est égal à EUR 118,9 mio.

Remarque sur la 2017 «Propriété pour usage propre»: ING utilise des taxateurs externes pour évaluer la propriété pour usage propre. Toutes les propriétés sont spécifiquement évaluées par des experts externes chaque année. L'évaluation la plus récente des bâtiments principaux date de décembre 2017.

Comptes annuels consolidés - suite

Changements dans les immobilisations corporelles (2016)

En milliers d'EUR	Propriété pour usage propre	Matériel informatique	Mobilier et autre matériel	Total
Solde d'ouverture	564.840	61.797	274.266	900.903
Additions	1.455	16.082	23.269	40.806
Coûts d'emprunt capitalisés	0	0	0	0
Amortissements	-7.246	-23.345	-44.792	-75.383
Réévaluations	-2.748	0	0	-2.748
Réductions de valeur	-52.722	0	0	-52.722
Reprise de réductions de valeur	128	0	0	128
Cessions	-4.997	-61	-5.129	-10.187
Différences de taux de change	0	1	1	2
Changement dans la composition du groupe et autres changements	0	77	1.549	1.626
Transferts vers et des Autres actifs	-676	0	0	-676
Transferts vers et des Immeubles de placement	0	0	0	0
Solde de clôture	498.033	54.552	249.165	801.750
Valeur d'achat au 31 décembre	918.825	345.982	885.929	2.150.736
Amortissements cumulés au 31 décembre	-327.668	-291.430	-636.764	-1.255.862
Réductions de valeur cumulées au 31 décembre	-93.124	0	0	-93.124
Valeur comptable nette	498.033	54.552	249.165	801.750

Remarque sur les 2016 «Réductions de valeur»: Dans le contexte du plan de restructuration intentionnel, "L'immobilier à usage propre" a été revu pour identifier les réductions de valeur nécessaires suite à ce plan.

Annexe 9: Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Changements dans les immobilisations incorporelles (2017)

En milliers d'EUR	Goodwill	Software	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde d'ouverture	2.558	99.925	0	102.483
Additions	0	3.316	0	3.316
Charges capitalisées	0	27.275	0	27.275
Amortissements	0	-30.987	0	-30.987
Réductions de valeur	0	-814	0	-814
Reprise de réductions de valeur	0	0	0	0
Cessions	0	-17	0	-17
Différences de taux de change	0	54	0	54
Changement dans la composition du groupe et autres changements	0	1.390	0	1.390
Solde de clôture	2.558	100.142	0	102.700
Valeur d'achat au 31 décembre	3.678	360.716	0	365.832
Amortissements cumulés au 31 décembre	0	-259.760	0	-259.760
Réductions de valeur cumulées au 31 décembre	-1.120	-814	0	-1.934
Valeur comptable nette	2.558	100.142	0	102.700

Remarque sur le 2017 «Software»: La majorité du software est développée en interne.

Comptes annuels consolidés - suite

Changements dans les immobilisations incorporelles (2016)

En milliers d'EUR	Goodwill	Software	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde d'ouverture	2.558	146.584	0	149.142
Additions	0	3.239	0	3.239
Charges capitalisées	0	29.880	0	29.880
Amortissements	0	-40.925	0	-40.925
Réductions de valeur	0	-37.692	0	-37.692
Reprise de réductions de valeur	0	0	0	0
Cessions	0	-1.351	0	-1.351
Différences de taux de change	0	0	0	0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	0	191	0	191
Solde de clôture	2.558	99.925	0	102.483
Valeur d'achat au 31 décembre	3.678	364.069	0	367.747
Amortissements cumulés au 31 décembre	0	-226.452	0	-226.452
Réductions de valeur cumulées au 31 décembre	-1.120	-37.692	0	-38.812
Valeur comptable nette	2.558	99.925	0	102.483

Remarque sur les 2016 «Réductions de valeur»: Dans le contexte du plan de restructuration intentionnel, "Le software activé" a été revu pour identifier les réductions de valeur nécessaires suite à ce plan.

Remarque sur le 2016 «Software»: La majorité du software est développée en interne.

Annexe 10: Actifs d'impôts différés

Ventilation des actifs d'impôts différés par origine

En milliers d'EUR	2017	2016
Investissements	-92.483	-122.155
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	58.527	87.384
Réductions de valeur	431	622
Autres provisions	201.240	261.369
Pertes fiscales non utilisées	0	0
Couverture des flux de trésorerie	125.644	81.421
Bâtiments et équipements	-61.609	-77.372
Autres	-17.574	-38.850
Total	214.175	192.419

Voir également l'annexe 15 traitant des impôts différés passifs.

De grosses évolutions sont expliquées par le fait que les données comptables ont été présentées sur une base nette afin d'être en ligne avec les rapports envoyés au Groupe.

Actifs (et passifs) d'impôts différés (2017)

En milliers d'EUR	Actifs d'impôts différés bruts	Actifs d'impôts différés (réductions de valeur) ¹	Passifs d'impôts différés	Total
Solde d'ouverture	192.419	0	-177.090	15.328
Ecart de change	117	0	-3.430	-3.313
Impôts différés (compte de résultats)	-212.073	-33.021	188.965	-56.130
Impôts différés (fonds propres)	2.373	0	72.845	75.219
Compensation d'impôts différés	264.361	0	-264.361	0
	247.197	-33.021	-183.071	31.104
de: Impôt différé (compte de résultats)	-33.021	+33.021	0	0
Solde de clôture	214.175	0	-183.071	31.104

1. Voir également l'annexe 29 traitant «Impôts différés (compte de résultats)» (Impôts différés résultant du changement de taux d'impôt).

Comptes annuels consolidés - suite

Ventilation des pertes fiscales reportées/crédit fiscal non encore utilisé par terme (2017)

En milliers d'EUR	Total	Jusqu'à cinq ans	De cinq à dix ans	De dix à vingt ans	Non expiré
Total des pertes fiscales non utilisées	0	0	0	0	0
dont: pertes fiscales non utilisées et	0	0	0	0	0
- non comptabilisées comme impôts différés	48.242	10.781	0	37.461	0
- comptabilisées comme impôts différés	0	0	0	0	0
Taux d'imposition	33,99%				
Actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales non utilisées	0				

Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global (2017)

En milliers d'EUR	Actifs d'impôt	Passifs d'impôts	Total
Ecart de conversion des devises	0	0	0
Réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	0	0	0
Réserve de réévaluation des immeubles	3.349	-64.265	-60.916
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2.514	-125.008	-122.494
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	125.644	-1.763	123.882
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0
Profit ou perte (-) actuarielle sur le pension defined benefit plans	53.070	-1.403	51.668
Total	184.578	-192.439	-7.861

Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global (2016)

En milliers d'EUR	Actifs d'impôt	Passifs d'impôts	Total
Ecart de conversion des devises	0	0	0
Réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	0	0	0
Réserve de réévaluation des immeubles	3.848	-76.730	-72.882
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	10.092	-177.585	-167.494
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	81.421	-6.698	74.723
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0
Profit ou perte (-) actuarielle sur le pension defined benefit plans	76.953	0	76.953
Total	172.314	-261.014	-88.699

Annexe 11: Autres actifs

Autres actifs par type

En milliers d'EUR	2017	2016
Actifs nets à prestations définies	76	468
Développement immobilier et obtenu suite à des saisies	242	238
Intérêts et loyers à recevoir	3.458	3.358
Autres actifs à recevoir (autre que des revenus d'intérêts sur actifs financier)	242.778	179.567
Autres	751.696	1.311.688
Total	998.250	1.495.319

Remarque sur les 2016 «Autres»: Incluant EUR 1,067 milliard lié à des transactions à régler au 31 décembre 2016.

Dettes et fonds propres

Annexe 12: Montants à payer aux banques

Montants à payer aux banques		
En milliers d'EUR	2017	2016
Non porteur d'intérêt	848	0
Porteur d'intérêt	16.644.112	13.333.629
Total	16.644.960	13.333.629

Annexe 13: Dépôts de la clientèle

Dépôts de la clientèle		
En milliers d'EUR	2017	2016
Comptes d'épargne	39.305.414	39.501.111
Solde créditeur sur comptes de clients	56.083.128	51.773.448
Dépôts d'entreprises	5.449.304	5.690.560
Autres	58.399	81.179
Total	100.896.245	97.046.298

Annexe 14: Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats		
En milliers d'EUR	2017	2016
Passifs détenus à des fins de transactions	4.867.955	8.808.874
Dérivés non détenus à des fins de transactions	4.744.668	6.074.113
Désignés à la juste valeur par compte de résultats	1.302.910	1.789.330
Total	10.915.533	16.672.317

Passifs détenus à des fins de transactions

Passifs détenus à des fins de transactions par type		
En milliers d'EUR	2017	2016
Positions vendeuses en instruments de capitaux propres	0	0
Positions vendeuses en instruments à revenu fixe	0	73
Instruments dérivés	4.867.955	8.808.801
Total	4.867.955	8.808.874

Remarque sur les 2017 «Instruments Dérivés»: La diminution trouve son origine dans une optimisation bilantaire ayant eu lieu entre juillet et septembre 2017. En effet, avant la migration des opérations FM de la FM Branch Brussels vers la FM Branch London (toutes les deux succursales d'ING Bank NV aux Pays-Bas), une réduction du nombre de contrats et d'opérations a eu lieu. Cette optimisation a réduit le nombre de positions bilantaires entre ING Belgique et la FM Branch et donc aussi au niveau du total du bilan, tant à l'actif qu'à passif.

Remarque sur les 2016 «Passifs détenus à des fins de transactions – Dérivés»: En mars 2016, une partie des activités "Marchés financiers" a été transférée d'ING Belgique SA vers ING Bank NV, FM Branch Brussels. En conséquence, ces activités de "Equity trading" ne sont plus faites au sein d'ING Belgique SA.

Passifs non-détenus à des fins de transactions, utilisés pour la gestion des risques

Dérivés non détenus à des fins de transactions par type (reconnus au passif)		
En milliers d'EUR	2017	2016
Dérivés utilisés à des fins de couverture de juste valeur	1.630.135	2.246.539
Dérivés utilisés à des fins de couverture de trésorerie	3.041.080	3.726.986
Autres dérivés non détenus à des fins de transactions	73.453	100.588
Total	4.744.668	6.074.113

Comptes annuels consolidés - suite

Désignés à la juste valeur par compte de résultats par type (reconnus au passif)

Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type (reconnus au passif)

En milliers d'EUR	Valeur comptable		Différence entre la valeur comptable et le montant contractuel à payer à la date de maturité	
	2017	2016	2017	2016
Obligations	1.302.910	1.789.330	-88.539	-282.597
Fonds confiés	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0
Total	1.302.910	1.789.330	-88.539	-282.597

Annexe 15: Passifs d'impôts différés

Passifs d'impôts différés

En milliers d'EUR	2017	2016
Investissements	34.911	51.210
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-390	-884
Réductions de valeur	53	54
Autres provisions	127.198	92.625
Prêts et avances aux clients	20.357	24.830
Bâtiments et équipements	-1	944
Cash flow hedges	1.773	6.839
Autres	-828	1.474
Total	183.072	177.090

Remarque sur les 2017 «Autres provisions»: Elles ont augmenté car la dette d'impôt sur le fonds FRBG à Genève est mise dans cette catégorie. Presque EUR 70 mio ont été rajoutés à cette réserve et en considérant un taux d'imposition suisse de 25%, une grande partie de l'augmentation est dès lors expliquée.

Annexe 16: Provisions

Provisions (2017)

En milliers d'EUR	Indemnités de fin de contrat de travail et autres provisions de restructuration	Risques juridiques latents	Autres provisions	Total
Solde d'ouverture	647.174	93.557	40.063	780.794
Additions	32.333	80.651	29.076	142.060
Montants utilisés	-81.105	-37.669	-1.737	-120.511
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-15.690	-35.237	-14.771	-65.698
Augmentation du montant escompté (passage du temps)	0	0	-17	-17
Ecart de change	0	0	-2	-2
Changement dans la composition du groupe et autres changements	-6.569	704	1.475	-4.390
Solde de clôture	576.143	102.006	54.087	732.236

Remarque sur les 2017 «Risques juridiques latents»: voir aussi "Litiges" dans le chapitre 'Information complémentaire'.

Comptes annuels consolidés - suite

Provisions (2016)

En milliers d'EUR	Indemnités de fin de contrat de travail et autres provisions de restructuration	Risques juridiques latents	Autres provisions	Total
Solde d'ouverture	69.731	64.958	11.188	145.877
Additions	606.157	42.425	28.453	677.035
Montants utilisés	-20.952	-927	-1.254	-23.133
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-1.477	-18.422	-2.579	-22.478
Augmentation du montant escompté (passage du temps)	0	0	0	0
Ecarts de change	0	0	0	0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	-6.285	5.523	4.255	3.493
Solde de clôture	647.174	93.557	40.063	780.794

Remarque sur les 2016 «Additions»: Le 3 octobre 2016, ING Belgique a annoncé son intention d'entreprendre une transformation fondamentale afin de permettre au business de passer de banque traditionnelle à une plate-forme bancaire à la pointe du monde digital et du service client personnalisé. ING Belgique a l'intention d'améliorer l'expérience client en évoluant vers une plate-forme bancaire intégrée, exploitant les capacités omni-canaux des Pays-Bas et de rationaliser son réseau en intégrant les agences d'ING et de Record Banque. En plus de l'amélioration de l'expérience client, ING Belgique a l'intention de supprimer la vision interne par silo et de remplacer le système de management fortement hiérarchisé par des équipes multidisciplinaires, 'agile' et autogérées afin de délivrer plus rapidement et à moindre coût.

Remarque sur les 2016 «Additions»: Les "Autres provisions" incluent des montants liés aux Lettres de crédit / Garanties pour EUR 27 millions (rapportés sous provisions pour pertes sur prêts).

Annexe 17: Autres passifs

Autres passifs

En milliers d'EUR	2017	2016
Passifs nets à prestations définies	85.571	134.478
Autres obligations liées au personnel	39.237	43.105
Autres impôts et charges sociales	271.654	254.327
Produits à reporter	139.614	106.653
Charges à imputer	441.017	370.449
Autres	2.228.082	1.878.708
Total	3.205.175	2.787.720

Remarque sur 2017 «Autres»: Incluant EUR 1,413 milliard lié à des transactions à régler au 31 décembre 2017, ainsi que EUR 398 millions liés à des montants d'achats différés.

Remarque sur 2016 «Autres»: Incluant EUR 1,283 milliard lié à des transactions à régler au 31 décembre 2016.

Annexe 18: Obligations émises et dettes subordonnées

Les obligations émises représentent au 31 décembre 2017:

- Des obligations sécurisées émises par ING Belgique pour un total de EUR 2,7 milliards (2016: EUR 2,7 milliards);
- Des certificats d'épargne de Record Banque pour EUR 3,95 milliards (2016: EUR 4,6 milliards).

Les dettes subordonnées peuvent être reprises dans le calcul du ratio de capital et sont de EUR 1,25 milliard (2015: EUR 1,3 milliard) de prêts qualifiés comme capital Tier 2. Ces prêts étaient placés chez ING Belgique par ING Bank NV.

Durant 2017, du capital AT1 a été émis (veuillez consulter la section «Gestion du capital» pour plus de détails). La valeur de ces instruments à la fin de l'année s'élevait à EUR 0,7 milliard.

Annexe 19: Capital social remboursable sur demande

Les actions de membres dans des entités coopératives ont des caractéristiques communes avec des actions ordinaires. Elles donnent également droit à leur détenteur d'exiger un remboursement en espèces, bien que ce droit puisse être soumis à certaines restrictions. Sous IFRIC 2, les actions ou parties d'actions pour lesquelles le membre a le droit de demander un remboursement sont reprises en passif exigible. Le montant total est lié au tiers, les actionnaires minoritaires de la coopérative Record Credit Services.

Comptes annuels consolidés - suite

Annexe 20: Capital libéré

Capitaux propres		
En milliers d'EUR	2017	2016
Capital	2.350.000	2.350.000
Primes d'émission	451.511	451.511
Réserves de réévaluation	48.129	207.226
dont:		
- réserve de réévaluation sur immobilisations corporelles	147.155	143.980
- réserves de couverture de flux de trésorerie (partie efficace)	-294.102	-140.087
- réserve de réévaluation sur actifs financiers disponibles à la vente	320.113	353.576
- gains ou pertes (-) actuarielles	-123.332	-152.470
- Réserves venant de la conversion sur devises	-1.705	2.227
étant:		
> réserves de couvertures d'investissements nets sur participations étrangères	-209.968	-209.968
> réserves de conversion sur devises	208.263	212.195
Autres réserves	7.318.371	7.259.676
Total	10.168.011	10.268.413

Le capital est représenté par 55.414.550 actions sans valeur nominale. Toutes les actions sont complètement libérées.

Les réserves (résultat reporté inclus) sont principalement constituées des réserves disponibles à la distribution, résultat reporté, réserves de consolidation et réserves légales.

La réserve de réévaluation est constituée des différentes types de réserves. Dès leur reconnaissance au bilan, les terrains et les constructions sont évalués à la juste valeur. L'évaluation positive est reconnue en fonds propres par le biais de la réserve de réévaluation d'immobilisations corporelles. Une diminution future de l'évaluation viendra diminuer cette réserve tant que celle-ci est positive.

Les gains et pertes résultant de l'évaluation d'un instrument financier désigné comme couverture sont comptabilisés en réserve de réévaluation de couverture. Lorsqu'une filiale traite en monnaie étrangère, les différences de cours sur la transaction seront reconnues en fonds propres sous la réserve de conversion d'opération de change.

Les résultats non réalisés (gains/pertes) sur investissements classifiés comme 'disponibles à la vente' sont également reconnus en fonds propres dans la réserve de réévaluation. Ces gains/pertes sont recyclés dans le compte de pertes et profits lors de la vente ou lorsque l'actif perd de sa valeur.

Capital				
En Unités / En milliers d'EUR	Nombre d'actions		Montants	
	2017	2016	2017	2016
Actions libérées	55.414.550	55.414.550	2.350.000	2.350.000
Actions non-libérées	0	0	0	0
Actions autorisées	0	0	0	0
Total	55.414.550	55.414.550	2.350.000	2.350.000

Compte de résultats

Annexe 21: Produits d'intérêts nets

Produits d'intérêts		
En milliers d'EUR	2017	2016
Revenu d'intérêts sur prêts	2.575.752	2.666.097
Revenu d'intérêts sur prêts avec réduction de valeur	11.746	13.071
Intérêts négatifs sur dettes	66.915	21.815
Revenu total d'intérêts sur prêts	2.654.413	2.700.983
Revenu d'intérêts sur titres disponibles à la vente	301.322	410.831
Revenu d'intérêts sur titres détenus jusqu'à maturité	16.518	18.800
Revenu d'intérêts sur le portefeuille détenu à des fins de transaction	950.629	1.358.760
Revenu d'intérêts sur dérivés non-détenus à des fins de transactions (avec couverture)	1.129.371	1.222.871
Revenu d'intérêts sur dérivés non-détenus à des fins de transactions (sans couverture)	12.517	749
Autres revenus d'intérêts	3.557	7.679
Revenus d'intérêts total	5.068.327	5.720.674
Charges d'intérêts sur les dépôts des banques (-)	-82.180	-35.518
Charges d'intérêts sur les dépôts et autres fonds de la clientèle (-)	-101.025	-157.437
Charges d'intérêts sur titres de créances (-)	-129.717	-162.423
Charges d'intérêts sur dettes subordonnées (-)	-33.001	-34.213
Charges d'intérêts sur passifs détenus à des fins de transactions (-)	-965.782	-1.381.272
Charges d'intérêts sur dérivés non-détenus à des fins de transactions (sans couverture) (-)	-38.221	-11.406
Charges d'intérêts sur dérivés non-détenus à des fins de transactions (avec couverture) (-)	-1.211.852	-1.294.483
Autres charges d'intérêts (-)	-40.853	-49.184
Intérêts négatifs sur des éléments d'actif (-)	-72.872	-47.952
Charge d'intérêts total (-)	-2.675.504	-3.173.888
Total	2.392.823	2.546.786

Annexe 22: Produits de commissions nets

Produits de commissions		
En milliers d'EUR	2017	2016
Gestion de fonds	156.576	154.548
Gestion de titres	144.215	133.773
Gestion de fortune	67.856	60.775
Courtage et conseil	35.012	35.874
Courtage en assurances	93.672	99.318
Autres	410.289	355.470
Frais et commissions reçues	907.619	839.760
Gestion de fonds (-)	-40.964	-30.375
Gestion de titres (-)	-23.496	-29.618
Frais de gestion (-)	-287	-262
Courtage et conseil (-)	-308	-159
Courtage en assurances (-)	0	0
Autres (-)	-216.919	-218.995
Frais et commissions payés (-)	-281.975	-279.408
Total	625.645	560.351

Remarque sur les 2017 «Autres frais et commissions reçues»: Incluant les commissions reçues sur les services sur les titres (EUR 140 mio), ainsi que EUR 119 mio sur des lettres de crédit et EUR 58 mio de commissions reçues sur les garanties bancaires.

Remarque sur les 2016 «Autres frais et commissions reçues»: Incluant les commissions reçues sur les garanties bancaires, factoring et leasing, les frais et les revenus reçus distribués et le commissions données sur les prêts.

Remarque sur les 2016 «Autres frais et commissions payées»: Incluant les commissions payées sur les garanties bancaires et leasing.

Annexe 23: Produits d'investissements

Produits d'investissements		
En milliers d'EUR	2017	2016
Produits d'investissements en immobilier	3.322	3.492
Revenus venant de dividendes	12.976	6.905
Total	16.297	10.397
Gains ou pertes (-) réalisés sur titres de créances	15.484	29.360
Réductions de valeur sur titres de créances disponibles à la vente (-)	0	0
Reprise de réductions de valeur sur titres de créances disponibles à la vente	0	0
Gains ou pertes (-) réalisés et réductions de valeur sur titres de créances	15.484	29.360
Gains ou pertes (-) réalisés sur cession d'actions	516	9.801
Réductions de valeur sur actions disponibles à la vente (-)	-277	-342
Gains ou pertes (-) réalisés et réductions de valeur sur actions	239	9.459
Variation de la juste valeur des investissements en immobilier	651	547
Total	32.672	49.763

PM: Produit exceptionnel suite à l'acquisition de VISA Europe par VISA Inc en 2016. Cette transaction résulte dans un profit net de 10 millions ('Produits d'investissements') et 20 millions ('Revenus sur dividendes').

Remarque sur le 2017 «Revenu venant de dividendes»: Incluant des dividendes reçus d'entreprises associées ainsi que d'entreprises avec lesquelles il n'existe pas un lien de participation.

Remarque sur le 2016 «Revenu venant de dividendes»: Incluant un dividende non-récurrent d'une entreprise avec laquelle il n'existe pas un lien de participation.

Annexe 24: Profits et pertes réalisés sur instruments financiers non-détenus à des fins de transactions**Résultats des dérivés non-détenus à des fins de transactions**

En milliers d'EUR	2017	2016
Changement de la juste valeur des dérivés liée aux:		
- couvertures à la juste valeur	329.188	-141.120
- couvertures des flux de trésorerie (partie inefficace)	0	0
- autres dérivés non-détenus à des fins de transactions	171	275
Résultat net sur les dérivés non-détenus à des fins de transactions	329.360	-140.845
Variation de la juste valeur des actifs et passifs (postes couverts)	-326.896	140.743
Résultat sur actifs et passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultat (excl à des fins de transactions)	-2.962	4.656
Total	-498	4.555

Remarque sur les 2017 «Changement de la juste valeur des dérivés liée aux couvertures à la juste valeur»: l'évolution de 2016 à 2017 est liée aux Macro Fair Value Hedges sur crédits hypothécaires et investissements de crédits; Micro Fair Value Hedges sur obligations. Le changement d'intérêt (20 bps) sur une BPV de EUR 20 mio a un impact estimé d'environ EUR 400 mio.

Annexe 25: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction**Produits nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction**

En milliers d'EUR	2017	2016
Résultats des opérations sur titres	922	-34.490
Résultats des transactions sur taux de change	138.935	112.953
Résultats des opérations sur dérivés détenus à des fins de transactions	44.329	71.096
Autres	700	646
Total	184.886	150.204

Annexe 26: Autres produits d'exploitation nets**Autres revenus**

En milliers d'EUR	2017	2016
Plus-values sur cessions ou autres immobilisations corporelles	-2.576	603
Résultats réalisés sur ventes de prêts non détenus à des fins de transactions	4.373	-9.218
Montants récupérés sur les prêts renégociés	23.913	24.330
Commissions liées aux opérations Financial Markets	33.376	51.706
Autres	37.038	46.747
Total	96.123	114.169

Annexe 27: Frais de personnel**Frais de personnel**

En milliers d'EUR	2017	2016
Salaires	677.967	691.874
Charges de retraite	64.746	60.719
Autres charges concernant les avantages liés au personnel	1.029	733
Charges sociales	159.281	164.778
Rémunérations sous forme d'actions	8.978	10.690
Externes	131.326	82.739
Formations	11.680	8.067
Autres frais de personnel	31.382	33.083
Total	1.086.389	1.052.683

Remarque sur les 2016 "«Charges de retraite»: Contient EUR 19,5 mio de Defined Benefit Contributions (voir aussi annexe 16).

Annexe 28: Frais généraux et administratifs**Autres charges d'exploitation**

En milliers d'EUR	2017	2016
Dépréciations des immobilisations corporelles	73.519	75.378
Amortissement de software	30.987	40.925
Coûts IT	116.791	120.885
Frais de bureau	107.816	100.186
Frais de voyage et de logement	45.928	44.707
Marketing et relations publiques	36.384	40.599
Frais de conseil externes	35.477	26.466
Frais de port	3.619	3.898
Coûts de réglementation (prélèvements bancaires)	217.731	220.673
Additions / Reprises (-) de provisions pour réorganisation	16.644	604.680
Réductions de valeur	-11.955	90.286
Autres	262.550	55.782
Total	935.490	1.424.465

Remarque sur les 2016 «Additions / Reprises (-) de provisions pour réorganisation»: Le 3 octobre 2016, ING Belgique a annoncé son intention d'entreprendre une transformation fondamentale afin de permettre au business de passer de banque traditionnelle à une plate-forme bancaire à la pointe du monde digital et du service client personnalisé. ING Belgique a l'intention d'améliorer l'expérience client en évoluant vers une plate-forme bancaire intégrée, exploitant les capacités omni-canaux des Pays-Bas et de rationaliser son réseau en intégrant les agences d'ING et de Record Banque. En plus de l'amélioration de l'expérience client, ING Belgique a l'intention de supprimer la vision interne par silo et de remplacer le système de management fortement hiérarchisé par des équipes multidisciplinaires, 'agile' et autogérées afin de délivrer plus rapidement et à moindre coût.

Remarque sur les 2016 «Autres»: incluant une récupération unique de coûts (frais de fonctionnement) de EUR -115 millions.

Prélèvements bancaires**Coûts de réglementation (prélèvements bancaires)**

En milliers d'EUR	2017	2016
Charges d'exploitation: taxe sur les dettes exonérées d'impôt	12.840	8.957
Cotisation pour le plan de stabilité financier	114.941	112.939
Cotisation BRRD/SRF	37.939	38.779
Prime pour les dépôts avec garantie	52.011	59.998
Total	217.731	220.673

Réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles**Réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles (2017)**

En milliers d'EUR	Réductions de valeur	Reprise de réductions de valeur	Total
Immobilisations corporelles	3.303	-16.072	-12.769
Development d'immobilier	0	0	0
Goodwill	0	0	0
Software et autres actifs immatériels	814	0	814
Amortisations d'autres actifs immatériels	0	0	0
Total	4.117	-16.072	-11.955

Annexe 29: Charges d'impôts (produits) relatives au résultat des activités ordinaires**Charges d'impôts courants et différés**

En milliers d'EUR	2017	2016
Charges d'impôts courants de la période	374.168	427.965
Ajustements de la période relatifs à des impôts courants d'exercices antérieurs	-5.188	-16.642
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts courants	0	0
Total de la charge d'impôts courants	368.980	411.323
Impôts différés afférents à l'exercice	23.108	-215.406
Impôts différés résultant du changement de taux d'impôt	33.021	0
Impôts différés résultant d'amortissements d'impôts différés actifs	0	0
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts différés	0	0
Total de la charge d'impôts différés	56.129	-215.406
Charge ou récupération (-) d'impôts venant de changements des règles comptables ou corrections du compte de résultats	0	0
Impôts résultant de gains ou pertes sur opérations abandonnées	0	0
Charges d'impôts d'opérations abandonnées	0	0
Total de la charge d'autres impôts courants	0	0
Total	425.109	195.917

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et applicable

En milliers d'EUR / En %	2017	2016
Résultat net avant impôt	1.164.082	769.327
Taux d'impôt applicable	33,99%	33,99%
Charge d'impôts sur base du taux applicable	395.671	261.494
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions fiscales	-16.776	-20.069
Effet fiscal des produits non imposables	-5.036	-20.303
Effet fiscal des charges non fiscalement déductibles	30.833	27.209
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment	0	0
Effet fiscal sur l'avantage fiscal non comptabilisé précédemment en résultats	0	0
Effet fiscal de la réestimation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	0	0
Effet fiscal du changement dans le taux de l'impôt	33.021	0
Effet fiscal de provisions insuffisantes ou excédentaires d'exercices antérieurs	-5.755	-21.088
Effet fiscal des intérêts notionnels	-6.849	-31.326
Autre augmentation / Diminution (-) de l'impôt légal	0	0
Résultat net effectif avant impôt	425.109	195.917
Taux d'impôt effectif	36,52%	25,47%

Flux de trésorerie

Annexe 30: Changements dans les passifs provenant des activités de financement

Changements dans les Flux de Trésorerie provenant des activités de financement

En milliers d'EUR	Flux de trésorerie					Changements non-cash				2017
	2016	Additions	Rachats et cessions	Acqui- sitions	Amortis- sements	Transferts Actifs/ Passifs	Différences dans la juste valeur	Différences de taux de change	Autres	
Obligations émises ¹	7.797.754	598.858	-1.311.900	0	35	0	-16.421	0	-19.665	7.048.661
Dettes subordonnées	1.440.429	717.118	-119.531	0	0	0	0	-68.235	-409	1.969.372
Total	9.238.183	1.315.976	-1.431.432	0	35	0	-16.421	-68.235	-20.074	9.018.033

1. Les obligations émises sont présentées ici en incluant le capital à rembourser à la demande.

Informations complémentaires

Juste valeur d'actifs et de passifs financiers

Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers d'ING Belgique estimés à la juste valeur. Certains postes de l'état de la situation financière ne sont pas inclus dans le tableau car ils ne correspondent pas à la définition d'un actif ou d'un passif financier. La forme agrégée des justes valeurs présentées ci-après ne représente pas, et ne doit pas être considérée comme représentant, la valeur sous-jacente du Groupe ING.

Juste valeur d'instruments financiers (actifs et passifs)

En milliers d'EUR	2017		2016	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	9.558.201	9.558.201	5.008.639	5.008.639
Prêts et créances aux banques	10.221.481	10.215.689	9.853.826	9.885.421
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats				
<i>dont: actifs détenus à des fins de transactions</i>	4.775.721	4.775.721	8.674.772	8.674.772
<i>dont: dérivés non détenus à des fins de transactions</i>	3.433.293	3.433.293	4.413.044	4.413.044
<i>dont: désignés à la juste valeur par le compte de résultats</i>	82.918	82.918	87.950	87.950
Investissements				
<i>dont: disponibles à la vente</i>	14.523.823	14.523.823	17.022.923	17.022.923
<i>dont: détenus jusqu'à maturité</i>	642.799	638.069	936.353	925.897
Prêts et avances à la clientèle	107.944.912	106.444.117	103.699.630	101.632.669
Autres actifs	998.250	998.250	1.495.319	1.495.319
Total actifs financiers	152.181.398	150.670.081	151.192.456	149.146.634
Passifs financiers				
Dépôts de banques	16.649.216	16.644.960	13.330.516	13.333.629
Dépôts de la clientèle	101.016.210	100.896.245	97.174.313	97.046.298
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats				
<i>dont: passifs détenus à des fins de transactions</i>	4.867.955	4.867.955	8.808.874	8.808.874
<i>dont: dérivés non détenus à des fins de transactions</i>	4.744.668	4.744.668	6.074.113	6.074.113
<i>dont: désignés à la juste valeur par le compte de résultats</i>	1.302.910	1.302.910	1.789.330	1.789.330
Obligations émises ¹	7.214.467	7.048.661	8.053.726	7.743.252
Dettes subordonnées	2.132.597	1.969.372	1.641.268	1.440.429
Total passifs financiers	137.928.023	137.474.771	136.872.140	136.235.925

1. Les titres de créances en circulation incluent le capital social remboursable sur demande.

Méthodes d'évaluation

L'évaluation de la juste valeur correspond au prix qui serait obtenu en échange de la vente d'un actif ou qui serait versé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des intervenants sur le marché à la date d'évaluation. Il s'agit d'une évaluation basée sur le marché, reposant sur les hypothèses qui seraient prises en compte par les intervenants sur le marché et qui tient compte des caractéristiques de l'actif ou du passif que les intervenants utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif. La juste valeur des actifs et passifs financiers est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. À défaut, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. ING utilise les prix cotés non ajustés, lorsqu'ils sont disponibles. Les prix cotés non ajustés sont obtenus principalement à partir des valeurs d'échange des instruments financiers négociés en bourse. En l'absence de cours de marché, les prix de marché cotés sur des marchés actifs sont obtenus auprès de négociateurs, courtiers et vendeurs indépendants sur le marché. En général, les positions sont évaluées en prenant le cours acheteur pour une position à la hausse et le cours vendeur pour une position à la baisse ou bien à un prix situé dans la fourchette entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui est le plus représentatif de la juste valeur à la date d'évaluation. Pour certains actifs et passifs financiers, aucun prix coté sur le marché n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation vont de l'actualisation des flux de trésorerie à divers modèles d'évaluation, qui prennent en compte des facteurs pertinents, notamment le cours de marché des instruments de référence sous-jacents, les paramètres du marché (par ex., volatilité, corrélations et notations de crédit) et le comportement des clients. ING utilise au maximum des données observables du marché et réduit au minimum l'utilisation de données non observables pour déterminer la juste valeur. La juste valeur peut être subjective selon l'importance des données non observables dans l'évaluation globale. Toutes les techniques d'évaluation utilisées sont soumises à un examen et approuvées en interne. Dans la mesure du possible, les données utilisées dans ces techniques d'évaluation sont validées sur une base journalière. Lorsqu'une catégorie d'actifs et des passifs financiers sont gérés sur la base de sa position de risque nette, on mesure la juste valeur du groupe d'actifs ou de passifs financiers au niveau du portefeuille net.

Cadre de contrôle

Pour déterminer si les évaluations fondées sur des données ont permis de calculer une juste valeur appropriée, on applique le processus de vérification indépendante des prix ou des tests de prix. Cette méthode est appliquée pour garantir que le processus a donné lieu à un reflet approprié des évaluations dans le bilan et le compte de résultat. La vérification indépendante des prix teste et confirme la fiabilité des données de marché utilisées pour ces évaluations et peut donner lieu à des ajustements des évaluations. Le processus de vérification indépendante des prix est effectué au moins une fois par mois ou plus fréquemment, selon la nature des opérations de marché/de négociation. Plusieurs sources de données sont utilisées dans la mesure où ces prix sont disponibles, en tenant compte du rapport coût/bénéfice de la récupération de ces prix. Les différences d'évaluation entre une source primaire et une source secondaire de données sont prises en compte. Lorsque les différences résultant des tests de prix dépassent les seuils approuvés au préalable, des ajustements doivent être effectués dans le compte de résultat. Les différences et les ajustements doivent être évalués individuellement, être approuvés par le Comité local de paramétrage et être consignés dans le procès-verbal de la réunion. Si le processus de vérification indépendante des prix révèle un écart significatif, il convient de déterminer clairement quelle est la cause sous-jacente de cet écart et de définir si un changement de méthode est nécessaire (par ex., changement de source). La vérification indépendante et les tests de prix sont effectués au niveau des transactions individuelles et sont organisés au niveau des négociateurs.

Les processus d'évaluation sont régis par divers organes de gouvernance, qui comprennent les Comités locaux de paramétrage (LPC), le Comité mondial des tests de prix et de la réduction de valeur (GP&I), le Comité des données de marché (MDC), le Comité du modèle des prix d'échange (TPMC), etc. Tous les comités concernés se réunissent sur une base trimestrielle ou plus fréquemment, si nécessaire. Les principaux contrôles des évaluations, notamment le processus d'approbation des produits (PARP), la vérification indépendante des prix, les ajustements des évaluations et l'utilisation de modèles font l'objet d'un suivi. Le Comité mondial de tests de prix et de la réduction de valeur est responsable de l'utilisation de modèles et données appropriés pour les positions estimées à leur juste valeur. Il supervise la qualité et la cohérence des méthodologies et processus d'évaluation. Les Comités de paramétrage locaux contrôlent la pertinence des prix (cotés), les autres informations pertinentes du marché ainsi que les modèles de calcul de prix à proprement parler, appliqués pour déterminer la juste valeur des positions. Les comités LPC appliquent la méthodologie et les processus d'évaluation au niveau local. Le Comité mondial des tests de prix et de la réduction de valeur supervise les sources et éléments/références de données de marché, utilisés pour les évaluations officielles des positions à la juste valeur. Le Comité des modèles de prix de marché approuve et examine l'ensemble des modèles et méthodologies de prix pour le calcul des paramètres de marché.

Ajustements de valeur

Les ajustements de valeur font partie intégrante de la juste valeur. Ils sont inclus dans le calcul de la juste valeur afin de permettre une meilleure estimation de la valeur de sortie du marché à la date d'évaluation. ING applique différents ajustements de la valeur, notamment les ajustements cours acheteur-cours vendeur, les ajustements de l'évaluation du crédit (CVA), les ajustements de l'évaluation de crédit (DVA), les ajustements de la valeur en fonction du risque de modèle, l'ajustement de la valeur de la garantie (CollVA) et l'ajustement de la valeur de financement (FVA). La combinaison de l'ajustement de la valeur de crédit et de l'ajustement de la valeur de débit concernant les produits dérivés est appelée ajustement de valeur bilatéral (BVA).

- Les ajustements cours acheteur-cours vendeur sont nécessaires pour ajuster les prix moyens du marché sur une valeur appropriée du cours acheteur ou vendeur afin d'être plus représentatif de la valeur de sortie et, par conséquent, de la juste valeur. Ils s'appliquent aux actifs et passifs financiers dont la valeur est calculée initialement au cours moyen. Dans la pratique, cet ajustement rend compte de l'écart d'évaluation entre le cours moyen et le cours acheteur et entre le cours moyen et le cours vendeur, respectivement pour les expositions longues et courtes. En principe, les actifs sont évalués aux cours acheteur et les passifs au cours vendeur. S'agissant de certains actifs et passifs, lorsque les prix cotés ne sont pas disponibles, on utilise la valeur comprise dans la fourchette entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui est la plus représentative de la juste valeur.
- L'ajustement bilatéral de la valeur (BVA) désigne la composante d'évaluation du risque de crédit de la contrepartie lié aux contrats de produits dérivés. Il est, par nature, bilatéral dans la mesure où il prend en compte le risque de crédit de la contrepartie et les propres risques de crédit d'ING. Le calcul est basé sur l'estimation de l'exposition prévue, le risque de défaut des contreparties et la prise en compte des accords collatéraux et les contrats de netting (compensation des risques). Le risque de défaut des contreparties est évalué en fonction de la probabilité de défaut et de la perte attendue en cas de défaut, qui est fondée sur les informations de marché, y compris les écarts de rendement (spreads) sur les contrats d'échange sur risque de défaillance (CDS). Lorsque les spreads CDS de contrepartie ne sont pas disponibles, on utilise des spreads de substitution pertinents. En outre, le risque de corrélation défavorable (lorsque l'exposition à une contrepartie augmente et la qualité du crédit de cette contrepartie se dégrade) et le risque de corrélation favorable (lorsque l'exposition à une contrepartie augmente et la qualité du crédit de cette contrepartie s'améliore) sont inclus dans l'ajustement.
- ING applique des ajustements de l'évaluation de crédit (DVA) aux passifs financiers émis par elle, qui sont estimés à leur juste valeur par le compte de résultat, s'il n'a pas été tenu compte de la composante de risque de crédit dans le prix. Dans le calcul DVA, la probabilité de défaut de l'institution est estimée en fonction de l'écart de financement d'ING.
- Les ajustements au titre du risque de modèle diminuent le risque de pertes financières éventuelles liées au recours à un modèle mal ciblé ou mal utilisé ou bien dont la mise en œuvre est incorrecte.
- L'ajustement de valorisation du collatéral (CollVA) est un ajustement de la valeur sur produit dérivé, qui tient compte des caractéristiques spécifiques de l'annexe de remise en garantie (CSA) auprès d'une contrepartie que le cadre d'actualisation habituel d'actualisation OIS (Overnight Index Swap - échange sur indice de taux au jour le jour) n'enregistre pas. Les caractéristiques CSA non standards peuvent comprendre des écarts liés à la devise dans laquelle ING fournit ou reçoit une sûreté, les écarts du taux de rémunération du collatéral qui peuvent être supérieurs ou inférieurs au taux au jour le jour ou même ne produire aucun intérêt. Les autres écarts peuvent être liés à la constitution de garanties en titres plutôt qu'en espèces.
- En outre, ING applique un « funding valuation adjustment » (ajustement de financement ou FVA) pour tenir compte des coûts de financement liés à l'asymétrie de financement du collatéral sur les produits dérivés du portefeuille pour lesquels aucune garantie n'a été constituée ou pour lesquels seule une garantie partielle a été constituée. Cet ajustement est fondé sur les profils d'exposition aux risques prévus des produits dérivés OTC sans constitution de garantie ou avec garantie partielle et sur les écarts de financement basés sur le marché.

Juste valeur des actifs financiers

ING Belgique a utilisé les méthodes et hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur de ces actifs financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales

La valeur nette comptable des équivalents de trésorerie correspond à leur juste valeur.

Prêts et avances aux banques

La juste valeur des créances sur les banques est généralement fondée sur les prix cotés sur un marché ou, s'ils ne sont pas disponibles, sur des estimations reposant sur les flux de trésorerie futurs actualisés, en utilisant les taux d'intérêt du marché et les spreads appropriés proposés pour des créances aux caractéristiques similaires, comme pour les prêts et avances à la clientèle décrits ci-après.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat et investissements

Produits dérivés

Les contrats sur produits dérivés peuvent être conclus soit sur le marché boursier, soit de gré à gré (OTC). La juste valeur des produits dérivés négociés en bourse est déterminée à partir des cours sur le marché actif. Ces produits dérivés sont alors classés au niveau 1 de la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur. En ce qui concerne les instruments qui ne sont pas échangés sur un marché actif, les justes valeurs sont estimées sur la base des évaluations techniques. Les produits dérivés du marché OTC échangés sur un marché inactif sont évalués selon des techniques d'évaluation car il n'existe pas de prix cotés sur un marché actif pour ce type de produits. Les techniques d'évaluation et les données dépendent du type de produit dérivé et de la nature des instruments sous-jacents. Les principales techniques utilisées pour évaluer ces instruments reposent (entre autres) sur les modèles d'actualisation des flux financiers, d'évaluation des prix des options et sur la simulation de Monte-Carlo. Ces modèles d'évaluation calculent la valeur actualisée des flux de trésorerie à venir prévus, en se fondant sur des principes d'absence d'arbitrage. Ces modèles sont généralement utilisés dans le secteur financier. Dans la mesure du possible, les données des modèles d'évaluation sont déterminées à partir de données observables sur le marché. Certaines données ne sont pas directement observables sur le marché mais peuvent être déterminées à partir des prix observables via des procédures d'étalonnage des modèles d'évaluation. Les données utilisées comprennent, par exemple, les cours obtenus auprès des bourses de valeurs, des négociants, courtiers ou fournisseurs de cours, les courbes des taux, spreads de crédit, taux de défaut, taux de récupération, taux de rémunération des actions, la volatilité des taux d'intérêt sous-jacents, les cours des actions et les taux de change. Ces données sont déterminées en se référant, le cas échéant, aux prix cotés, aux transactions exécutées récemment, aux cotations indépendantes et aux données des consensus.

En ce qui concerne les produits dérivés sur OTC non garantis, ING applique l'ajustement de l'évaluation de crédit pour refléter correctement le risque de crédit que représente la contrepartie dans l'évaluation. La technique de calcul de la CVA repose sur la simulation de Monte Carlo et elle utilise diverses données, notamment le spread de crédit de contrepartie, les taux d'intérêt du marché et les taux de change du marché. Les spreads de crédit de contrepartie reposent sur le spread CDS de contrepartie, lorsqu'il est disponible. À défaut, on utilise des spreads de marché CDS indexés de substitution.

Titres de participation

La juste valeur des titres de participation cotés en bourse est déterminée en fonction des prix de marché cotés, lorsqu'ils sont disponibles. À défaut, la juste valeur est calculée en fonction des cours de titres similaires ou à partir d'autres techniques d'évaluation.

La juste valeur du capital-investissement est déterminée en fonction des prix cotés sur le marché, lorsqu'ils existent. À défaut de prix cotés sur un marché actif, la juste valeur est évaluée à partir de l'analyse de la situation financière et des résultats, du profil de risque, des perspectives, du cours, des comparaisons du bénéfice et des multiples de revenus de la société dépendante, et en se référant à la valorisation d'entités similaires cotées sur un marché actif.

Titres de créances

La juste valeur des titres de créance est déterminée en fonction des prix cotés sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles. Les prix cotés sur le marché peuvent être obtenus auprès d'une bourse, d'un opérateur, d'un courtier, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire. Les prix cotés de titres non négociés en bourse sont évalués pour déterminer s'ils sont négociables. Cette distinction permet de déterminer à quel niveau de la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur ils se situent.

Si les prix cotés sur un marché actif ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée à partir de l'analyse des données de marché disponibles, qui peut inclure les prix des consensus obtenus auprès d'un ou plusieurs services ou par le biais d'une technique d'évaluation qui actualise les flux de trésorerie à venir estimés en utilisant les courbes de taux d'intérêt du marché, les spreads de crédit référencés, l'échéance de l'investissement et les estimations de taux de remboursement anticipé, s'ils sont disponibles.

Prêts et créances

Cette section fait référence ci-après aux prêts et avances à la clientèle.

Prêts et avances à la clientèle

En ce qui concerne les prêts et avances dont le prix change fréquemment et qui n'ont pas enregistré de modification significative du risque de crédit, la valeur nette comptable représente une estimation raisonnable de la juste valeur. La juste valeur des autres prêts est estimée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés, en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le risque de crédit, la liquidité et les autres conditions en vigueur sur le marché. La juste valeur des prêts hypothécaires est estimée en tenant compte du comportement en matière de remboursement anticipé. Les prêts qui présentent des caractéristiques similaires sont agrégés à des fins de calcul.

Autres actifs

Les autres actifs sont mentionnés à la valeur nette comptable qui ne diffère pas de manière significative de leur juste valeur.

Juste valeur des passifs financiers

ING Belgique a utilisé les méthodes et hypothèses suivantes pour estimer la juste valeur de ces actifs financiers.

Dépôts des banques

La juste valeur des dettes envers les banques est généralement déterminée à partir des cours de marché ou, s'ils ne sont pas disponibles, à partir d'estimations fondées sur les flux de trésorerie futurs actualisés, en utilisant les taux d'intérêt du marché et les spreads de crédit disponibles applicables aux dettes envers les banques dont les caractéristiques sont similaires.

Dépôts de la clientèle

La valeur nette comptable des dépôts de la clientèle, qui présentent des caractéristiques de dépôt à la demande, correspond à leur juste valeur. La juste valeur des dépôts aux conditions contractuelles fermes a été estimée sur la base des flux de trésorerie à venir actualisés, à partir des taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour les dépôts ayant des échéances semblables.

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

La juste valeur des titres du portefeuille de négociation et des autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat est fondée sur les prix de marché cotés, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui concerne les titres qui ne sont pas échangés sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées à partir de méthodes internes de flux de trésorerie actualisés en utilisant les taux d'intérêt et les spreads de crédit qui s'appliquent à des produits similaires. Cette section fait référence aux actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Autres passifs

Les autres passifs sont mentionnés à leur valeur nette comptable qui ne diffère pas de manière significative de leur juste valeur.

Titres de créances en circulation

La juste valeur des titres de créances en circulation est généralement déterminée à partir des prix cotés sur le marché ou, s'ils ne sont pas disponibles, à partir des estimations fondées sur les flux de trésorerie futurs actualisés, en utilisant les taux d'intérêt du marché et les spreads de crédit applicables au rendement, à la qualité du crédit et à l'échéance.

Emprunts subordonnés

La juste valeur des emprunts subordonnés cotés en bourse est déterminée en fonction des cours de marché, lorsqu'ils sont disponibles. À défaut, elle est estimée à partir des flux de trésorerie actualisés en utilisant les taux d'intérêt et les spreads de crédit qui s'appliquent à des produits similaires.

Hiérarchie de la juste valeur

ING Belgique a classé ses instruments financiers, qui sont évalués à leur juste valeur au bilan ou dont la juste valeur est connue, selon une hiérarchie à trois niveaux reposant sur l'ordre de priorité des données de l'évaluation. La hiérarchie de juste valeur accorde la plus haute priorité aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs concernant des actifs ou des passifs identiques et la priorité la plus basse aux techniques d'évaluation qui sont étayées par des données observables. S'agissant d'un actif ou d'un passif, un marché actif désigne un marché dans lequel les transactions relatives à un actif ou un passif surviennent avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir régulièrement des informations fiables sur les prix. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur comporte trois niveaux selon que les justes valeurs sont déterminées à partir des prix cotés (non ajustés) publiés sur un marché actif (niveau 1), à partir d'évaluations techniques reposant sur des données observables (niveau 2) ou à partir d'évaluations techniques qui comprennent des données non observables et qui ont une influence non négligeable sur la juste valeur du produit (niveau 3). Les actifs financiers de niveau 3 comprennent, par exemple, les titres de créances non liquides, les produits dérivés complexes, certains emprunts complexes (pour lesquels il n'existe pas d'informations actualisées sur le marché concernant des actifs similaires pouvant être utilisées comme données observables et confirmées pour toutes les informations significatives d'un modèle d'évaluation) et les titres adossés à des actifs pour lesquels il n'existe pas de marché actif et dont les cotations présentent une grande disparité.

Les données observables reflètent les données du marché obtenues auprès de sources indépendantes. Les données non observables sont fondées sur les hypothèses propres d'ING relatives aux facteurs que les intervenants sur le marché utiliseraient pour déterminer le prix d'un actif ou d'un passif, qui sont établies à partir des meilleurs renseignements disponibles sur le marché. Les données non observables peuvent inclure la volatilité, la corrélation, les écarts entre les taux d'actualisation, les taux de défaut et de récupération, les taux de remboursement anticipé et certains spreads de crédit. Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie sont effectués sur une base trimestrielle.

Hiérarchie à trois niveaux

Niveau 1 - prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs

Cette catégorie comprend les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée en se référant directement aux prix cotés (non ajustés) sur un marché actif auquel ING peut accéder. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, de marchés de négociation et de courtage, d'un donneur d'ordre ou de marchés de donneurs d'ordre. Ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir continuellement des informations sur les prix. Les transferts du niveau 1 vers les niveaux 2 ou 3 se produisent lorsqu'ING constate que les marchés ne sont plus actifs et, par conséquent, que les cotations (non ajustées) ne procurent plus une information fiable sur les prix.

Comptes annuels consolidés - suite

Niveau 2 - Évaluation technique basée sur des données observables

Cette catégorie comprend les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée à partir de données de marché observables autres que les prix cotés (non ajustés). La juste valeur des instruments financiers de cette catégorie peut être déterminée en se référant aux prix cotés de produits similaires sur des marchés actifs, dont les prix sont cependant modifiés en se fondant sur des données externes observables sur le marché ou en se référant aux prix cotés de produits similaires ou identiques sur des marchés qui ne sont pas actifs. Ces prix peuvent être obtenus auprès d'un tiers offrant des services de fixation des prix. ING analyse comment les prix sont obtenus et détermine s'ils correspondent à des prix de titres liquides échangeables ou s'ils sont fondés sur un modèle consensuel tenant compte de diverses données.

En ce qui concerne les instruments financiers pour lesquels on ne dispose pas d'un prix de référence, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique d'évaluation (par ex., un modèle), qui utilise des données d'un marché actif ou des données observables, comme les taux d'intérêt et les courbes de rendement observables à intervalles réguliers, la volatilité implicite et les spreads de crédit.

Si certaines données du modèle ne sont pas observables, l'instrument reste classé dans cette catégorie, sous réserve que l'incidence de ces données non observables sur l'évaluation globale soit négligeable. Le caractère significatif des données est particulièrement pertinent pour distinguer les actifs et les passifs des niveaux 2 et 3. ING a décidé que la définition du terme « significatif » correspondrait à un intervalle de confiance de 90 %, comme l'indique la définition du principe de prudence de l'ABE. Les paramètres non observables sont transférés vers le niveau supérieur ou inférieur afin de parvenir à cet intervalle de confiance de 90 %. Le même intervalle de confiance de 90 % est appliqué à l'incertitude du modèle. Si le changement de la valeur de l'actif résultant du transfert des paramètres non observables combiné à l'incertitude du modèle dépasse le seuil, l'actif est classé au niveau 3. Un changement de valeur inférieur au seuil se traduit par un classement au niveau 2.

Les techniques d'évaluation utilisées pour les actifs et passifs du niveau 2 vont de l'actualisation des flux de trésorerie aux différents modèles d'évaluation standards utilisés dans le secteur comme le modèle d'évaluation des prix des options ou la simulation de Monte Carlo, dans lesquels il est tenu compte des facteurs de prix pertinents, notamment du prix de marché des instruments de référence sous-jacents, des paramètres de marché (volatilité, corrélations et notations de crédit) ainsi que du comportement des clients.

Niveau 3 - Évaluation technique basée sur des données non observables

Cette catégorie comprend les instruments financiers dont la juste valeur est déterminée à partir d'une technique d'évaluation (par ex., un modèle) dans laquelle les données non observables sur le marché représentent plus qu'une part négligeable de l'évaluation globale. Cette catégorie comprend également les actifs et passifs financiers dont la juste valeur est déterminée en se référant aux prix cotés mais pour lesquels le marché est considéré comme inactif. Un instrument est globalement classé au niveau 3 si une part significative de la juste valeur de cet instrument repose sur des données non observables. Dans ce contexte, l'expression « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché actuellement disponibles permettant de déduire le prix qu'un acheteur informé, indépendamment accepterait de payer en contrepartie de l'actif ou du passif.

Instruments financiers à la juste valeur

Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées de la manière suivante :

Méthodes utilisées dans la détermination de la juste valeur d'actifs financiers (2017)

En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Juste valeur	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs à la juste valeur					
Actifs détenus à des fins de transactions	4.775.721	4.775.721	0	4.690.912	84.809
Dérivés non détenus à des fins de transactions	3.433.293	3.433.293	0	3.433.293	0
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	82.918	82.918	0	79.359	3.559
Investissements disponibles à la vente	14.523.823	14.523.823	13.439.381	1.020.881	63.561
Total actifs à la juste valeur	22.815.755	22.815.755	13.439.381	9.224.445	151.929
Actifs au coût amorti					
Prêts et créances aux banques ¹	9.773.249	9.767.457	0	1.665.129	8.108.120
Investissements détenus jusqu'à maturité	642.799	638.069	642.799	0	0
Prêts et avances à la clientèle ¹	102.529.543	101.028.747	0	208.450	102.321.092
Total actifs au coût amorti	112.945.590	111.434.273	642.799	1.873.579	110.429.212

PM: seulement les actifs financiers sont dans le scope du tableau, donc les immeubles ne le sont pas. Au 31 décembre 2017, les justes valeurs estimées des la «Propriété pour usage propre» et des «Immeubles de placement» s'élèvent à respectivement EUR 402 million (2016: EUR 498 million) et EUR 49 million (2016: EUR 48 million), et ils sont catégorisés comme Niveau 3 (2016: Niveau 3) dans la hiérarchie de la juste valeur, basé sur la méthodologie utilisée pour déterminer les justes valeurs.

1. Les items «à la demande» sont exclus des chiffres Juste valeur et Valeur comptable.

Comptes annuels consolidés - suite

Méthodes utilisées dans la détermination de la juste valeur d'actifs (2016)

En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Juste valeur	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs à la juste valeur					
Actifs détenus à des fins de transactions	8.674.772	8.674.772	22.935	8.476.904	174.933
Dérivés non détenus à des fins de transactions	4.413.044	4.413.044	0	4.413.044	0
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	87.950	87.950	0	85.335	2.615
Investissements disponibles à la vente	17.022.923	17.022.923	15.873.319	1.094.259	55.345
Total actifs à la juste valeur	30.198.689	30.198.689	15.896.254	14.069.542	232.893
Actifs au coût amorti					
Prêts et créances aux banques ¹	9.334.531	9.366.125	2.986.190	0	6.348.341
Investissements détenus jusqu'à maturité	936.353	925.897	936.353	0	0
Prêts et avances à la clientèle ¹	98.578.330	96.511.369	196.873	281.969	98.099.488
Total actifs au coût amorti	108.849.214	106.803.391	4.119.416	281.969	104.447.829

PM: En 2016 (dans la Juste Valeur) des transferts significatifs ont eu lieu entre Niveau 1 et Niveau 2, dans les «Investissements disponibles à la vente»: EUR 155 millions de Niveau 1 à Niveau 2 et EUR 5 millions de Niveau 2 à Niveau 1.

1. Les items «à la demande» sont exclus des chiffres Juste valeur et Valeur comptable.

Méthodes utilisées dans la détermination de la juste valeur de passifs financiers (2017)

En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Juste valeur	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs à la juste valeur					
Passifs détenus à des fins de transactions	4.867.955	4.867.955	0	4.802.578	65.377
Dérivés non détenus à des fins de transactions	4.744.668	4.744.668	0	4.743.214	1.454
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	1.302.910	1.302.910	101.788	1.201.122	0
Total passifs à la juste valeur	10.915.533	10.915.533	101.788	10.746.914	66.831
Passifs au coût amorti					
Dépôts de banques ¹	13.506.897	13.502.641	0	13.503.764	3.134
Dépôts de la clientèle ¹	7.194.093	7.074.128	0	7.194.093	0
Obligations émises	7.214.467	7.048.661	2.819.576	4.117.132	277.759
Dettes subordonnées	2.132.597	1.969.372	0	2.132.597	0
Total passifs au coût amorti	30.048.054	29.594.802	2.819.576	26.947.585	280.892

1. Les items «à la demande» sont exclus des chiffres Juste valeur et Valeur comptable.

Méthodes utilisées dans la détermination de la juste valeur de passifs (2016)

En milliers d'EUR	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	Juste valeur	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs à la juste valeur					
Passifs détenus à des fins de transactions	8.808.874	8.808.874	0	8.668.984	139.890
Dérivés non détenus à des fins de transactions	6.074.113	6.074.113	0	6.073.368	745
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	1.789.330	1.789.330	102.621	1.686.708	0
Total passifs à la juste valeur	16.672.317	16.672.317	102.621	16.429.060	140.635
Passifs au coût amorti					
Dépôts de banques ¹	10.451.812	10.454.925	4.813.789	5.145.418	492.604
Dépôts de la clientèle ¹	7.542.142	7.414.127	773.910	6.684.238	83.994
Obligations émises	8.053.626	7.743.252	2.688.899	4.916.844	447.984
Dettes subordonnées	1.641.268	1.440.429	0	1.641.269	0
Total passifs au coût amorti	27.688.948	27.052.733	8.276.598	18.387.768	1.024.582

1. Les items «à la demande» sont exclus des chiffres Juste valeur et Valeur comptable.

Comptes annuels consolidés - suite

Principaux changements dans la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur

En 2016 et en 2017, il n'y a pas eu de transferts significatifs entre le niveau 1 et le niveau 2.

En 2016 et en 2017, il n'y a pas eu de modifications sensibles des techniques d'évaluation.

Changements dans Niveau 3 Actifs financiers (2017)

En milliers d'EUR	Actifs détenus à des fins de transactions	Dérivés non détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	Investissements disponibles à la vente	Total
Solde d'ouverture	174.933	0	2.615	55.345	232.893
Montants reconnus durant l'ex. dans le compte de résultat.	740	0	942	239	1.922
Réévaluations reconnues durant l'ex. dans les fonds propr.	0	0	0	1.286	1.286
Achat d'actifs	0	0	1.470	7.235	8.705
Vente d'actifs	-63.999	0	-1.468	-1.838	-67.305
A maturité	0	0	0	0	0
Reclassification	0	0	0	0	0
Transferts vers Niveau 3	4.958	0	0	0	4.958
Transferts du Niveau 3	-31.823	0	0	0	-31.823
Différences de taux de change	0	0	0	0	0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	0	0	0	1.294	1.294
Solde de clôture	84.809	0	3.559	63.561	151.929

Changements dans Niveau 3 Actifs financiers (2016)

En milliers d'EUR	Actifs détenus à des fins de transactions	Dérivés non détenus à des fins de transactions	Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	Investissements disponibles à la vente	Total
Solde d'ouverture	142.630	0	2.812	77.998	223.440
Montants reconnus durant l'ex. dans le compte de résultat.	106.521	0	35	9.459	116.015
Réévaluations reconnues durant l'ex. dans les fonds propr.	0	0	0	-8.340	-8.340
Achat d'actifs	0	0	0	8.359	8.359
Vente d'actifs	0	0	-232	-26.652	-26.884
A maturité	0	0	0	0	0
Reclassification	0	0	0	0	0
Transferts vers Niveau 3	0	0	0	0	0
Transferts du Niveau 3	0	0	0	0	0
Différences de taux de change	0	0	0	0	0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	-74.218	0	0	-5.478	-79.696
Solde de clôture	174.933	0	2.615	55.345	232.893

Changements dans Niveau 3 Passifs financiers (2017)

En milliers d'EUR	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs non détenus à des fins de transactions	Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	Total
Solde d'ouverture	139.890	745	0	140.635
Montants reconnus durant l'exercice dans le compte de résultat	7.640	338	0	7.978
Réévaluations reconnues durant l'exercice dans les fonds propres	0	0	0	0
Dettes en circulation	506	873	0	1.379
Remboursement anticipé de dettes	-61.650	-502	0	-62.152
A maturité	0	0	0	0
Reclassification	0	0	0	0
Transferts vers Niveau 3	4.341	0	0	4.341
Transferts du Niveau 3	-25.349	0	0	-25.349
Différences de taux de change	0	0	0	0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	0	0	0	0
Solde de clôture	65.377	1.454	0	66.831

Comptes annuels consolidés - suite

Changements dans Niveau 3 Passifs financiers (2016)

En milliers d'EUR	Passifs détenus à des fins de transactions	Passifs non détenus à des fins de transactions	Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	Total
Solde d'ouverture	226.095	969	0	227.064
Montants reconnus durant l'exercice dans le compte de résultat	16.358	-11	0	16.347
Réévaluations reconnues durant l'exercice dans les fonds propres	0	0	0	0
Dettes en circulation	0	0	0	0
Remboursement anticipé de dettes	0	-213	0	-213
A maturité	0	0	0	0
Reclassification	0	0	0	0
Transferts vers Niveau 3	0	0	0	0
Transferts du Niveau 3	0	0	0	0
Différences de taux de change	0	0	0	0
Changement dans la composition du groupe et autres changements	-102.563	0	0	-102.563
Solde de clôture	139.890	745	0	140.635

Montants repris dans le compte de résultats pendant l'année (2017)

En milliers d'EUR	Enregistré à la date du bilan	Décomptabilisé durant l'exercice	Total
Actifs financiers			
Actifs détenus à des fins de transactions	740	0	740
Dérivés non détenus à des fins de transactions	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	942	0	942
Investissements disponibles à la vente	-277	516	239
Total actifs financiers	1.406	516	1.922
Passifs financiers			
Passifs détenus à des fins de transactions	-7.640	0	-7.640
Dérivés non détenus à des fins de transactions	-338	0	-338
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	0	0	0
Total passifs financiers	-7.978	0	-7.978

Montants repris dans le compte de résultats pendant l'année (2016)

En milliers d'EUR	Enregistré à la date du bilan	Décomptabilisé durant l'exercice	Total
Actifs financiers			
Actifs détenus à des fins de transactions	106.520	0	106.520
Dérivés non détenus à des fins de transactions	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	-197	0	-197
Investissements disponibles à la vente	-342	9.801	9.459
Total actifs financiers	105.981	9.801	115.782
Passifs financiers			
Passifs détenus à des fins de transactions	-16.358	0	-16.358
Dérivés non détenus à des fins de transactions	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	0	0	0
Total passifs financiers	-16.358	0	-16.358

Comptabilisation des plus-values et moins-values latentes au niveau 3

Les montants comptabilisés dans le compte de résultat concernant les plus-values et moins-values latentes de l'année en cours, qui font référence à des actifs et passifs de niveau 3, sont inclus dans le compte de résultat, comme indiqué ci-après :

- Les résultats des actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont inclus dans les résultats de l'évaluation et le résultat net des opérations de négoce;
- Les produits dérivés non détenus à des fins de transactions, désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont inclus dans les résultats d'évaluation et dans le résultat net des opérations de négoce; et
- Les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont inclus dans les résultats de l'évaluation et dans les résultats de l'évaluation du résultat net des opérations de négoce sur les actifs et passifs désignés à la juste valeur par le compte de résultat (à l'exclusion des transactions).

Les profits et pertes non réalisés relatifs à des investissements disponibles à la vente, comptabilisés dans les autres revenus sont inclus dans la réserve de réévaluation - réserve disponible à la vente et autres réserves.

Niveau 3 Actifs et passifs financiers

Investissements en actions non cotés

Les titres de participation de niveau 3 comprennent principalement les investissements des grandes entreprises (Corporate), les investissements financiers, les placements immobiliers et autres titres de participation qui ne sont pas échangés sur des marchés actifs. À défaut de marché actif, les justes valeurs sont estimées à partir de l'analyse des rapports des gérants de fonds, de la situation financière de l'entreprise, de ses perspectives d'avenir et d'autres facteurs prenant en considération les évaluations de postes similaires ou se référant au coût d'acquisition du poste. En ce qui concerne les titres de participation, la meilleure pratique sur le marché sera appliquée en utilisant la méthode d'évaluation la plus pertinente. Tous les titres de participation non cotés, notamment les investissements dans des fonds de capital-investissement sont soumis à un cadre d'examen standard qui garantit que les évaluations reflètent la juste valeur.

Prix

En ce qui concerne les titres pour lesquels de prix de marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est mesurée par comparaison avec les données de prix observables d'instruments similaires. Les prix fixés à 0% sont si bas qu'aucune récupération n'est attendue tandis que ceux qui excèdent 100 % ou la valeur nominale sont censés offrir un bon rendement.

Spreads de crédit

Le spread de crédit est la prime supérieure au taux d'intérêt de référence, en principe le LIBOR ou un instrument pertinent du Trésor, qu'exige un intervenant sur le marché pour accepter une qualité de crédit inférieure. Les spreads de crédit plus élevés indiquent une qualité de crédit inférieure et une valeur inférieure de l'actif.

Volatilité

La volatilité est une mesure de la variation dans le temps du prix d'un instrument financier ou d'une autre donnée d'évaluation. La volatilité est l'une des principales données des modèles d'évaluation des prix des options. En principe, plus la volatilité est élevée, plus la valeur de l'option est élevée. La volatilité varie en fonction de la référence sous-jacente (actions, matières premières, devises étrangères et taux d'intérêt), du prix d'exercice et de l'échéance de l'option. Le niveau de volatilité minimum est de 0% et, théoriquement, il n'existe pas de niveau maximum.

Corrélation

La corrélation est la mesure de dépendance entre deux références sous-jacentes, qui s'applique à l'évaluation des produits dérivés et d'autres instruments qui ont plusieurs références sous-jacentes. La corrélation entre des intitulés de titres sous-jacents peut être, par exemple, un paramètre pertinent pour les modèles d'évaluation du prix des options de paniers de titres. Une corrélation positive élevée (proche de 1) indique une forte corrélation (statistique) positive entre les sous-jacents, impliquant qu'ils évoluent dans la même direction. En revanche, une corrélation négative élevée implique que les sous-jacents évoluent en principe dans des directions opposées.

Taux d'intérêt

Les exemples de taux d'intérêt relatifs à des données non observables sont les taux de remboursement anticipé, les taux de révision et les taux d'inflation.

Le taux de remboursement anticipé et l'écart de révision des taux sont des données importantes pour évaluer les swaps de remboursement anticipé relatifs aux emprunts hypothécaires. Le taux de remboursement anticipé correspond à l'estimation du taux qui serait appliqué en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires par les emprunteurs hypothécaires, par exemple 5% par an. L'écart de révision des taux correspond à l'écart appliqué ultérieurement lorsque les emprunts hypothécaires seront recalculés aux dates de révision des taux d'intérêt. Le taux d'inflation est une donnée déterminante pour les instruments liés à l'inflation. Les instruments liés à l'inflation protègent contre l'inflation des prix et sont libellés et indexés sur les produits d'investissement. Les paiements des intérêts sont fondés sur l'indice de l'inflation et sur le taux nominal afin de recevoir/payer le taux de rendement réel. Une hausse des versements nominaux du coupon résulte d'une hausse des niveaux attendus de l'inflation, de son taux réel ou des deux. Les marchés de ces produits dérivés liés à l'inflation étant liquides, les paramètres d'évaluation ne sont pas observables.

Rendement apparent des actions

Le rendement apparent des actions est une donnée importante pour les modèles d'évaluation des prix des options, qui indique le montant des dividendes qu'une société devrait verser chaque année par rapport au cours de ses actions. Le rendement apparent des actions est exprimé en pourcentage annualisé du cours de l'action.

Analyse de la sensibilité des données non observables (niveau 3)

Si la juste valeur d'un instrument financier est déterminée en utilisant des données qui ne sont pas observables et qui ont une incidence non négligeable sur la juste valeur du produit, la valeur réelle de ces données à la date de clôture peut être tirée d'un ensemble de solutions alternatives raisonnablement envisageables. Conformément à la pratique usuelle sur le marché, les extrêmes supérieures et inférieures de la fourchette des valeurs alternatives tiennent compte d'un niveau de certitude de l'évaluation de 90 %. Les niveaux réels retenus pour les données non observables lors de l'élaboration des comptes annuels sont conformes à la méthodologie d'évaluation utilisée pour les instruments financiers estimés à la juste valeur.

Pour plus de précisions sur l'évaluation des instruments à la juste valeur, veuillez consulter le paragraphe «Juste valeur des actifs et passifs financiers» de la section «Gestion du risque - risque de marché» de ce document. Dans la pratique, l'incertitude quant à l'évaluation est mesurée et gérée par exposition aux données d'évaluation spécifiques (c'est-à-dire aux facteurs de risque) au niveau des différentes catégories de produits du portefeuille.

Comptes annuels consolidés - suite

Actifs et passifs non financiers

Les actifs non financiers d'ING Belgique comprennent les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, les immeubles à usage propre, les immeubles de placement et les stocks comptabilisés respectivement dans les postes Participations dans des entreprises associées et coentreprises, immobilisations et autres actifs.

Les investissements dans des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de mise en équivalence. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la Note intitulée « Investissements dans des entreprises associées et coentreprises ». Les autres actifs non financiers (immeubles à usage propre et immeubles de placement) sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

Les montants comptabilisés dans le compte de résultat concernant les plus-values et moins-values latentes de l'année en cours, qui font référence à des actifs et passifs non financiers de niveau 3, sont enregistrés dans le compte de résultat, comme indiqué ci-après :

- Les réductions de valeur des immeubles à usage propre sont incluses dans les autres charges d'exploitation - réductions de valeur et reprises de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles; et
- Les modifications de la juste valeur des immeubles de placement sont incluses dans les revenus des investissements.

Les plus-values et moins-values latentes sur les immeubles à usage propre sont incluses dans la réserve de réévaluation - réserve des immeubles à usage propre.

Neutralisation d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux ci-joints incluent de l'information concernant le droit de neutraliser et les contrats de netting concernés. Les montants mentionnés contiennent tous des instruments financiers reconnus représentés de façon nette dans les états financiers et respectant les obligations de neutralisation IFRS (droit juridique de neutraliser et intention de netting). Ils mentionnent aussi les montants bruts reconnus dans les états financiers et sujet de master netting agreements (ou contrats semblables).

Les contrats de netting ainsi que les collatéraux sont précisés dans un contrat ISDA (dérivés) ou CSA (pour les contrats crédits).

Neutralisation d'actifs financiers, impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires (2017)

		Montants bruts d'actifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Montants non neutralisés dans l'état financier		Montant net
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	
En milliers d'EUR							
Montants à recevoir des banques	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats [Actifs de Trading]	Dérivés	3.498.767	0	3.498.767	3.205.620	332.860	-39.714
	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats [Dérivés non trading]	Autres	0	0	0	0	0	0
	Dérivés	2.804.317	0	2.804.317	2.799.153	332.860	-327.697
Disponibles à la vente	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances à la clientèle	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Autres actifs pour lesquels la neutralisation est appliquée dans le bilan	Autres	80.461	-80.460	1	0	0	0
	Dérivés	0	0	0	-722.448	0	722.448
Impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires	Autres	0	0	0	0	0	0
Total		6.383.545	-80.460	6.303.084	5.282.326	665.721	355.037

Comptes annuels consolidés - suite

Neutralisation d'actifs financiers, impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires (2016)

En milliers d'EUR		Montants bruts d'actifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Montants non neutralisés dans l'état financier		Montant net
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	
Montants à recevoir des banques	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats [Actifs de Trading]	Dérivés	5.160.403	-113.057	5.047.346	4.376.307	145.700	525.339
	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats [Dérivés non trading]	Autres	0	0	0	0	0	0
	Dérivés	38.002	-9.402	28.599	28.599	0	0
Disponibles à la vente	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances à la clientèle	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Autres actifs pour lesquels la neutralisation est appliquée dans le bilan	Autres	36.483	0	36.483	0	0	36.483
Impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires	Dérivés	0	0	0	-1.511.213	0	1.511.213
	Autres	0	0	0	0	0	0
Total		5.234.888	-122.460	5.112.428	2.893.693	145.700	2.073.035

Neutralisation de passifs financiers, impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires (2017)

En milliers d'EUR		Montants bruts de passifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets de passifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Montants non neutralisés dans l'état financier		Montant net
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	
Montants à payer aux banques	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Dépôts de la clientèle et autres fonds en dépôt	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Dépôts des entreprises	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits [Passifs de Trading]	Autres	0	0	0	0	0	0
	Dérivés	4.244.752	0	4.244.752	4.195.195	1.540.620	-1,491,063
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultat [Dérivés non Trading]	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Autres passifs pour lesquels la neutralisation est appliquée dans le bilan	Dérivés	3.808.806	0	3.808.806	3.799.446	1.540.620	-1,531,230
	Autres	80.460	-80.460	0	0	0	0
Impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires	Dérivés	0	0	0	-609.115	0	609.155
	Autres	0	0	0	0	0	0
Total		8.134.048	-80.460	8.053.587	7.385.486	3.081.239	-2.413.138

Comptes annuels consolidés - suite

Neutralisation de passifs financiers, impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires (2016)

En milliers d'EUR		Montants bruts de passifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets de passifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Montants non neutralisés dans l'état financier		Montant net
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	
Montants à payer aux banques	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Dépôts de la clientèle et autres fonds en dépôt	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Dépôts des entreprises	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits [Passifs de Trading]	Dérivés	2.152.774	0	2.152.774	2.152.774	0	0
	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultat [Dérivés non Trading]	Dérivés	179.875	0	179.875	179.874	0	0
Autres passifs pour lesquels la neutralisation est appliquée dans le bilan	Autres	36.843	0	36.843	0	0	36.843
Impact des processus de netting spécifiques et arrangements similaires	Dérivés	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Total		2.369.492	0	2.369.492	2.332.648	0	36.843

Actifs non-disponibles

Des actifs qui ne sont pas disponibles, sont surtout des Prêts et avances à la clientèle qui font l'objet d'une sûreté sur des obligations émises. Ils vont servir à sécuriser des comptes de marge et ils seront utilisés pour d'autres raisons définies par la loi.

ING a une obligation de maintenir une réserve chez les banques centrales. Au 31 décembre 2017 le dépôt minimum obligé chez les banques centrales était de EUR 1,1 milliard (2016: EUR 1,0 milliard).

Les prêts et avances aux clients qui ont été donnés en garantie des Titres de créance émis et à des fins de liquidité s'élèvent en Belgique à EUR 6,7 milliards (2016: EUR 5,0 milliards)

Le tableau ne comprend pas les actifs liés aux prêts de titres ainsi que les opérations de vente et de rachat.

Actifs non-disponibles

En milliers d'EUR	2017	2016
Banques		
<i>dont: Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales</i>	1.080.086	870.765
<i>dont: Montants à recevoir des banques</i>	2.760.426	3.124.129
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats	0	0
Investissements	1.489.243	35.827
Prêts et avances à la clientèle	12.637.242	7.046.219
Autres actifs	0	0
Total	17.966.997	11.076.939

Les éléments les plus importants qui contribuent à l'augmentation des «Prêts et avances à la clientèle» sont:

- L'augmentation du dépôt TLTRO accordé par la ECB (EUR +3 milliards) qui implique une augmentation des prêts promis (EUR +3,7 milliards);
- L'augmentation de l'émission d'obligations sécurisées (EUR +50 millions) ce qui implique une augmentation des prêts promis (EUR +1,6 milliard).

Engagements hors bilan

Dans le cours normal des activités de l'entreprise, ING Belgique est partie prenante à des activités dont les risques ne sont pas reflétés en tout ou en partie dans les comptes consolidés. En réponse aux besoins de ses clients, ING Belgique propose des produits financiers liés aux prêts. Ces produits comprennent des instruments financiers traditionnels hors bilan liés au crédit.

Les garanties concernent les garanties de substitution crédit et non-crédit. Les garanties de substitution crédit sont des garanties données par ING Belgique eu égard aux crédits accordés à des clients par une tierce partie. Nombre d'entre elles sont susceptibles d'expirer sans être mobilisées et ne représentent dès lors pas nécessairement de décaissements futurs. En plus des éléments inclus dans les passifs éventuels, ING Belgique a émis des garanties en tant que participant à des accords collectifs d'organismes industriels nationaux et en tant que participant à des plans de garantie collective requis par les gouvernements et applicables dans différents pays.

Des lettres de crédit irrévocables garantissent principalement les paiements à des tiers pour les transactions commerciales nationales et internationales de clients, de manière à financer l'envoi de marchandises. Le risque de crédit d'ING Belgique dans ces opérations est limité étant donné que ces opérations sont collatéralisées par les marchandises expédiées et sont de courte durée.

Les autres passifs éventuels concernent l'acceptation de factures et relèvent du court terme.

Les facilités irrévocables constituent essentiellement des parts inutilisées de lignes de crédit irrévocables octroyées à des entreprises clientes. Nombre de ces facilités sont de durée déterminée et sont porteuses d'intérêts à taux variable. Le risque de crédit et de taux d'intérêt d'ING Belgique dans ces opérations est limité. La part non utilisée de facilités de crédit irrévocables est partiellement garantie par les actifs de clients ou des contre-garanties des gouvernements centraux et d'organismes exemptés dans le cadre d'exigences réglementaires. Les facilités irrévocables comprennent également les engagements contractés pour acheter des valeurs mobilières à émettre par des gouvernements et des émetteurs privés.

Passifs éventuels et engagements (2017)

En milliers d'EUR	Moins d'un mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs éventuels concernant:						
- Factures actualisées	0	0	0	0	0	0
- Garanties	1.036.315	416.068	609.645	990.143	2.877.902	5.930.072
- Lettres de crédit irrévocables	1.036.147	4.710.907	809.570	55.655	0	6.612.279
- Autres	0	0	0	0	0	0
Sous-total	2.072.462	5.126.974	1.419.215	1.045.798	2.877.902	12.542.351
- Facilités irrévocables	4.181.165	1.021.448	2.291.280	15.088.373	11.040.963	33.623.228
Total	6.253.627	6.148.422	3.710.494	16.134.171	13.918.865	46.165.580

Passifs éventuels et engagements (2016)

En milliers d'EUR	Moins d'un mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs éventuels concernant:						
- Factures actualisées	0	0	0	0	0	0
- Garanties	464.229	510.517	834.185	1.039.847	2.996.185	5.844.963
- Lettres de crédit irrévocables	1.206.871	3.865.584	767.640	96.240	1.068	5.937.402
- Autres	0	0	0	0	0	0
Sous-total	1.671.100	4.376.101	1.601.824	1.136.087	2.997.253	11.782.365
- Facilités irrévocables	2.809.627	386.621	2.282.216	12.753.372	12.351.725	30.583.560
Total	4.480.727	4.762.722	3.884.040	13.889.459	15.348.978	42.365.925

1. Les montants ont changé par rapport au rapport annuel 2016.

En outre, ING Belgique SA loue des actifs à des tiers dans le cadre de contrats de location simple en tant que locataire. Aucun contrat individuel de location simple n'a des termes ou conditions qui peuvent influencer matériellement le montant, le timing ou la certitude des flux de trésorerie consolidés d'ING Belgique.

Rémunérations sous forme d'actions

Par le plan «Long term Equity Ownership» (Leo), en vigueur depuis 2004, ING Group NV offre à certains collaborateurs, dans le monde entier, des options sur actions et actions liées à la performance.

Caractéristiques principales:

Options sur actions:

- Permet aux participants d'acheter un nombre de certificats d'actions équivalent au nombre d'options dont ils disposent pour un prix d'exercice prédéfini;
- Période d'exercice de 10 ans à partir de la date de distribution, avec possibilité de limiter cette période à 5 ans à l'initiative du participant;
- Exercice des options possible seulement trois ans après la date d'attribution;
- Exercice via livraison des certificats d'actions ING Group NV au participant immédiatement suivi de la vente de ceux-ci ou de leur placement dans un compte-titres après paiement du prix d'exercice.

Actions liées à la performance:

- Attribution d'un nombre d'actions liées à la performance par part d'action d'ING Group NV, le nombre final d'actions liées à la performance obtenue dépendant de la position relative du rendement total pour l'actionnaire («Total Shareholder Return» ou TSR) de ING Group NV par rapport au TSR d'un ensemble de concurrents;
- Acquisition au terme d'une période de performance de trois ans;
- Décompte des actions liées à la performance sur base de la préférence du participant (tout vendre / tout maintenir / partiellement maintenir).

Pour 2011, un nouveau plan de rémunérations sous forme d'actions appelé 'Longterm Sustainable Performance Plan - LSPP' a été introduit. Ce plan remplace le plan 'Leo' (les plans encore en vie restent inchangés) Les caractéristiques du plan sont les suivantes:

- Un plan 100% actions, attribuant des actions Performance et/ou reportées;
- L'exercice est dépendant des objectifs de performance d'ING Group pour les actions liées à la performance;
- L'exercice différé est établi comme suit: 1/3 après la première année, 1/3 après la seconde année et 1/3 après la 3^{ème} année;
- Règlement des actions liées à la performance sur base de la préférence du participant (tout vendre / tout conserver / partiellement vendre).

Distinction Identified/Regulated Staff

A partir de 2012, ING distingue le personnel identifié du personnel non-identifié pour le paiement de la rémunération variable. Les membres du personnel identifiés sont les membres du personnel ayant une responsabilité clé dans l'organisation et sont réputés avoir un impact crucial sur la stabilité financière et/ou sur le profil de risque d'ING. Ce sont des employés sélectionnés par la méthode de « sélection du personnel identifié » approuvée par le Supervisory Board (en coopération avec les départements Risk et HR).

Cette méthode de sélection a été conçue pour répondre aux nouveaux besoins internes et externes et à la gouvernance en matière de politiques de rémunération des institutions financières.

Leur rémunération variable est répartie en deux parties:

- Une partie immédiate, qui sera versée partiellement en cash immédiat et en unités immédiates. La partie immédiate en cash n'est pas détenue en LSPP et est équivalente à du cash payé et géré à travers le système de paye local.
- Pour les unités immédiates, une détention de 1 an est applicable, ainsi elles sont exercées un an après l'octroi et sont vendues.
- Une partie différée, qui sera versée partiellement en cash différé ou en unités différées.
2 types :
 - Un système différé de 3 ans: 1/3 en cash différé sera exercé chaque année après avoir été octroyé, pour 3 ans. Les 'unités différées' ont une période de rétention de 1 an. 1/3 des unités différées sera exercé chaque année après la période de rétention (date d'octroi + 1 an) et sont vendues (cash). Toutes les unités différées sont exercées après 4 ans.
 - Un système différé de 5 ans: 1/5 en cash différé sera exercé chaque année après avoir été octroyé, pour 5 ans. Les 'unités différées' ont une période de rétention de 1 an. 1/5 des unités différées sera exercé chaque année après la période de rétention (date d'octroi + 1 an) et sont vendues (cash). Toutes les unités différées sont exercées après 6 ans.

Comptes annuels consolidés - suite

Mouvements dans les droits d'option

In EUR	Options en circulation		Prix d'exercice moyen pondéré	
	2017	2016	2017	2016
Solde d'ouverture	2.289.683	3.611.643	15,73	17,50
Transfert	3.523	-392.139	15,70	16,50
Attribué	0	0	0	0
Exercé	-153.371	-119.756	5,84	5,89
Déchu	-43.085	-29.496	15,57	17,34
Emission de capital	0	0	0	0
Expiré	-685.968	-780.569	23,97	24,98
Solde de clôture	1.410.782	2.289.683	12,75	15,73

Le prix moyen pondéré à la date d'exécution des droits d'option durant 2017 est EUR 13,81 (Ceci est la moyenne au niveau d'ING Group, et n'est pas disponible par entité).

Répartition des options d'achat d'actions par plage de prix d'exercice (2017)

Plages de prix d'exercice en EUR	Options d'achats d'actions en circulation au 31 décembre 2017	Moyenne pondérée de la durée contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré	Options exerçables au 31 décembre 2016	Moyenne pondérée de la durée contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré
00,00 - 05,00	203.595	1,21	2,74	203.595	1,21	2,74
05,00 - 10,00	322.206	2,22	7,32	322.206	2,22	7,32
10,00 - 15,00	4.401	0,71	14,18	4.401	0,71	14,18
15,00 - 20,00	880.580	0,20	17,04	880.580	0,20	17,04
20,00 - 25,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
25,00 - 30,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
30,00 - 35,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00
35,00 - 40,00	0	0,00	0,00	0	0,00	0,00

La juste valeur des options attribuées est enregistrée en charge comme frais de personnel et est allouée sur la période d'acquisition des options. La juste valeur des rémunérations sous forme d'options est déterminée au moyen d'une formule «European Black Scholes». Ce modèle prend en compte le taux d'intérêt sans risque (2,02% - 4,62%), ainsi que la durée de vie estimée des options (5 à 9 ans), le prix d'exercice, le prix actuel de l'action (2,90 EUR - 25,42 EUR), la volatilité estimée des certificats d'action ING Group (25,00% - 84,00%) et le rendement estimé des dividendes (0,94% - 8,99%).

La source pour la volatilité implicite utilisée pour l'évaluation des stock options est le système de trading ING. Ces volatilités implicites dans ce système sont déterminées par des traders ING et sont basées sur des données du marché, pas sur des données historiques.

Paiements fondés sur des actions

En milliers d'EUR	2017	2016
Charges provenant de transactions réglées en actions	8.978	10.690
Charges provenant de transactions réglées en espèces		
- Montant nominal total à la fin de l'exercice	0	0
- Valeur intrinsèque totale à la fin de l'exercice	0	0

Informations sur les sociétés liées

Dans le cadre normal de ses activités, ING Belgique opère différentes transactions avec ses entités liées. Des entités sont supposées liées lorsque l'une d'entre elles a la possibilité de contrôler ou d'influencer l'autre sur le plan des décisions financières ou opérationnelles. Les entités liées d'ING sont, entre autres, des succursales, des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, des joint-ventures, des membres du personnel avec des fonctions clés au niveau managérial et différents plans «prestations définies» et «contributions définies» (voir aussi le chapitre «Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction» ci-après). Les transactions entre entités liées incluent rendre et recevoir des services, des locations, des transferts sur base de contrats financiers et des provisions de garanties et de gages. Il n'y a pas de provisions matérielles pour créances douteuses ou de coûts liés à de 'mauvaises dettes' individuelles matérielles, reconnus sur des soldes relatifs aux entités liées.

Entités liées (2017)

En milliers d'EUR	Parent et ses filiales	Entreprises avec un lien de participation
Bilan		
Actifs	7.169.865	37.123
Passifs	11.756.587	63.111
Engagements hors bilan donnés	461.176	2.349
Engagements hors bilan reçus	37.839	0
Compte de résultat		
Produits reçus	488.715	0
Commissions reçues	3.725	0
Charges payées	820.267	0
Commissions payées	3.217	0

Les transactions entre ING et ses entités liées sont éliminées lors de la consolidation. ING Belgique fait également des transactions avec ING Bank NV et ses succursales. Cela va des activités financières aux transactions d'achats et de ventes récurrentes.

Litiges

ING Belgique et ses filiales sont impliquées dans des procédures judiciaires en Belgique ou à l'étranger, mettant en œuvre des réclamations par ou contre elles et qui surviennent dans le cours normal de leurs activités, notamment de prêteur, investisseur ou contribuable. Dans certaines de ces procédures, des montants importants ou indéterminés sont réclamés, y compris des dommages et intérêts.

Bien qu'il ne soit pas possible de prédire ou de déterminer le résultat final de toutes les procédures en cours ou menaçant d'être intentées, le management ne pense pas que leur dénouement aura un impact significatif sur la situation financière ou les résultats opérationnels d'ING Belgique, compte tenu des provisions déjà prises dans certains de ces dossiers.

Litiges clôturés

Certains dossiers mentionnés dans notre précédent rapport ont fait l'objet d'une transaction en 2017. Ainsi en est-il des litiges mettant en cause la responsabilité de la Banque dans le cadre d'opérations prétendument frauduleuses effectuées au début des années 2000 concernant des sociétés de liquidité. Il en va de même du litige opposant ING à 81 pensionnés d'ING qui avaient assigné la banque suite à la disparition du Fonds Médico Chirurgical (œuvre sociale offrant une couverture médicale) car ils estimaient que cette disparition leur causait un préjudice financier, comme la solution alternative proposée par la Banque engendrait une hausse de la prime.

Litiges en cours

La banque a été assignée par certains clients ayant souscrit (ou ayant l'intention de souscrire) à des crédits à taux variables auprès de ING ou d'une autre banque, et ayant conclu, en 2007-2008, un contrat d'Interest Rate Swap («IRS») avec ING Belgique, en vue de couvrir la hausse annoncée des taux d'intérêts. En première instance, ING a reçu gain de cause dans tous les dossiers concernés. Pour certains d'entre eux, une procédure d'appel est en cours. Une seule affaire a donné lieu à un arrêt de la Cour d'appel, et ce totalement en faveur de ING.

Comptes annuels consolidés - suite

ING Belgique a aussi été assignée par un fournisseur informatique, avec lequel elle avait contracté en vue de la sous-traitance d'activités de conservation et d'exécution d'ordres relatifs à des instruments financiers. L'exécution du contrat par cette société n'étant pas satisfaisante, ING Belgique a mis fin à cette collaboration, conformément aux dispositions du contrat liant les parties, ce que conteste ce fournisseur. En première instance, le tribunal a donné gain de cause à ING. Le fournisseur informatique a interjeté appel de la décision rendue.

Record Banque, filiale de ING Belgique, a reçu plusieurs assignations de clients de certains de ses agents indépendants. Ceux-ci ont, à l'insu de Record Banque, reçu des fonds de ces clients, destinés à être placés auprès d'une société tierce, avec laquelle Record Banque n'a aucun lien ni relation d'affaires. Cette société est, depuis, tombée en faillite. Un dossier pénal est ouvert mais Record Banque a été mise hors cause dans le cadre de cette procédure pénale.

Au Grand-Duché de Luxembourg, ING Luxembourg est confrontée à plusieurs litiges dans lesquels sa responsabilité est mise en cause dans pour fraude d'un ex-employé qui aurait procédé à une collecte de fonds frauduleuse avant 2005. ING Luxembourg est également mise en cause dans deux dossiers suite à des opérations prétendument frauduleuses antérieures à 2002 concernant des sociétés de liquidités, dans lesquels ING Luxembourg et un ancien employé sont confrontés à des poursuites pénales en Belgique et au civil par l'Etat. Une transaction a été conclue en 2017 dans le dossier civil. ING Luxembourg et son ancien employé ont cependant été condamnés en première instance dans un de ces deux dossiers pénaux. Un appel a été interjeté contre ce jugement.

Pensions et autres engagements liés au personnel

ING Belgique sponsorise des plans de pensions complémentaires de type « prestations définies » dans la plupart des pays où la banque est située. Ces plans de pensions complémentaires sont tous entièrement ou partiellement financés par ING. Ils couvrent tous les membres du personnel et leur assurent des avantages notamment lors de leur départ à la retraite. Des contributions annuelles sont versées dans des fonds de pension à un taux qui permet de financer les charges courues de ces plans. Ces contributions sont déterminées conformément aux plans de financements établis, calculés selon les exigences légales locales. Pendant l'exercice 2018, le montant estimé des cotisations qu'ING Belgique versera pour les plans de pension en prestations définies en faveur du personnel salarié établi en Belgique est de 10,6 millions d'euros.

La banque fournit à certains employés d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de prestations de soins de santé et de plans de préretraite dont bénéficient les employés et d'anciens employés. Certaines sociétés du groupe sponsorisent des plans de pension de type « contributions définies ». Les actifs de l'ensemble des plans « contributions définies » d'ING Belgique sont détenus par des entités juridiques distinctes d'ING Belgique et sont dans des fonds administrés de façon indépendante. Les contributions à ces plans sont généralement définies comme un pourcentage de la rémunération. Au 31 décembre 2017, les plans à contributions définies sont financés au-delà du rendement minimum garanti imposé par la loi belge. De plus, le plan de pension complémentaire applicable à tous les nouveaux engagés d'ING Belgique en Belgique depuis janvier 2007 présente un sur-financement de l'ordre de EUR 9,7 millions (4,5% des comptes individuels) qui ont été financés par ING Belgique au titre de réserve minimale afin de couvrir la garantie de taux.

Evolution du fond de pension à prestations définies

En milliers d'EUR	2017	2016
Valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies	749.850	791.591
Juste valeur des actifs du régime (-)	-664.355	-657.581
Surplus or déficit (-) du régime	85.495	134.010
Présenté par:		
- Autres actifs	-76	-468
- Autres passifs	85.571	134.478

Variations des obligations au titre de prestations définies

En milliers d'EUR	2017	2016
Solde d'ouverture	791.591	746.380
Coûts des services rendus	19.447	16.740
Coûts d'intérêts	9.064	12.739
Pertes ou gains (-) actuarielles découlant d'un changement de critère démographique	-10.185	-12.196
Pertes ou gains (-) actuarielles découlant d'un changement dans les hypothèses financières	-16.667	65.495
Quote-part de l'employé	2.126	1.381
Bénéfices payés	-40.222	-39.312
Coûts des services passés reconnus	0	0
Effet de toute réduction ou de liquidation	0	0
Ecart de change	-5.304	364
Changement dans la composition du groupe et autres changements	0	0
Solde de clôture	749.850	791.591

PM: «Coûts de services rendus» et «Coûts d'intérêts» sont repris via le Compte de résultats dans les Charges de retraite de l'exercice actuel (voir annexe 27) tandis que «Pertes/gains actuarielles découlant d'un changement de critère démographique» et «Pertes/gains actuarielles découlant d'un changement dans les hypothèses financières» sont repris via les Autres résultats non-réalisés.

Comptes annuels consolidés - suite

Variations de juste valeur des actifs du régime

En milliers d'EUR	2017	2016
Solde d'ouverture	657.581	617.813
Rendement attendu des actifs du régime	7.026	9.942
Pertes ou gains (-) actuarielles	27.571	28.232
Quote part de l'employeur	15.713	39.432
Quote part de l'employé	2.126	1.381
Bénéfices payés	-40.219	-39.311
Effet de toute réduction ou de liquidation	0	0
Ecarts de change	-8.161	93
Changement dans la composition du groupe et autres changements	2.718	0
Solde de clôture	664.355	657.581

PM: «Rendement attendu des actifs du régime» est repris via le Compte de résultats dans les Charges de retraite de l'exercice actuel (vois annexe 27) tandis que les «Ecarts actuariels» sont repris via les Autres résultats non-réalisés.

Principales hypothèses actuarielles

En %	2017	2016
Taux d'actualisation	1,3%	1,2%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Indexation attendue des salaires (excluant les augmentations liées à des promotions)	Echelle salariale âge	Echelle salariale âge

Analyse de sensibilité: impact des modifications des hypothèses actuarielles significatives (2017)

En milliers d'EUR	Impact financier de la hausse	Impact financier de la baisse
Taux d'actualisation - augmentation ou diminution de 1%	-74.666	88.365
Taux de mortalité - augmentation ou diminution de 1 an	10.524	-10.606
Indexation attendue des salaires (excluant les augmentations liées à des promotions) - augmentation ou diminution de 0,25%	19.445	-17.887
Taux d'inflation - augmentation ou diminution de 0,25%	7.905	-7.546

Depuis le 31 décembre 2016, il a été également décidé de réaliser une évaluation IAS pour tous les plans Contributions définies (considérés comme des plans prestations définies selon les règles IAS 19 en ce qui concerne le taux d'intérêt légal garanti).

Selon les règles du plan, la méthode d'évaluation (PUC) consiste en la projection à l'âge de retraite de la réserve minimale acquise pour chaque employé avec le rendement minimum tel qu'il est prévu actuellement par la loi (1,75%). La valeur actuelle nette (en utilisant les hypothèses actuarielles selon les règles IAS 19 tel que le taux d'actualisation, mortalité et turnover) du capital minimum obtenu représente le montant de l'engagement (Defined Benefit Obligation).

Dans le cas où le montant de l'engagement serait plus élevé que le compte individuel d'une personne, une dette doit être reconnue. En conséquence du calcul, il apparaît que la dette devant être reconnue est inférieure à la valeur de marché des actifs, le fonds est par conséquent suffisamment provisionné afin de financer l'obligation de rendement minimum.

Stratégie d'investissement des plans de pension

L'objectif financier principal de l'ING Employee Benefit Plan (le Plan) est de faire bénéficier les participants d'avantages de retraite. En tant que tel, l'objectif de la gestion financière du Plan est de promouvoir la stabilité et, dans la mesure appropriée, la croissance du niveau de financement (c.-à-d. le ratio formé par la valeur de marché des actifs et les engagements). La stratégie d'investissement pour le portefeuille d'actifs du Plan (le Fonds) équilibre l'exigence de générer des rendements et le besoin de contrôler le risque notamment en minimisant la volatilité des actifs du plan. Cette stratégie est de la responsabilité des entités juridiques indépendantes à qui est confiée la gestion des différents plans.

La composition de l'actif est reconnue comme le mécanisme principal pour influencer la structure de rétribution et de risque du Fonds, en vue d'accomplir les objectifs de financement du Plan. Une allocation stratégique idéale est ainsi définie pour chaque catégorie d'actifs. Pour chaque catégorie d'actifs, une attention particulière est consacrée à équilibrer le portefeuille entre secteurs industriels, répartition géographique, sensibilité aux taux d'intérêt, dépendance à la croissance économique, devise et autres facteurs affectant le rendement du capital investi.

Les actifs relatifs aux plans sont gérés par une ou plusieurs sociétés de placement professionnelles. Celles-ci sont liées par des mandats précis. Le respect de ces mandats est mesuré par comparaison du rendement face à des points de référence spécifiques. Parmi les managers, une attention est consacrée, entre autres, à équilibrer la concentration des titres, le style d'investissement, et le recours à des stratégies d'investissement actives. La composition de l'actif des différents plans est revue de manière régulière et ce, sous la responsabilité des entités à qui la gestion des plans est confiée.

Comptes annuels consolidés - suite

Catégories d'actifs du régime

En milliers d'EUR	2017	2016
Actions	276.736	233.382
Obligations	304.219	329.001
Immobilier	4.956	790
Autres	78.444	94.408
Total	664.355	657.581

PM: La rubrique «Autres» représente les montants non investis en actions, obligations et immobilier. Il s'agit principalement de cash et réserves d'assurances.

Les fonds de pension d'ING Belgique ne possèdent ni immeuble occupé par ING, ni obligation propre à l'exception de présence minimale de titres propres détenus via des fonds indiciaires ou des fonds à gestion active. Le rendement, pour l'année 2017, du principal plan « prestations définies » en Belgique s'est établi à 7,02% net. Le principal plan « contributions définies », en Belgique, a connu un rendement de 8,91% net en 2017.

Détermination du rendement attendu sur les actifs

Depuis le 1 janvier 2013 et en accord avec la nouvelle règle comptable IAS 19, les revenus estimés des actifs seront considérés comme égaux aux taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts d'une durée de 10 ans des entreprises AA. Néanmoins, le rendement futur des actifs reste un des éléments clé dans l'appréciation du risque. Sur base de l'allocation stratégique des actifs des portefeuilles des principaux plans et en utilisant des hypothèses défensives pour chaque classe d'actifs, le rendement futur des actifs peut être estimé à:

- 3,6% pour le principal plan «prestations définies» en Belgique (plan fermé)
- 4% pour le principal plan «contributions définies» en Belgique

Autres risques

Les principaux «Autres risques liés aux plans de pension complémentaire» et «Aux autres engagements à long terme» sont le taux d'actualisation, l'inflation, l'évolution salariale et la mortalité. La sensibilité à ces facteurs pour le principal plan 'prestations définies' en Belgique (scope ING Belgique SA) est analysée ci-après:

- **Evolution du taux d'actualisation:**
Une augmentation du taux d'actualisation de 1% impliquerait une réduction d'environ 8% des engagements (84,8 millions) alors qu'une diminution du taux d'actualisation de 1% résulterait en une augmentation des engagements de près de 9,3% (97,8 millions).
- **Inflation:**
Une augmentation de l'inflation de 0,25% par an impliquerait une augmentation d'environ 0,5% des engagements (6,5 millions) alors qu'une diminution de l'inflation de 0,25% par an résulterait en une diminution des engagements de près de 0,5% (6,3 millions).
- **Croissance salariale:**
Une augmentation de la croissance salariale (hors inflation) de 0,25% par an impliquerait une augmentation d'environ 1,5% des engagements (16,7 millions) alors qu'une diminution de la croissance salariale de 0,25% par an résulterait en une diminution des engagements de près de 1,5% (15,4 millions).
- **Mortalité:**
En supposant que les bénéficiaires actuels et futurs soient plus âgé d'1 an qu'ils ne sont en réalité, cela impliquerait une diminution d'environ 1% des engagements (11,3 millions) alors que supposer qu'ils soient 1 an plus jeune résulterait en une augmentation des engagements de près de 1% (11,2 millions).
Ceci découle essentiellement du fait que les engagements liés à la population des rentiers diminuent avec l'âge.

Sur base de ces résultats, on peut conclure que l'hypothèse menant à la plus grande volatilité est celle du taux d'actualisation. La croissance salariale et l'inflation sont aussi des facteurs sensibles mais dans une moindre mesure. Concernant l'hypothèse de mortalité, comme la population des rentiers est limitée et en diminution, le risque lié à une déviance de l'hypothèse de mortalité est limité et continuera de diminuer.

Information par segment

Les segments d'ING Belgique SA sont basés sur les structures de rapport internes, par centre d'activités.

La comptabilisation et la mesure des résultats segmentés sont en ligne avec les méthodes comptables décrites dans le chapitre «Normes comptables».

Le segment «Retail» représente les revenus d'activités retail et private banking, en incluant les PME et les entreprise de taille moyenne. Les produits les plus importants sont les comptes à vue et d'épargne, des prêts hypothécaires et les autres prêts aux particuliers. A côté le «Wholesale» qui représente les revenus venant d'activités de wholesale banking (ub spectre complet de produits est offerte, de 'cash management' au 'corporate finance'), immobilier et leasing. Les «Eléments spécifiques» incluent des parties de revenu ou de coûts qui sont d'une matérialité importante et qui trouvent leur origine dans des événements ou des transactions clairement séparable des activités opérationnelles traditionnelles. Finalement «Corporate» reflète des activités de capital management ainsi que des coûts particuliers qui ne sont pas attribuables au activités bancaires.

Les tableaux suivants spécifient les segments par secteur d'activité et le sources les plus importantes de revenus de chaque segment.

Information par segment (2017)

En milliers d'EUR	Compte de résultats, par segment				
	Retail	Wholesale	Eléments spécifiques	Corporate	Total
Total Produits d'intérêts nets	1.841.839	458.365	0	92.619	2.392.823
Total Produits de commissions nets	407.545	199.929	0	18.171	625.645
Total Autres revenus	221.574	113.619	0	-2.923	332.270
Total des revenus	2.470.957	771.913	0	107.868	3.350.738
Dépenses totales (-)	-1.583.468	-487.258	0	48.847	-2.021.879
Additions aux provisions pour pertes de crédit (-)	-104.351	-60.507	0	81	-164.777
Résultat net ordinaire avant impôts	783.139	224.148	0	156.796	1.164.082
Taxation (-)	-293.772	-81.590	0	-49.747	-425.109
Résultat net ordinaire	489.367	142.557	0	107.048	738.973
Profit ou perte (-) de l'exercice	489.367	142.557	0	107.048	738.973
Résultat net (intérêts minoritaires)	-1.902	43	0	1	-1.858
Résultat net (actionnaires société-mère)	491.269	142.515	0	107.047	740.831

Information par segment (2016)

En milliers d'EUR	Compte de résultats, par segment				
	Retail	Wholesale	Eléments spécifiques	Corporate	Total
Total Produits d'intérêts nets	1.936.207	475.745	0	134.834	2.546.786
Total Produits de commissions nets	390.273	164.426	0	5.652	560.351
Total Autres revenus	247.229	101.027	0	-334	347.922
Total des revenus	2.573.709	741.199	0	140.151	3.455.059
Dépenses totales (-)	-1.437.798	-359.677	-704.268	24.595	-2.477.148
Additions aux provisions pour pertes de crédit (-)	-174.993	-33.549	-0	-43	-208.584
Résultat net ordinaire avant impôts	960.918	347.973	-704.268	164.704	769.327
Taxation (-)	-306.140	-73.330	239.381	-55.828	-195.917
Résultat net ordinaire	654.778	274.643	-464.887	108.876	573.410
Profit ou perte (-) de l'exercice	654.778	274.643	-464.887	108.876	573.410
Résultat net (intérêts minoritaires)	1.383	21	0	1	1.405
Résultat net (actionnaires société-mère)	653.396	274.622	-464.887	108.875	572.005

Ventilation pays par pays

Suivant l'article 420 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit (dite «nouvelle loi bancaire»), ING Belgique SA a l'obligation de publier les informations suivantes sur base consolidée en ventilant selon les Etats membres ou pays tiers dans lesquels ING Belgique est établi.

Ventilation par pays (2017)						
En milliers d'EUR / en FTE	Activité	Chiffre d'affaires ¹	Nombre d'employés	Bénéfice ou perte avant impôts	Impôts sur le résultat	Subventions publiques reçues
Belgique	Banque, autres services financiers et immobiliers	2.818.365	8.231	444.628	359.189	0
Luxembourg	Banque, autres services financiers et assurances	298.106	787	717.849	27.509	0
Canada	Autres services financiers	61	0	336	-1	0
Etats Unis	Autres services financiers	327	0	-41	1	0
Suisse	Banque et autres services financiers	223.583	218	1.309	38.412	0

1. Chiffre d'affaires inclut: revenus/charges des frais et commissions, solde net des taux de change (gain/perte), autres produits/charges opérationnelles.

SCOPE:

Belgique: ING Belgique SA, Cel Data Services NV/SA, Immo Globe NV/SA, ING Contact Center NV/SA, ING Lease Belgium NV/SA, New Immo-Schuman NV/SA, Record Bank NV/SA, Record Credit Services CVBA/SCRL, Sogam NV/SA, Sogès-Fiducem NV/SA

Luxembourg: ING Luxembourg SA, ING Lease Luxembourg SA, ING Belgium International Finance Luxembourg SA

Canada: Belgium Overseas Agencies Ltd

Etats Unis: Belgian Overseas Issuing Corp

Suisse: ING Belgique SA, Genève (branch)

Rémunération du commissaire

KPMG Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises burg. CVBA/SCRL civile est le commissaire d'ING Belgique SA. Le tableau ci-dessous indique les honoraires d'audit et non-audit pour le groupe relatifs aux exercices 2016 et 2017. Tous les honoraires sont explicitement approuvés par le comité d'audit d'ING Belgique SA et par le comité d'audit du Groupe ING (Amsterdam).

Rémunération du commissaire et des membres de son réseau		
En milliers d'EUR	2017	2016
Honoraires du commissaire		
Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire ¹	2.685	2.293
Honoraires relatifs à des prestations exceptionnelles ou à des missions particulières menées pour le groupe		
étant: Autres missions d'attestation	0	0
étant: Missions de conseils fiscaux	0	0
étant: Autres missions extérieures à la mission révisorale	10	0
Total	2.695	2.293
Honoraires des personnes ayant un lien avec le commissaire		
Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire	0	0
Honoraires relatifs à des prestations exceptionnelles ou à des missions particulières menées pour le groupe		
étant: Autres missions d'attestation	0	0
étant: Missions de conseils fiscaux	0	0
étant: Autres missions extérieures à la mission révisorale	0	0
Total	0	0

1. Remarque sur les 2017 " Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire": le montant inclut un surcoût de 440 kEUR.

Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

Structure des rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

Fixées par l'Assemblée Générale, les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration pour 2017 s'élèvent à EUR 798.000. Ce montant comprend les émoluments comme administrateur ainsi que ceux relatifs à la participation aux Comités.

Prêts et avances aux membres du Conseil d'administration

Prêts et avances aux membres du Conseil d'administration		
En milliers d'EUR	2017	2016
Prêts et avances	3.190	2.670
Total	3.190	2.670

Les prêts et avances consentis aux membres du Conseil d'Administration sont rémunérés aux conditions du marché.

Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction

La rémunération globale allouée aux membres du Comité de Direction se compose à présent de deux éléments principaux:

- Le salaire de base, qui représente le total du revenu annuel garanti aux intéressés;
- La rémunération variable dont une partie est attribuée directement, l'autre partie étant différée:
 - La partie attribuée directement l'est pour moitié en espèce, pour moitié en actions d'ING Group ou instruments assimilés. Cette seconde moitié est soumise à une période de rétention d'un an;
 - La partie différée est libérée sur une période totale de trois (ou cinq) ans, un tiers (ou un cinquième) étant attribué chaque année. Chaque attribution annuelle est également divisée pour moitié en espèce, pour moitié en actions d'ING Group ou instruments assimilés. Cette seconde moitié est également soumise à une période de rétention d'un an.

La rémunération variable est octroyée sous condition suspensive qu'aucun des événements suivants ne se réalise : conduite inappropriée ou faute lourde, délit, fraude, grave défaillance dans la gestion des risques, évolution conséquente dans les exigences économiques et réglementaires de capital, conduite particulière ayant mené à la réévaluation des comptes annuels du Groupe ou ayant causé un préjudice conséquent.

En plus du salaire de base, les membres du Comité de Direction bénéficient d'avantages similaires à ceux dont jouissent beaucoup d'autres membres du personnel de la banque: extension de la couverture d'assurance maladie invalidité, couverture décès, frais de représentation, mise à disposition d'un véhicule de société.

Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction		
En milliers d'EUR	2017	2016
Avantages à court terme	3.669	3.597
Avantages postérieurs à l'emploi	1.115	927
Autres avantages à long terme	239	282
Indemnités de cessation d'emploi	0	0
Paiement fondé sur des actions	577	629
Total	5.600	5.434

Régime de pension des membres du Comité de Direction

Le régime de pension des membres (non expatriés) du Comité de Direction est fondé sur un plan d'assurance groupe à contribution définies, conclu auprès d'AXA Belgium NV/SA.

Autres dispositifs contractuels relatifs à la rémunération des membres du Comité de Direction

Lorsqu'il est mis fin aux fonctions d'un membre du Comité de Direction, pour des motifs autres que la retraite, la révocation ou la faute grave, l'intéressé bénéficie d'une indemnité de rupture s'élevant à douze mois de salaire de base. Lorsqu'il est mis fin au contrat pour un motif autre que la performance, le Comité de Direction peut décider de maintenir la rémunération pendant 18 mois maximum (salaire de base et variable).

En cas de maladie de longue durée, les membres du Comité de Direction perçoivent 100 % de leur dernier salaire de base pendant les 12 premiers mois, 90 % pendant les 12 mois qui suivent et 50% ultérieurement.

Aucune indemnité pour maladie de longue durée n'a été payée en 2017.

Gestion des risques

Gestion des risques d'ING Belgique

Introduction

ING Belgique s'appuie sur un cadre de Gestion des risques exhaustif pour s'assurer que les risques sont identifiés, bien compris, correctement mesurés, contrôlés et gérés de manière proactive à tous les niveaux de l'organisation afin de préserver la solidité financière d'ING Belgique.

La section Gestion des risques contient une description des risques principaux découlant du business model d'ING Belgique. Elle explique comment la fonction de Gestion des risques est ancrée au sein de l'organisation sur la base des «trois lignes de défense». Le front office constitue la «première ligne de défense», la Gestion des risques indépendante la «seconde ligne de défense» et la fonction d'audit interne la «troisième ligne de défense». Les principaux risques découlant du business modèle de la Banque sont gérés par des départements de Gestion des risques dédiés et spécifiques ayant chacun un domaine d'expertise propre. Les informations fournies sur la Gestion des risques d'ING Belgique contiennent des informations qualitatives et quantitatives concernant les risques de crédit, de marché, de liquidité et de financement (funding), commerciaux (business risk) et des risques non financiers.

La section Gestion des risques est en adéquation avec les normes comptables en ce qui concerne la nature et l'ampleur des risques, conformément à la norme IFRS 7 «Instruments financiers: informations à fournir», telles qu'adoptées par l'Union européenne et couvertes par un avis des auditeurs externes dans le cadre des notes aux états financiers consolidés.

Finalité et business model

La fonction de Gestion des risques d'ING Belgique a pour finalité de contribuer aux résultats d'ING Belgique en gérant les risques qui y sont inhérents. Les principes suivants soutiennent cette finalité:

- La fonction de Gestion des risques est intégrée à tous les niveaux d'ING Bank; elle fait partie de ses activités journalières et de sa planification stratégique afin d'en faire un avantage durable sur la concurrence;
- Les produits et portefeuilles sont structurés, souscrits, évalués, approuvés et gérés de façon appropriée et la conformité aux règles internes et externes est surveillée;
- Les pouvoirs délégués sont en accord avec la stratégie et l'appétit au risque globaux de la Banque; et
- La communication avec les partenaires internes et externes sur les questions de Gestion des risques se fait en toute transparence.

Gouvernance liée aux risques

Une Gestion des risques efficace nécessite une gouvernance à l'échelle de l'entreprise. La structure de contrôle et de risque d'ING Belgique se base sur le modèle de gouvernance des «trois lignes de défense». Ce concept définit une attribution claire des rôles et responsabilités à chaque ligne, afin d'éviter tout chevauchement entre l'exécution de tâches et le contrôle de celles-ci. Dans le même temps, les trois lignes de défense sont invitées à collaborer étroitement pour identifier, évaluer et atténuer les risques. Ce cadre de gouvernance garantit que le risque est géré conformément à l'appétit au risque tel qu'il a été approuvé par le Management Board Bank (MBB) et le Conseil de surveillance (Supervisory Board ou SB) et assure une répercussion de cette gestion sur tous les services d'ING Bank.

Les responsables des divisions d'ING (business lines) et leurs délégués constituent la première ligne de défense et ont pour responsabilité première l'exécution, les opérations, la conformité et le contrôle effectif des risques affectant leurs activités respectives. Ils émettent des prêts, dépôts et autres produits dans le respect des cadres et limites applicables, connaissent bien nos clients et sont positionnés de manière adéquate pour agir dans le meilleur intérêt des clients, mais aussi d'ING. Le COO est tenu d'assurer la sécurité et des contrôles adéquats sur les applications et plates-formes informatiques globales utilisées par la Banque.

La seconde ligne de défense se compose de fonctions de surveillance jouant un rôle essentiel dans l'organisation de la Gestion des risques dirigée par le Chief Risk Officer (CRO), le directeur ayant la responsabilité finale. La Gestion des risques au niveau de la société assure (i) le développement de politiques et orientations globales, (ii) l'évaluation objective des processus d'exécution, de gestion et de contrôle et (iii) la coordination du reporting des risques et contrôles par la première ligne de défense. Elle est également dotée d'un pouvoir d'escalade/de véto concernant les activités commerciales qu'elle considère comme présentant des risques inacceptables pour ING.

La fonction d'audit interne constitue la troisième ligne de défense. Elle offre une évaluation continue, objective et indépendante (en dehors de l'entreprise et de l'organisation du risque) de l'efficacité des contrôles internes des deux premières lignes, portant sur la Gestion des risques financier et non financier.

Niveau régional et des entités

Le CRO d'ING Belgique assure l'analyse, le contrôle et la gestion des risques sur l'ensemble de la chaîne de valeur (du front-office au back-office), assurant par là une structure de contrôle robuste, et établit des rapports tant à l'intention du CRO d'ING Bank que du CEO d'ING Belgique. Ce système de reporting à deux niveaux vise à garantir l'indépendance de la fonction de Gestion des risques d'ING Belgique vis-à-vis des fonctions opérationnelles de même que son alignement sur les politiques et objectifs en matière de risque du groupe.

Fonction de Gestion des risques

Structure organisationnelle

Sur la base des trois lignes de défense, une fonction de Gestion des risques exerce une surveillance à tous les niveaux de l'organisation d'ING Belgique. Le CRO d'ING Belgique, membre de l'ExCo, endosse la responsabilité principale pour la fonction de Gestion des risques et rend compte directement au CEO d'ING Belgique. Le CRO assure la gestion et le contrôle du risque au niveau consolidé pour s'assurer que le profil de risque d'ING Belgique est en ligne avec ses ressources financières et son appétit au risque. Le CRO est également tenu de créer et de maintenir une base organisationnelle solide pour la Gestion des risques au sein de l'ensemble de l'organisation.

Comme annoncé en octobre 2016, ING accélère sa stratégie «Think Forward». Dans ce cadre, ING a introduit plusieurs initiatives destinées à améliorer davantage l'expérience client, à accroître les clients primaires et les ouvertures de crédit et à renforcer l'efficacité. Pour le Risque, ING a lancé un programme Target Operating Model (TOM) dans le but de renforcer la convergence de ses opérations, qui a donné lieu à une nouvelle organisation du risque au sein d'ING Belgique lancée le 1er juillet 2017, comme l'illustre le schéma suivant.



Politiques, procédures et normes en matière de risque

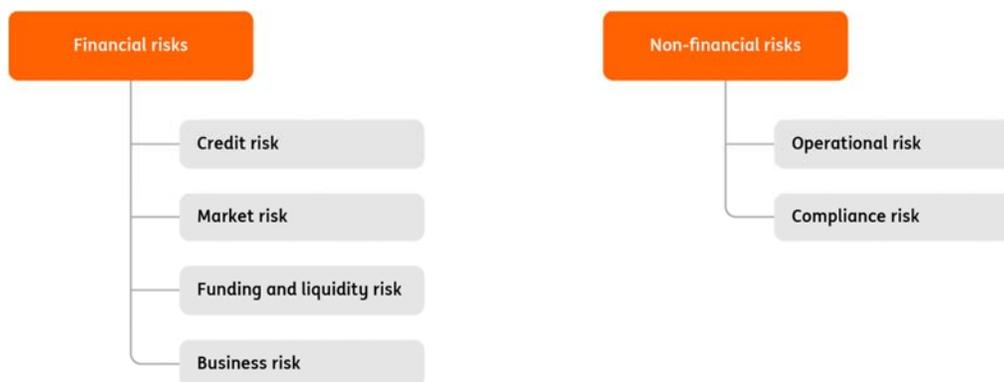
ING Bank possède un cadre de politiques, procédures et normes minimales de Gestion des risques pour assurer une cohérence au sein de l'organisation et définir des exigences contraignantes pour toutes les entités. Le cadre de gouvernance d'ING Belgique est aligné sur le cadre d'ING Bank et est conforme aux exigences (réglementaires) locales.

Profil de risque

ING Belgique est exposée à différents degrés de risques divers. Les principaux risques financiers auxquels ING Belgique est exposée peuvent être subdivisés en risque de crédit (y compris le risque de transfert), risque de marché (y compris les risques de taux d'intérêt, d'actions, immobiliers, de différentiel de crédit et de taux de change), risque de financement et de liquidité et risque commercial (business risk). ING Belgique est également exposée à des risques non financiers, à savoir des risques opérationnels et de conformité.

Principales catégories de risque

Le tableau suivant représente les principales catégories de risque (risques financiers et non financiers) associés aux activités commerciales d'ING Belgique.



Risques financiers:

- Risque de crédit: le risque de pertes potentielles dues à la défaillance et/ou à la détérioration de la cote de crédit de débiteurs d'ING Belgique;
- Risque de marché: le risque de pertes potentielles dues à des mouvements défavorables de variables du marché. Les risques de marché incluent les risques de taux d'intérêt, de différentiel de crédit (credit spread), d'actions, immobiliers et de change, mais aussi de risque lié au comportement des clients;
- Le risque de financement et de liquidité: le risque qu'ING Belgique ne puisse pas honorer ses dettes financières arrivées à échéance à un coût raisonnable et dans les délais impartis. Le risque de liquidité peut survenir aussi bien pour les positions de négociation que pour les positions bancaires;
- Risque commercial (business risk): exposition à une perte de valeur due à des fluctuations en termes de volumes, de marges et de dépenses. Ces fluctuations peuvent être le fruit de facteurs internes, sectoriels ou du marché au sens large. Il s'agit du risque inhérent aux décisions stratégiques et à l'efficacité interne ; de cette manière, le risque stratégique est intégré dans le risque commercial.

Risques non financiers:

- **Risque opérationnel:** le risque de perte directe ou indirecte résultant de processus internes, de personnes et de systèmes inadéquats ou défaillants ou d'événements extérieurs. Il englobe le risque de perte de réputation et le risque juridique ;
- **Le risque de conformité:** le risque que l'intégrité d'ING Belgique soit atteinte suite au non-respect (réel ou perçu) de lois, règlements, politiques et normes minimales d'ING en vigueur et des Valeurs ING découlant du Orange Code.

Risque de crédit**Introduction**

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de la défaillance et/ou de la détérioration de la cote de crédit de contreparties. Les risques de crédit apparaissent dans les activités de prêt, de marché financier et d'investissement d'ING Belgique. La section Risque de crédit fournit des informations sur la manière dont ING Belgique gère, mesure et contrôle le risque de crédit et donne un aperçu du portefeuille d'ING Belgique du point de vue du risque de crédit.

Gouvernance

Le risque de crédit au sein d'ING Belgique fait partie de la deuxième ligne de défense (le front office étant la première et l'audit interne la troisième). La stratégie de risque de crédit d'ING Belgique consiste à maintenir un portefeuille de prêts et de titres diversifié, évitant ainsi de grandes concentrations de risques. L'accent est mis sur la gestion des développements de l'entreprise dans les différents secteurs d'activité au moyen d'une structure allouant la tolérance au risque de haut en bas et qui fixe également des limites de concentration. L'objectif est de soutenir des activités bancaires personnalisées tout en maintenant des directives et des contrôles internes du rapport entre le risque et le rendement.

L'analyse de crédit au niveau du portefeuille est contrôlée à l'aide de données comme le capital économique, le capital réglementaire, l'exposition en cas de défaut (EAD), la probabilité de défaut (PD) et la perte en cas de défaut (LGD). Pour assurer un usage efficace du capital d'ING Belgique, l'appétit pour le risque est suivi et géré au niveau du portefeuille conjointement par les départements Risque et Finance. L'analyse de crédit au niveau transactionnel se concentre sur le niveau, l'échéance et la structure du risque de la ligne de crédit ainsi que sur le profil de l'emprunteur. Les gestionnaires de risque de crédit d'ING Belgique se basent sur les informations disponibles publiquement, des informations fournies par la contrepartie, des comparaisons entre groupes de pairs, des comparaisons sectorielles et sur d'autres techniques quantitatives.

Au sein d'ING Bank, le Management Board Banking (MBB) est l'autorité d'approbation ultime pour les propositions de crédit. Le MBB a délégué des pouvoirs aux niveaux inférieurs de l'organisation sur la base des montants, maturités et notes de risque. Les transactions sont approuvées par le biais d'un système d'approbation à deux signatures nécessitant une signature individuelle du front office et du département Credit Risk Management. Pour les crédits plus importants et à risque plus élevé, il existe une structure de comité dans laquelle le responsable du risque de crédit prend la décision finale avec l'aide des membres du comité respectifs, en assurant ainsi la responsabilité. Le Retail dispose d'une autorité déléguée pour prendre des décisions dans le cadre des politiques et mandats approuvés par Credit Risk. Toute décision ne relevant pas de ces politiques ou dépassant le mandat délégué nécessite une approbation spécifique du risque de crédit.

La fonction de gestion du risque de crédit englobe les activités suivantes:

- Mesure, contrôle et gestion des risques de crédit présents dans le portefeuille de la Banque;
- Mise en question et approbation des nouvelles transactions et la modification de transactions existantes, ainsi que l'analyse des emprunteurs;
- Gestion des niveaux de provisionnement et des coûts du risque et conseils sur les valeurs de dépréciation; et
- Etablissement de politiques de risque de crédit, systèmes et outils cohérents afin de gérer le cycle de vie de crédit de toutes les activités.

Catégories de risque de crédit

Le risque de crédit utilise des catégories de risque pour établir une distinction entre plusieurs types de risque de crédit. Tous les produits au sein d'ING Belgique sont regroupés dans l'une des catégories de risque suivantes :

- **Risque de pre-settlement:** le risque qu'une contrepartie fasse défaut avant le dénouement du règlement du contrat de sorte qu'ING Belgique soit obligée de remplacer ledit contrat par une négociation avec une autre contrepartie au prix de marché alors en vigueur (qui est susceptible d'être désavantageux). Le risque de pre-settlement représente le coût potentiel ou attendu, encouru par ING Belgique pour remplacer une transaction sur le marché. Cette forme de risque de crédit est associée aux produits de la salle de marché, comme les options, swaps et opérations de financement de titres. Lorsqu'il y a échange mutuel de valeur, le montant dû est généralement basé sur la valeur de remplacement (évaluée à la valeur du marché) à laquelle s'ajoute un concept de volatilité potentielle future, s'appuyant sur un horizon prévisionnel de 3 à 7 ans et un niveau de confiance de 97,5 %.
- **Risque de marché monétaire:** ce risque survient lorsqu'ING Belgique place des dépôts à court terme chez une contrepartie dans le but de gérer l'excès de liquidité. De par leur nature, les dépôts sur le marché monétaire sont en principe effectués à court terme. En cas de défaillance de la contrepartie, ING Belgique peut perdre le dépôt effectué. Le risque de marché monétaire est mesuré à la valeur comptable du dépôt, à l'exclusion des intérêts courus et non payés ou de l'impact de toute dépréciation.
- **Risque lié aux prêts:** le risque lié aux prêts existe lorsqu'ING Belgique octroie un prêt à un client ou accorde des garanties pour le compte du client. Il englobe les prêts à terme, les prêts hypothécaires, les crédits renouvelables, les découverts, les garanties, les lettres de crédit, etc. Le risque est évalué à la valeur comptable de l'obligation financière que le client doit rembourser à ING Belgique, à l'exclusion des intérêts courus et non payés, des actualisations/amortissements de primes ou commissions et des dépréciations.

Comptes annuels consolidés - suite

- **Risque d'investissement:** le risque d'investissement est le risque de défaillance et de migration de notation associé aux placements d'ING Belgique sous forme d'obligations, papier commercial, de titrisations et d'autres titres négociés publiquement. Il peut être considéré comme la perte qu'ING Belgique puisse subir dans le pire des cas suite à la détention d'une position en titres dont la qualité de crédit de l'émetteur se détériore ou fait défaut. Tous les investissements dans le portefeuille bancaire (banking book) sont classés dans la catégorie de risque d'investissement. Le principal objectif des investissements d'ING Belgique dans les portefeuilles bancaires s'inscrit dans le cadre de la gestion des liquidités.
- **Risque de règlement (settlement risk):** le risque de règlement survient lorsqu'il y a échange de valeurs (fonds ou instruments) à la même date de valeur ou à une date de valeur différente et que la réception n'est pas confirmée ou attendue avant paiement ou livraison par ING Belgique de sa partie de la transaction. Le risque réside donc dans le fait qu'ING Belgique honore sa partie du contrat sans pouvoir réceptionner la livraison de la contrepartie. ING gère le risque de règlement de la même manière que d'autres risques, en intégrant notamment une structure de limite du risque par emprunteur.

Reconciliation entre les catégories de risk de crédit et les actifs financiers

Catégorie de risqué de crédit	Majoritairement lié à	Annexes dans le Comptes annuels
Risque lié aux prêts	Prêts et avances à la clientèle Prêts et avances aux banques Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales Items hors-bilan p.e. obligations garanties financiers et lettres de crédit et facilités de crédit non utilisées	Annexe 1: Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales Annexe 2: Actifs financiers détenus à des fins de transaction Annexe 5: Prêts et avances à a clientèle
Risque d'investissement	Participations (disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité) Prêts et avances à la clientèle	Annexe 4: Actifs financiers disponibles à la vente Annexe 5: Prêts et avances à a clientèle
Risque de marché monétaire	Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales Prêts et avances aux banque Prêts et avances à la clientèle	Annexe 1: Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales Annexe 2: Actifs financiers détenus à des fins de transaction Annexe 5: Prêts et avances à a clientèle
Risque de pre-settlement	Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats (actifs détenus à des fins de transactions et dérivés non détenus à des fins de transactions) Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats (actifs détenus à des fins de transactions et dérivés non détenus à des fins de transactions) Financement de titres	Annexe 3: Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats Annexe 14: Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats
Risque de règlement	Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats (actifs détenus à des fins de transactions et dérivés non détenus à des fins de transactions) Passifs financiers à la juste valeur par compte de résultats (actifs détenus à des fins de transactions et dérivés non détenus à des fins de transactions) Participations (disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité) Montants à régler	Annexe 3: Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats Annexe 4: Actifs financiers disponibles à la vente Annexe 11: Autres actifs Annexe 14: Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats Annexe 17: Autres passifs

Cadre de l'appétit au risque et du risque de concentration

Le cadre de l'appétit au risque et du risque de concentration permet à ING d'éviter des niveaux élevés non désirés de risque de crédit et de concentrations de crédit à différents niveaux du portefeuille d'ING. Le risque de concentration est mesuré sur la base du montant de l'exposition au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit inclut le montant total des encours et la portion inutilisée des engagements. Elle peut être mesurée à plusieurs niveaux, comme celui du client, du groupe de débiteurs légaux ou économiques, du produit, du portefeuille, du type de client, du secteur et du pays.

Les limites découlant de l'appétit pour le risque de crédit et les limites de concentration sont établies et examinées sur une base annuelle. Les limites de risque de crédit et les limites de concentration à l'échelle de la Banque sont approuvées respectivement par le Comité du risque du Conseil d'Administration d'ING Belgique et le Global Credit and Trading Policy Committee (GCTP) d'ING Bank.

Portefeuille de risque de crédit

L'exposition au crédit d'ING Belgique résulte principalement de l'octroi de prêts traditionnels aux particuliers et aux entreprises. Les prêts aux particuliers sont pour une large part des prêts hypothécaires garantis par une propriété résidentielle. Les prêts (y compris les cautionnements) octroyés aux entreprises sont souvent assortis de garanties, mais peuvent aussi ne pas être garantis suite à une analyse interne de la solvabilité de l'emprunteur.

Comptes annuels consolidés - suite

Le détail du portefeuille d'ING Belgique par catégorie d'exposition et par catégorie de risque, sur la base de l'exposition réglementaire au moment du défaut (READ), en accordance avec CRD/CRR, est illustré ci-dessous. Les chiffres figurant dans la section Risque de crédit incluent les prêts au Groupe, sauf mention contraire.

Classes d'exposition du portefeuille d'ING Belgique par catégorie de risque, en % de l'EAD réglementaire totale (2017)

En %	Prêts		Investisse- ments	Marché monétaire	Pre- settlement	Total		
	AIRB	SA	AIRB	AIRB	AIRB	AIRB	SA	AIRB+SA
Souverains	3,1	0,0	6,0	5,5	0,2	14,8	0,0	14,8
Institutions	7,0	0,0	1,7	2,6	1,9	13,1	0,0	13,2
Corporate	39,6	1,0	0,3	0,0	0,9	40,8	1,0	41,8
Prêts immobiliers résidentiels	20,8	0,0	0,0	0,0	0,0	20,8	0,0	20,8
Autres retail	8,3	0,1	0,0	0,0	0,0	8,3	0,1	8,5
Titrisation	0,1	0,0	0,8	0,0	0,0	0,9	0,0	0,9
Total	79,0	1,2	8,7	8,2	3,0	98,8	1,2	100,0

Classes d'exposition du portefeuille d'ING Belgique par catégorie de risque, en % de l'EAD réglementaire totale (2016)

En %	Prêts		Investisse- ments	Marché monétaire	Pre- settlement	Total		
	AIRB	SA	AIRB	AIRB	AIRB	AIRB	SA	AIRB+SA
Souverains	3,5	0,0	7,0	3,1	0,2	13,8	0,0	13,8
Institutions	6,3	0,0	2,5	2,5	1,8	13,1	0,0	13,1
Corporate	40,4	0,7	0,2	0,1	1,0	41,7	0,7	42,4
Prêts immobiliers résidentiels	20,3	0,0	0,0	0,0	0,0	20,3	0,0	20,3
Autres retail	8,5	0,1	0,0	0,0	0,0	8,6	0,1	8,7
Titrisation	0,3	0,0	1,4	0,0	0,0	1,7	0,0	1,7
Total	79,3	0,9	11,2	5,6	3,0	99,1	0,9	100,0

En 2017, le portefeuille total d'ING Belgique a progressé de 4,2% pour atteindre 166 milliards € en termes d'EAD réglementaire. Cette hausse a été avant tout portée par les dépôts auprès des banques centrales (dans des emprunts souverains/sur le marché monétaire, représentant +2,0% dans la hausse globale), une exposition accrue pour Corporates (+2,8%), Prêts hypothécaires (+1,3%), Institutions (+0,6%) et Autres Retail (+0,2%). Quelques facteurs ont également fait contrepoids, principalement portés par une diminution des l'exposition sur des titrisations (-0,7%, pratiquement uniquement due à BSO One B.V.), l'effet de change (-1,7%, pratiquement uniquement dû à la dépréciation du dollar américain) et une exposition réduite aux gouvernements centraux/régionaux (en emprunts souverains, -0,4%).

L'impact de la dépréciation du dollar américain s'est concentré sur la partie d'ouverture de crédit aux professionnels, touchant principalement le portefeuille Structured Finance, tant dans le portefeuille belge et luxembourgeois (Belux) qu'à Genève (financement du commerce et des matières premières), et le portefeuille Working Capital Solutions en Belux.

Une réduction de la concentration dans les investissements a été observée au niveau des emprunts souverains (-10,9% de l'EAD réglementaire) et des Institutions (-30,5% de l'EAD réglementaire). La réduction de la concentration en emprunts souverains a été principalement provoquée par une diminution des obligations publiques à l'égard des gouvernements de France, de Belgique et d'Italie. La diminution de concentration au niveau des institutions s'explique principalement par la baisse de l'exposition aux obligations couvertes (covered bonds) vis-à-vis de plusieurs institutions financières françaises et espagnoles.

La concentration accrue dans le portefeuille Standard (SA) a été provoquée par des glissements du modèle LGD de la dette subordonnée de l'approche AIRB vers l'approche SA ainsi que par l'exposition accrue du Factoring.

Catégories de risque par branche d'activité et types de risque de crédit

Les catégories de risque sont définies en fonction de la qualité des expositions en termes de solvabilité, sur une échelle allant d'une note de solvabilité investment grade à une note de solvabilité problématique selon les modèles de S&P, de Moody's et de Fitch.

Catégories de risque du portefeuille par branche d'activité, sous forme de % des encours globaux ^{1,2,3}

En %	Wholesale banking		Retail banking			Total
	2017	2016	2017	2016	2017	
1 (AAA)	11,9	10,9	0,0	0,0	5,6	5,2
2-4 (AA)	20,5	21,2	8,2	16,6	14,0	18,8
5-7 (A)	20,1	19,6	18,0	10,3	19,0	14,7
8-10 (BBB)	22,2	23,9	26,0	24,9	24,2	24,4
11-13 (BB)	19,7	18,9	30,1	29,4	25,2	24,4
14-16 (B)	4,3	4,0	12,2	12,7	8,5	8,6
17-22 (CCC et NPL ⁴)	1,3	1,5	5,5	6,1	3,5	3,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Sur la base des mesures du risque de crédit dans les activités de prêt, pre-settlement, marché monétaire et d'investissement.

2. Les covered bonds sont présentés sur la base de la notation de crédit externe de l'émetteur en question. Les covered bonds obtiennent généralement une meilleure notation de crédit externe que les obligations non couvertes, étant donné les caractéristiques structurelles de ces covered bonds.

3. Encours (Outstandings - OS) sont splittés par business départemental: Wholesale banking (EUR 72 milliards OS), Retail banking (EUR 81 milliards OS).

4. NPL: Expositions en défaut (Non-performing loans).

L'encours total du portefeuille d'ING Belgique affichait 153 milliards EUR fin 2017, soit une hausse de +4,0 % par rapport à 2016. Globalement, la plus grande partie de l'exposition d'ING Belgique est restée concentrée dans les classes de notation BBB et BB. La distribution des catégories de risque entre les divisions et les types de risque de crédit présente cependant plusieurs glissements au cours de l'exercice.

Le principal glissement est un abaissement d'un cran de la note de crédit du gouvernement belge (de 3 à 4, restant AA), provoquant la révision à la baisse d'organisations liées au gouvernement belge (modèle de notation GL) au cours de l'exercice, réorientant certaines expositions de la classe de notation AA (notation 4) vers la A (notation 5). L'impact se fait ressentir dans les divisions « Retail Banking » et « Wholesale Banking » et dans la catégorie de risque « Ouvertures de crédit » et « Pre-settlement ».

Le changement de la distribution pour le marché monétaire était uniquement le fruit d'un changement de l'exposition à 3 contreparties dominantes dans cette catégorie de risque : ING Bank (A), la Banque nationale de Belgique (AA) et la Banque centrale du Luxembourg (AAA). L'exposition aux 3 contreparties a été accrue, plus particulièrement vis-à-vis de la Banque centrale du Luxembourg.

Comme déjà indiqué, nous avons réduit la concentration des Investissements. Néanmoins, cette réduction est relativement plus marquée dans la classe de notation BBB en raison de la diminution des obligations publiques envers le gouvernement d'Italie et de la diminution des obligations sécurisées (covered bonds) de plusieurs institutions financières espagnoles.

Catégories de risque du portefeuille par type de risque de crédit, sous forme de % des encours globaux ¹

En %	Prêts		Investissements		Marché monétaire		Pre-settlement		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
1 (AAA)	0,3	1,2	29,5	26,7	30,8	18,2	0,0	0,0	5,6	5,2
2-4 (AA)	7,4	12,5	53,7	54,7	35,2	32,9	5,0	14,8	14,0	18,8
5-7 (A)	16,4	10,9	12,4	12,7	33,6	48,4	54,2	45,9	19,0	14,7
8-10 (BBB)	28,9	28,8	3,4	4,8	0,3	0,5	32,1	29,7	24,2	24,4
11-13 (BB)	31,8	30,7	1,0	1,1	0,0	0,0	6,4	7,9	25,2	24,4
14-16 (B)	10,8	10,9	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	1,3	8,5	8,6
17-22 (CCC et NPL ²)	4,5	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,4	3,5	3,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Sur la base des mesures du risque de crédit dans les activités de prêt, pre-settlement, marché monétaire et d'investissement, les notations indiquent les probabilités de défaillance, mais ne prennent pas en compte les garanties.

2. NPL: Expositions en défaut (non-performing loans).

Risque de concentration par secteurs d'industrie

ING Bank utilise une méthodologie de classification sectorielle commune reposant sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (NAICS). Cette méthodologie se compose de plus de 1.500 descriptions de secteur détaillées, regroupées dans 22 catégories sectorielles au niveau le plus élevé. Certains pays nécessitent qu'ING Bank établisse des rapports au niveau local sur la base d'autres méthodologies de classification sectorielles, qui sont généralement dérivées des classifications NAICS présentées ici. Les prêts immobiliers résidentiels sont généralement octroyés à des particuliers.

Concentration du risque: portefeuille par secteur économique, sous forme de % des encours globaux ¹

En %	Wholesale banking		Retail banking			Total
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Particuliers	0,0	0,1	27,2	27,7	14,3	14,6
Ressources naturelles	25,0	24,3	0,5	0,9	12,2	12,0
Services	3,6	3,5	17,4	16,2	10,9	10,2
Banques commerciales	17,3	18,2	0,2	0,2	8,3	8,7
Gouvernements centraux	10,5	12,2	3,5	3,2	6,8	7,5
Immobilier	3,3	3,6	8,9	8,4	6,3	6,1
Industrie générale	3,8	3,3	7,8	7,5	5,9	5,5
Banques centrales	12,1	7,9	0,2	0,2	5,9	3,8
Admin. publique de niveau moins élevé	2,1	2,2	6,7	8,8	4,5	5,6
Alimentation, boissons et soins	4,5	4,7	3,8	3,7	4,1	4,2
Construction & entrepreneurs	2,3	2,1	5,1	5,0	3,8	3,6
Chimie, santé et pharmacie	2,5	2,3	4,2	4,3	3,4	3,3
Institutions financières non bancaires	4,8	6,6	1,4	1,4	3,0	3,9
Transport et logistique	3,7	4,3	1,7	1,6	2,6	2,9
Retail	0,5	0,6	3,8	3,7	2,3	2,3
Autres	4,0	4,2	7,2	7,1	5,7	5,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Sur la base du montant total du risque de crédit dans la colonne respective, en utilisant les méthodologies de mesure du risque de crédit internes d'ING Bank. Les secteurs économiques inférieurs à 2 % ne sont pas affichés séparément, mais regroupés sous Autres.

En 2017, le portefeuille total d'ING Belgique a augmenté de 4,0 % pour atteindre 153 milliards € en termes d'encours, en dépit de l'impact de la dépréciation du dollar américain, estimé à -1,8 %.

La hausse de l'encours a été principalement portée par les dépôts aux banques centrales (pour + 2,3% de l'augmentation totale).

Wholesale Banking a progressé de +3,3 %, contre +4,5 % pour Retail Banking.

En excluant cependant l'exposition aux banques centrales (Belgique, Luxembourg et Suisse) et l'impact de la dépréciation du dollar américain, on obtient une hausse de +2,6 % en Wholesale Banking, principalement due aux Ressources naturelles (secteur avec la plus grande exposition en dollar américain), les secteurs 'Industrie générale' et 'Chimie, santé et pharmacie' ayant signé une progression de respectivement +18,2 %, +23,2 % et 19,2 %, en large mesure compensée par les expositions aux gouvernements centraux et institutions financières non bancaires, qui ont signé des replis respectifs de -11,2 % et -23,5 % par rapport à l'exercice précédent, les deux étant liés au portefeuille d'investissement, comme expliqué ci-avant.

La hausse de Retail Banking (où l'impact de la dépréciation du dollar américain est plutôt négligeable) s'explique principalement par les secteurs 'Services', 'Immobilier' et 'Industrie générale', avec des progressions respectives de +12,0 %, +10,8 % et +9,0 %, en partie compensées par le repli du secteur 'Administration publique' de niveau moins élevé de -19,9 %.

Risque de pays

Risque par pays: Portefeuille par zones géographiques en % due EAD réglementaire¹

En %	Wholesale banking		Retail banking			Total
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Europe	84,7	86,2	99,7	99,7	92,7	93,3
Belgique	30,9	29,2	94,1	94,4	64,5	63,4
Luxembourg	13,4	9,2	3,9	3,7	8,4	6,3
Pays-Bas	12,0	12,6	0,3	0,3	5,8	6,2
Reste de l'Europe	28,4	35,2	1,4	1,4	14,0	17,5
Amérique	8,0	7,9	0,1	0,1	3,8	3,8
Asie	5,7	4,5	0,1	0,1	2,7	2,2
Afrique	1,4	1,3	0,0	0,1	0,7	0,6
Reste du monde	0,2	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Zones géographiques basées sur le pays de résidence. Pour l'Europe, seuls les trois pays les plus importants sont repris séparément ; tous les autres sont inclus dans 'Reste de l'Europe' of Europe. Les autres pays sont groupés par continent.

Le glissement enregistré en Europe au sein de Wholesale Banking s'explique principalement par les évolutions des dépôts auprès des Banques centrales du Luxembourg (+184 %), de Belgique (+70 %) et de Suisse (-97 %), donnant lieu à une concentration accrue pour le Luxembourg et la Belgique, le reste de l'Europe enregistrant un net repli.

L'augmentation en Asie peut principalement être attribuée à un pays, les Émirats arabes unis, pratiquement exclusivement grâce à la hausse de l'activité de financement du commerce des matières premières (+126 %). La distribution de la concentration du risque sur les autres continents reste relativement stable, tout comme la distribution du portefeuille Retail Banking.

Atténuation du risque de crédit

Les activités de prêt et d'investissement d'ING Belgique sont soumises à un risque de crédit. À ce titre, la solvabilité de ses clients et investissements est évaluée en permanence pour juger de leur capacité à satisfaire leurs obligations financières à l'égard d'ING Belgique. En plus de déterminer la qualité du crédit et la solvabilité du client, ING Belgique fait appel à différents instruments et techniques d'atténuation du risque de crédit pour minimiser le risque de crédit sur une exposition et réduire les pertes encourues sur une obligation que pourrait avoir un client à l'égard d'ING Belgique en cas de défaillance de celui-ci. Le terme le plus fréquemment utilisé au sein d'ING Belgique pour la protection du risque de crédit est «couverture». Alors qu'une couverture peut constituer un important facteur d'atténuation du risque de crédit et une source alternative de remboursement, ING Belgique a généralement pour pratique de consentir des prêts sur la base de la solvabilité du client plutôt que de se reposer exclusivement sur la valeur de la couverture. Au sein d'ING Belgique, on retrouve deux formes distinctes de couvertures : des actifs et des obligations de tiers.

Formes de couverture

Actifs

La prise par ING Belgique d'un actif comme collatéral ou comme sûreté confère à cette dernière le droit de le liquider si le client n'est pas capable de satisfaire à son obligation financière. Dès lors, le produit de leur exécution peut servir à une compensation totale ou partielle de l'encours du client. Un actif peut être corporel (comme des liquidités, titres, créances, stocks, machines et installations et prêts immobiliers) ou incorporel (comme des brevets, marques commerciales, droits de contrat et licences).

Obligation de tiers

L'obligation de tiers, indemnité ou engagement (par contrat et/ou par la loi) est une déclaration contraignante d'un tiers qui offre à ING Belgique le droit de s'attendre à ce que ce tiers paie un montant et de le revendiquer si le client ne s'acquitte pas de ses obligations envers ING Belgique. Les exemples les plus fréquents sont les garanties (comme les garanties de la société mère et les assurances-crédit à l'exportation) et les lettres de confort.

Méthodologie d'évaluation de la couverture

Des directives générales pour l'évaluation de la couverture sont établies afin d'assurer une application cohérente au sein d'ING Bank. Ces directives générales nécessitent également que la valeur de la couverture soit contrôlée sur une base régulière, en principe au moins une fois par an. Les couvertures sont réévaluées sur cette base ou s'il y a une raison de croire que les conditions de marché font l'objet de changements significatifs. La fréquence de contrôle et de réévaluation dépend du type de couverture.

Valeurs de la couverture

Cette section contient des informations sur le type de couvertures et la mesure dans laquelle un emprunt est garanti. L'information relative aux couvertures est présentée par catégorie de risque: Prêts, Investissements, Marché monétaire et Pre-settlement. Les montants de la couverture sont présentés par les formes de sûretés les plus courantes, à savoir les prêts hypothécaires et les couvertures financières (liquidités et titres), ainsi que les obligations de tiers les plus pertinentes, à savoir les garanties. ING obtient des couvertures qui sont éligibles pour une atténuation du risque de crédit en vertu du CRR/CRDIV (Règlement sur les exigences de fonds propres), mais également des couvertures qui ne sont pas éligibles.

Comptes annuels consolidés - suite

La valeur des couvertures est présentée pour le portefeuille total d'ING Belgique. Les couvertures de portefeuilles AIRB et SA sont présentées en détail, reflétant le portefeuille complet d'ING Belgique. De plus, des informations détaillées sont fournies sur le taux de couverture pour le portefeuille actif ainsi que pour le portefeuille en défaut. Afin d'améliorer la compréhension du lecteur à propos de la nature des prêts donnés en gage, nous fournissons également des explications concernant la subdivision sectorielle et géographique du portefeuille d'ING Belgique. Afin d'assurer la comparabilité avec des tableaux précédents, nous donnons les encours correspondants du portefeuille d'ING Belgique.

Les expositions sont classées en différentes catégories de Value to Loan (VTL) offrant un aperçu du niveau de couverture du portefeuille d'ING Belgique. La VTL est calculée comme étant la valeur de la couverture divisée par les encours à la date du bilan. À des fins d'agrégation, la couverture de tous les encours est limitée à 100 % ; les excédents de couverture ne sont pas pris en compte dans cet aperçu. Chaque ligne de crédit est ensuite attribuée à l'une des six catégories de VTL définies : absence de couverture, >0 % à 25 %, >25 % à 50 %, >50 % à 75 %, >75 % à <100 %, et ≥ 100 %. De par sa nature, le collatéral reçu pour le portefeuille en Pre-settlement est netté ; nous ne montrons donc pas de catégories de VTL pour ce portefeuille-là.

Les deux premiers tableaux offrent un aperçu de la couverture du portefeuille total d'ING Belgique:

Valeurs de couverture incluant les garanties reçues (2017)¹

En millions d'EUR / En %	Encours	Type de couverture					Value to loan		
		Prêts hypothécaires	Sûreté financière éligible	Autre éligible en vertu du CRR/CRD IV	Garanties	Non-éligible en vertu du CRR/CRD IV	Pas de couverture	Couverture partielle	Couverture complète
Prêts aux particuliers	42.436	58.893	881	271	758	29.395	4,3	6,1	89,6
Prêts commerciaux	77.268	33.982	4.172	12.903	23.493	42.880	34,2	23,7	42,1
Investissements et marché monétaire	27.473	0	0	0	20	0	99,9	0,0	0,1
Total prêts, investissements et marché monétaire	147.178	92.875	5.053	13.174	24.270	72.276	37,8	14,2	48,0
Pre-settlement ²	6.036								
Total	153.214	92.875	5.053	13.174	24.270	72.276	37,8	14,2	48,0

1. Les valeurs de couverture ne sont pas limitées à leur encours.

2. De plus amples informations concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit de l'exposition de pre-settlement sont disponibles dans la partie Pre-settlement.

Valeurs de couverture incluant les garanties reçues (2016)¹

En millions d'EUR / En %	Encours	Type de couverture					Value to loan		
		Prêts hypothécaires	Sûreté financière éligible	Autre éligible en vertu du CRR/CRD IV	Garanties	Non-éligible en vertu du CRR/CRD IV	Pas de couverture	Couverture partielle	Couverture complète
Prêts aux particuliers	40.248	55.014	913	316	854	25.819	4,4	6,6	89,0
Prêts commerciaux	74.628	33.401	3.617	14.219	27.104	39.917	32,1	25,8	42,1
Investissements et marché monétaire	25.864	0	0	0	20	58	99,7	0,0	0,3
Total prêts, investissements et marché monétaire	140.740	88.414	4.529	14.535	27.978	65.794	36,6	15,6	47,8
Pre-settlement ²	6.630								
Total	147.370	88.414	4.529	14.535	27.978	65.794	36,6	15,6	47,8

1. Les valeurs de couverture ne sont pas limitées à leur encours.

2. De plus amples informations concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit de l'exposition de pre-settlement sont disponibles dans la partie Pre-settlement.

Au cours de l'exercice, le niveau de couverture du portefeuille total d'ING Belgique est resté stable. En excluant le portefeuille de pre-settlement, pour lequel les couvertures sont compensées pour obtenir l'encours à risque, 48,0 % de l'encours total d'ING Belgique (contre 47,8 % en 2016) étaient pleinement couverts en 2017. Vu que les investissements ne nécessitent généralement pas de couverture, le ratio de non-couverture de ce portefeuille est proche des 100 %. Cependant, 99 % de l'encours en investissement est de qualité 'investment grade'. Dans le portefeuille d'ouvertures de crédit, la couverture de prêts aux particuliers a légèrement augmenté. La couverture du portefeuille de crédits aux entreprises est restée stable en 2017.

Portefeuille de crédits aux particuliers

Le portefeuille de crédits aux particuliers se compose de prêts immobiliers résidentiels et d'autres crédits aux particuliers, incluant principalement les cartes de crédit, les emprunts à terme et les crédits revolving. Dès lors, la plupart des garanties revêtent la forme de prêts hypothécaires.

Comptes annuels consolidés - suite

Les tableaux suivants représentent les valeurs de différents types de couvertures et la scission VTL entre prêts performants et non performants (en défaut).

Valeurs de couverture incluant les garanties perçues – Portefeuille de crédits aux particuliers (2017)¹

En millions d'EUR / En %	Type de couverture											Value to loan		
	Encours	Prêts hypo- thécaires	Sûreté financière éligible	Autre éligible en vertu du CRR/CRD IV	Garanties	Non-éligible en vertu du CRR/CRD IV	Pas de couver- ture	>0%- 25%	>25%- 50%	>50%- 75%	>75%- <100	≥ 100%		
Performant														
Prêts immobiliers (particuliers)	32.405	49.685	221	108	264	23.449	0,0	0,1	0,2	0,6	4,2	94,9		
Prêts immobiliers (PME)	4.882	7.411	68	67	155	1.342	0,0	0,4	1,2	1,6	7,7	89,1		
Autres crédits à la consommation	4.044	246	580	84	305	4.008	43,0	1,7	0,5	1,3	3,6	49,9		
Total performant	41.330	57.341	869	259	724	28.799	4,2	0,3	0,3	0,8	4,6	89,8		
Non performant														
Prêts immobiliers (particuliers)	845	1.298	11	4	15	523	0,4	0,1	0,7	1,7	7,2	89,9		
Prêts immobiliers (PME)	159	249	0	5	10	21	0,7	1,9	0,6	1,8	10,7	84,2		
Autres crédits à la consommation	102	6	1	2	9	52	65,2	2,9	1,0	1,8	5,3	23,8		
Total non performant	1.106	1.552	12	12	34	596	6,4	0,6	0,7	1,7	7,5	83,0		
Total	42.436	58.893	881	271	758	29.395	4,3	0,3	0,3	0,8	4,7	89,6		

1. Les valeurs de couverture ne sont pas limitées à leur encours.

Valeurs de couverture incluant les garanties perçues – Portefeuille de crédits aux particuliers (2016)¹

En millions d'EUR / En %	Type de couverture											Value to loan		
	Encours	Prêts hypo- thécaires	Sûreté financière éligible	Autre éligible en vertu du CRR/CRD IV	Garanties	Non-éligible en vertu du CRR/CRD IV	Pas de couver- ture	>0%- 25%	>25%- 50%	>50%- 75%	>75%- <100	≥ 100%		
Performant														
Prêts immobiliers (particuliers)	30.173	45.442	210	126	299	19.851	0,0	0,1	0,1	0,5	4,9	94,4		
Prêts immobiliers (PME)	4.439	6.717	62	70	145	1.021	0,0	0,4	0,4	1,3	8,6	89,2		
Autres crédits à la consommation	4.429	1.184	625	103	369	4.348	38,3	1,3	1,0	1,3	4,1	54,0		
Total performant	39.041	53.342	897	299	813	25.220	4,4	0,2	0,3	0,7	5,2	89,2		
Non performant														
Prêts immobiliers (particuliers)	921	1.399	14	5	20	508	0,5	0,2	0,8	1,7	7,9	88,9		
Prêts immobiliers (PME)	176	261	1	10	10	29	0,8	0,3	1,1	2,1	13,4	82,2		
Autres crédits à la consommation	110	12	1	2	11	62	59,7	2,7	0,9	1,7	7,7	27,2		
Total non performant	1.206	1.672	16	17	41	598	5,9	0,5	0,8	1,8	8,7	82,3		
Total	40.248	55.014	913	316	854	25.819	4,4	0,3	0,3	0,7	5,3	89,0		

1. Les valeurs de couverture ne sont pas limitées à leur encours.

La hausse des Prêts immobiliers (90,2 % en 2017 contre 88,7 % en 2016) peut s'expliquer par la progression du portefeuille (encours de + 2,2 milliards) et un changement de classification des emprunts garantis uniquement par un mandat hypothécaire (sans couverture hypothécaire combinée). Un mandat hypothécaire confère à la Banque le droit irrévocable et inconditionnel de créer un prêt hypothécaire valide. En 2016, les emprunts uniquement couverts par un mandat étaient considérés comme relevant des autres crédits à la consommation. À partir de 2017, ces prêts seront inclus dans les Prêts immobiliers (particuliers et PME), une classification qui leur convient mieux (glissement d'un encours de 0,5 milliard EUR). La croissance des couvertures hypothécaires est en ligne avec la croissance du portefeuille des Prêts immobiliers, donnant lieu à un taux de couverture stable de ce portefeuille en 2017 par rapport à 2016.

Comptes annuels consolidés - suite

Un repli du taux de couverture peut s'observer pour le portefeuille 'Autres crédits à la consommation', suite au retrait des couvertures hypothécaires, ce qui s'explique par le glissement des prêts couverts uniquement par des mandats hypothécaires du portefeuille 'Autres crédits à la consommation' vers 'Prêts immobiliers' (particuliers et PME). En raison de leur couverture hypothécaire, ces prêts sont mieux garantis que d'autres types d'Autres crédits à la consommation, donnant lieu à un repli de la Value to Loan lorsqu'on les retire de cette catégorie.

Portefeuille de crédits aux entreprises

Les crédits aux entreprises constituent une activité importante d'ING Belgique, représentant 50,4% de l'encours total de la banque. Conformément à notre objectif de permettre aux parties prenantes d'avoir un aperçu du portefeuille, nous représentons le portefeuille de crédits aux entreprises par secteur, conformément à la définition du NAICS, par région et par marché principal. Les crédits aux entreprises présentés dans cette section n'incluent pas les expositions Pre-settlement, Investissement ni Marché monétaire.

Crédit aux entreprises par secteur économique**Valeurs de couverture incluant les garanties perçues – Portefeuille de crédit aux entreprises (2017)¹**

En millions d'EUR / En %	Encours	Prêts immobiliers	Type de couverture					Value to loan				
			Sûreté financière éligible	Autre éligible en vertu du CRR/CRD IV	Garanties	Non-éligible en vertu du CRR/CRD IV	Pas de couverture	>0%-25%	>25%-50%	>50%-75%	>75%-<100	≥ 100%
Ressources naturelles	18.530	273	1.356	2.439	2.177	4.502	39,2	19,5	13,2	10,6	5,7	11,7
Immobilier	9.287	12.601	331	368	2.824	5.814	9,2	2,0	2,7	4,7	6,6	74,9
Services	8.472	4.925	1.694	829	3.335	5.301	27,0	2,5	2,1	3,2	9,3	55,9
Administration publique de niveau moins élevé	4.846	3.722	61	1.010	2.046	3.480	23,4	3,5	3,9	4,9	7,3	56,8
Alimentation, boissons et soins	4.775	87	17	70	1.073	196	76,6	0,1	0,4	0,7	1,2	21,1
Construction & entrepreneurs	4.451	1.472	40	1.080	1.409	3.312	36,8	1,3	4,4	6,1	4,0	47,4
Industrie générale	4.150	2.233	34	595	1.314	1.872	37,9	2,3	1,6	3,7	7,8	46,7
Chimie, santé et pharmacie	4.084	1.955	59	904	1.452	3.524	27,9	2,4	4,9	6,6	4,8	53,4
Transport et logistique	3.622	1.206	34	2.215	1.553	3.307	18,2	3,7	0,8	4,1	10,7	62,4
Banques commerciales	2.979	5	51	34	256	306	76,6	6,6	0,3	6,2	1,0	9,3
Institutions financières non bancaires	2.283	733	105	2.230	1.083	5.101	16,8	3,1	0,5	15,7	2,6	61,2
Autres ²	9.792	4.771	389	1.129	4.970	6.435	36,2	2,8	2,2	3,8	6,1	48,8
Total	77.268	33.982	4.172	12.903	43.150	42.880	34,2	6,6	4,9	6,1	6,0	42,1
dont: total non-performant	1.571	1.605	60	498	707	1.100	19,6	4,5	7,6	2,2	7,6	58,4

1. Les valeurs de couverture ne sont pas limitées à leur encours.

2. «Autres» inclut les secteurs dont les encours sont inférieurs à 2 milliards EUR.

Comptes annuels consolidés - suite

Valeurs de couverture incluant les garanties perçues – Portefeuille de crédit aux entreprises (2016)¹

En millions d'EUR / En %	Encours	Type de couverture										Value to loan	
		Prêts immobiliers	Sûreté financière éligible	Autre éligible en vertu du CRR/CRD IV	Garanties	Non-éligible en vertu du CRR/CRD IV	Pas de couverture	>0%-25%	>25%-50%	>50%-75%	>75%-<100%	≥ 100%	
Ressources naturelles	17.460	686	1.558	5.567	5.407	5.827	28,1	9,0	21,4	14,2	13,7	13,5	
Immobilier	8.696	11.865	287	418	2.712	4.718	10,6	3,5	1,9	3,3	8,0	72,8	
Services	7.546	5.132	835	842	3.256	3.592	26,5	2,6	2,8	3,0	9,7	55,4	
Administration publique de niveau moins élevé	6.127	34	0	107	1.129	168	81,9	0,0	0,1	0,2	1,4	16,3	
Alimentation, boissons et soins	4.415	3.460	47	1.071	1.885	2.990	23,3	2,7	5,4	3,9	7,1	57,7	
Construction & entrepreneurs	4.025	1.684	78	847	1.879	4.070	22,5	1,5	3,1	6,9	5,7	60,3	
Industrie générale	3.916	1.487	122	1.047	1.522	3.368	24,2	3,7	6,5	5,5	5,6	54,4	
Chimie, santé et pharmacie	3.882	2.291	56	607	1.378	1.974	37,8	1,5	1,5	4,1	9,5	45,7	
Transport et logistique	3.757	1.511	32	2.176	1.318	2.538	17,2	1,3	3,2	5,1	14,4	58,8	
Banques commerciales	2.563	128	58	42	224	337	70,3	5,0	1,5	4,3	6,8	12,1	
Institutions financières non bancaires	2.374	643	131	399	1.410	3.583	18,6	2,5	1,7	12,7	2,2	62,2	
Autres ²	9.866	4.480	411	1.095	4.984	6.750	38,9	1,9	2,9	3,8	5,2	47,4	
Total	74.628	33.401	3.617	14.219	27.104	39.917	32,1	3,9	7,1	6,4	8,5	42,1	
dont: total non-performant	1.535	1.325	41	953	868	1.072	17,8	0,6	1,9	5,9	5,8	67,9	

1. Les valeurs de couverture ne sont pas limitées à leur encours.

2. «Autres» inclut les secteurs dont les encours sont inférieurs à 2 milliards EUR.

La couverture de l'ensemble du portefeuille de crédits aux entreprises est restée stable en 2017. La principale augmentation de l'encours a été enregistrée pour les 'Banques commerciales' (+ 16,2 %), principalement suite à une hausse de l'exposition intragroupe. Des augmentations importantes de l'encours ont également été observées dans les portefeuilles de prêt de «l'Industrie générale» (13,7 %) et des Services (12,3 %). Le repli de l'encours le plus marqué a été observé au niveau de l'Administration publique de niveau moins élevé' (-22,1 %), où certains clients importants ont moins utilisé leur limite et où un client est passé du secteur 'Administration publique de niveau moins élevé' vers 'Autres' (i.e. Gouvernements centraux : 0,8 milliard EUR). Étant donné que le repli de l'encours en 'Administration publique de niveau moins élevé' n'a pas d'influence notable sur les montants des couvertures, on observe une hausse de la Value to Loan.

Crédit aux entreprises par région

Les deux tableaux qui suivent montrent la couverture du portefeuille de crédit aux entreprises d'ING Belgique, avec une répartition par régions ou principaux marchés, en fonction du pays de résidence de l'emprunteur. Le portefeuille de crédit aux entreprises d'ING Belgique est principalement concentré en Europe, la région la plus importante étant le Belgique. Le 'Reste de l'Europe' inclut essentiellement des expositions aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni.

Valeurs de couverture incluant les garanties perçues – Portefeuille de crédit aux entreprises par région (2017)¹

En millions d'EUR / En %	Encours	Type de couverture										Value to loan	
		Prêts immobiliers	Sûreté financière éligible	Autre éligible en vertu du CRR/CRD IV	Garanties	Non-éligible en vertu du CRR/CRD IV	Pas de couverture	>0%-25%	>25%-50%	>50%-75%	>75%-<100%	≥ 100%	
Afrique	1.084	4	34	7	644	207	37,4	2,7	6,4	21,8	6,6	25,1	
Amérique	4.073	15	111	1.797	282	1.055	44,1	7,2	5,0	6,1	7,5	30,1	
Asie	4.606	9	333	469	453	469	53,7	18,5	5,6	12,7	1,4	8,1	
Australie	109	0	0	83	2	33	13,0	9,8	0,0	45,9	2,6	28,7	
Europe													
Belgique	45.314	31.805	1.225	5.928	17.295	25.807	27,6	1,9	2,8	4,0	6,3	57,4	
Suisse	6.984	15	549	583	239	1.087	47,7	20,0	8,2	8,4	8,7	7,0	
Luxembourg	5.327	1.311	1.212	2.606	1.854	9.527	29,0	4,3	16,7	11,4	2,8	35,7	
Reste de l'Europe	9.771	822	708	1.430	2.723	4.696	44,1	15,0	5,8	6,2	6,1	22,9	
Total	77.268	33.982	4.172	12.903	23.493	42.880	34,2	6,6	4,9	6,1	6,0	42,1	
dont: total non-performant	1.571	1.605	60	498	707	1.100	19,6	4,5	7,6	2,2	7,6	58,4	

1. Les valeurs de couverture ne sont pas limitées à leur encours.

Comptes annuels consolidés - suite

Valeurs de couverture incluant les garanties perçues – Portefeuille de crédit aux entreprises par région (2016)¹

En millions d'EUR / En %	Type de couverture											Value to loan	
	Encours	Prêts immobiliers	Sûreté financière éligible	Autre éligible en vertu du CRR/CRD IV	Garanties	Non-éligible en vertu du CRR/CRD IV	Pas de couverture	>0%-25%	>25%-50%	>50%-75%	>75%-<100	≥ 100%	
Afrique	842	4	53	537	618	338	8,7	22,3	11,6	12,2	7,6	37,8	
Amérique	3.440	237	89	2.006	1.064	1.254	34,5	4,3	3,4	5,4	14,8	37,7	
Asie	3.825	3	83	755	1.368	698	43,7	10,1	25,1	4,8	10,7	5,6	
Australie	85	0	4	92	0	3	5,7	0,0	52,7	31,9	7,3	2,4	
Europe													
Belgique	43.706	30.587	1.527	5.865	17.220	24.852	29,0	2,1	2,6	4,0	6,2	56,1	
Suisse	7.618	23	507	1.618	1.191	1.028	46,9	6,3	10,0	14,2	15,7	7,0	
Luxembourg	4.840	1.205	104	730	2.035	7.073	23,0	3,5	20,2	9,8	2,9	40,6	
Reste de l'Europe	10.271	1.342	1.251	2.616	3.608	4.671	35,5	5,8	11,7	9,9	12,2	24,9	
Total	74.628	33.401	3.617	14.219	27.104	39.917	32,1	3,9	7,1	6,4	8,5	42,1	
dont: total non-performant	1.535	1.325	41	953	868	1.072	17,8	0,6	1,9	5,9	5,8	67,9	

1. Les valeurs de couverture ne sont pas limitées à leur encours.

La couverture du portefeuille de crédits aux entreprises total est restée stable en 2017. L'augmentation des couvertures de Belgique est en ligne avec la hausse de l'encours. La hausse de l'encours au Luxembourg s'explique en large mesure par l'augmentation de l'exposition à la Banque centrale du Luxembourg. Étant donné que cette exposition n'est pas garantie, il y a un repli de la Value to Loan du Luxembourg.

Qualité du crédit

Après avoir atteint des niveaux de risque de crédit un peu supérieurs, considérés comme découlant de la crise financière et du ralentissement économique, la qualité du crédit a poursuivi son amélioration en 2017.

Catégories de risque de crédit

	Ordinaire	Liste de surveillance	Restructuration ¹	Non-performant ¹
Notations possibles	1-19	1-19	11-20	20-22
Notations typiques	1-14	15-17	18-20	20-22
Détérioration du risque	Non significative	Significative	Significative	Significative
Intervention significative	Non requise	Non requise	Requise	Requise
Inclut les dépréciations	Non	Non	Oui	Oui
Propriété du compte	Front Office	Front Office	Front Office	Front Office
Credit Risk Management	Ordinaire	Ordinaire	Restructuration de crédit	Restructuration de crédit
Gestionnaire principal	Front Office	Front Office	Restructuration de crédit	Restructuration de crédit
Provisions comptables	IBNR	IBNR	IBNR/INSFA/ISFA	INSFA/ISFA

1. De plus amples informations concernant les catégories Restructuration et Non performant sont disponibles dans la section Restructuration de crédit.

Qualité du crédit: portefeuille, encours¹

En millions d'EUR	2017	2016
Ni impayé ni non performant	121.083	110.015
Crédit aux particuliers impayé, mais performant (1-90 jours)	1.594	1.802
Non performant	2.682	2.747
Total	125.359	114.564

1. Sur base des activités de prêt et d'investissement.

La qualité crédit du portefeuille d'ING Belgique s'est améliorée, montrant des arriérés et des actifs non-performant plus faibles, alors que les volumes ont augmenté. C'est surtout dans le segment Retail (MidCorporate inclus) que l'on observe des améliorations. Les crédits en défaut du segment Retail ont diminué d'environ 6% au cours de 2017. Cette baisse est partiellement contrebalancée par une augmentation dans le segment Wholesale Banking.

Arriérés de créances

Retail Banking mesure en permanence son portefeuille en termes d'arriérés de paiement. Les portefeuilles retail sont étroitement surveillés sur une base mensuelle pour déterminer la présence de changements significatifs au niveau des arriérés. La méthodologie s'applique principalement aux crédits à des particuliers, comme des prêts immobiliers résidentiels, prêts voiture et autres prêts de gré à gré. Une obligation est considérée comme en arriéré si le paiement d'intérêts ou du principal compte plus d'un jour de retard. Si les arriérés continuent d'exister, le débiteur est transféré vers une unité de restructuration. Le débiteur est ramené à la cote de risque 20 (non performant) lorsque les arriérés dépassent les 90 jours. Le tableau suivant représente tous les arriérés à partir du jour 1.

Analyse chronologique (prêts en souffrance, mais performants): Portefeuille de crédits aux particuliers, encours ¹

En millions d'EUR	2017	2016
En arriéré depuis 1-30 jours	1.302	1.496
En arriéré depuis 31-60 jours	239	259
En arriéré depuis 61-90 jours	53	47
Total	1.594	1.802

1. Sur base des crédits aux particuliers. Le montant des actifs financiers en arriéré, mais performants par rapport aux activités hors prêts n'est pas significatif.

Wholesale Banking: pour les prêts commerciaux (gouvernements, institutions et entreprises), ING Belgique qualifie les débiteurs de non performants lorsque l'un des manquements figurant dans la liste suivante apparaît:

- Faillite ou réorganisation financière: l'emprunteur a demandé la faillite ou a été placé (ou va probablement le demander ou l'être) en faillite ou sous une protection similaire, empêchant ou retardant le remboursement de l'actif financier;
- L'emprunteur a failli au remboursement du principal, des intérêts ou des frais, et cette situation s'est maintenue pendant une certaine période:
 - Entreprises: plus de 90 jours; et
 - Institutions financières et gouvernements: à partir du jour 1. Cependant, une période de recherche de 14 jours calendrier sera respectée afin de permettre à ING Bank de déterminer si le défaut de paiement était dû à des raisons non opérationnelles (c'est-à-dire à la détérioration de la qualité de crédit de l'organisme financier) ou à des raisons opérationnelles. Ce dernier cas ne déclenche pas la situation de défaillance.
- ING Bank pense que l'emprunteur ne va probablement pas payer : l'emprunteur a connu des difficultés financières importantes ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Les événements suivants peuvent être considérés comme des exemples d'indicateurs de difficulté financière:
 - (1) L'emprunteur (ou tiers) a initié une procédure d'insolvabilité.
 - (2) Statut NPL (non-performing loan - emprunt non performant) d'une société du groupe/d'un co-emprunteur.
 - (3) Fraude significative (affectant la capacité qu'a la société à assurer le service de sa dette)
 - (4) Un doute plane concernant la capacité qu'a l'emprunteur de générer des flux de trésorerie stables et suffisants pour assurer le service de sa dette.
 - (5) La restructuration de la dette inclut une conversion partielle (abandon de créance) ou une conversion des créances contre des participations.
- ING Belgique a accordé des concessions liées aux difficultés financières de l'emprunteur, dont l'effet est une réduction des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier au-dessous de la valeur comptable actuelle.

Wholesale Banking adopte une approche par entreprise individuelle, faisant appel à des indicateurs d'alerte précoce pour signaler tout problème futur éventuel au niveau du service de la dette.

Prêts non performants

Le portefeuille de prêts d'ING Belgique fait l'objet d'un examen constant. Les prêts dont les obligations financières restent impayées plus de 90 jours après l'échéance sont automatiquement reclassés comme non performants (en défaut). Pour ce qui concerne les portefeuilles de prêts commerciaux, des raisons expliquent généralement la déclaration d'un prêt comme non performant avant qu'il ne soit en arriéré depuis plus de 90 jours. Ces raisons incluent notamment l'évaluation par ING Belgique de l'incapacité perçue du client à satisfaire ses obligations financières ou le fait que le client ait déposé son bilan ou entamé une procédure de protection contre la faillite.

Comptes annuels consolidés - suite

Le tableau qui suit représente la répartition par secteur économique des encours de risque de crédit pour les emprunts ou positions faisant partie de la catégorie des prêts non performants:

Prêts non performants, encours par secteur économique ¹		
En millions d'EUR	2017	2016
Particuliers	544	590
Services	448	483
Industrie générale	307	319
Constructeurs & entrepreneurs	274	268
Ressources naturelles	245	122
Immobilier	211	240
Alimentation, boissons et soins	169	177
Retail	140	180
Autres	343	357
Total	2.682	2.747

1. Les secteurs économiques n'étant pas spécifiés dans l'aperçu susmentionné sont regroupés sous Autres.

Les crédits en défaut ont baissé dans la plupart des secteurs industriels, à l'exception de 'ressources Naturelles' et 'Constructeurs et Entrepreneurs'. Les diminutions se retrouvent surtout dans les secteurs 'Particuliers', 'Retail' et 'Services'. L'augmentation en 'Ressources Naturelles' est due à deux dossiers dans le segment Corporate.

Provisionnement

Les provisions pour pertes sur prêts (LLP) sont calculées et comptabilisées conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Les LLP sont comptabilisées en tant qu'actifs financiers mesurés aux coûts amortis (prêts et créances, investissements détenus jusqu'à l'échéance). On distingue trois types de LLP:

- Les provisions Individually Significant Financial Asset (ISFA ou actif financier individuellement significatif): lorsqu'il existe une preuve objective qu'un actif financier est en défaut à la suite de l'un ou de plusieurs des éléments déclencheurs prévus. Dans ces cas, ING attribue une note de risque de 20, 21 ou 22. Des provisions spécifiques sont calculées si l'exposition à un emprunteur est supérieure à 1 million EUR. Les provisions sont calculées sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés selon un ou plusieurs scénarios les plus probables pour arriver à la meilleure estimation de recouvrements futurs. Les provisions sont établies sur une base trimestrielle;
- Les provisions Individually Not Significant Financial Asset (INSFA ou actif financier individuellement non significatif) : sont constituées pour les prêts non performants (notations 20-22), si l'exposition à un emprunteur est inférieure au seuil. Ces provisions sont déterminées à l'appui d'une approche basée sur un modèle collectif; et
- Provisions Incurred But Not Recognised (IBNR ou subies mais pas encore rapportées): elles sont constituées pour le portefeuille de prêts performants sous la forme d'une estimation ou approximation des pertes/défaillances pouvant déjà être survenues dans le portefeuille. Le délai de probabilité de défaut utilisé dans le calcul des provisions IBNR fait référence à la période pendant laquelle un actif est déprécié (en arriéré), mais pas encore reconnu en tant que tel (en raison de l'absence de preuves objectives), jusqu'au moment où des preuves objectives de dépréciation apparaissent et sont disponibles pour ING Belgique («Loss Emergence Period»).

Les provisions ISFA, INSFA et IBNR sont comptabilisées et calculées à l'aide de normes standard au sein d'ING Bank. En cas de preuve objective de la présence d'un ou de plusieurs des éléments déclencheurs de la défaillance, la banque calcule des provisions ISFA ou INSFA. Une analyse est réalisée chaque trimestre afin de déterminer le niveau approprié de la LLP et des coûts du risque. L'ING Bank Provisioning Committee (IPC) traite des LLP pour ING Belgique et les approuve, sur la base de propositions émanant d'ING Belgique.

Provisions: portefeuille ¹							
En millions d'EUR	Wholesale banking		Retail banking			Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	
Solde d'ouverture	101	70	618	640	719	710	
Dépréciations	-30	-2	-123	-157	-152	-158	
Recouvrements	0	0	5	11	5	11	
Hausse/(baisse) de la provision pour pertes sur prêts	61	34	102	175	164	208	
Taux de change ou autres mouvements	-1	-1	-14	-50	-15	-51	
Solde de clôture	131	101	590	618	721	719	

1. Les segments Wholesale Banking et Retail Banking sont basés sur la segmentation de l'ING Provisioning Committee (IPC) : chiffres basés sur les documents trimestriels de Sign Off envoyés au IPC.

La stabilité des provisions globales pour pertes sur prêts s'explique par le fait que l'augmentation de Wholesale Banking (en raison d'un nombre limité de dossiers non performants dans les segments Corporates & Structured Finance) est compensée par les replis du segment Retail (dont PME). Les prêts non remboursés dans le segment Retail ont diminué de 6 % en 2017. En dépit d'une hausse de volume observée dans ce segment, le niveau de provisions pour prêts performants est demeuré inchangé.

Prorogation (Forbearance)

Il est question de prorogation lorsqu'un client est réputé incapable de répondre à ses engagements financiers découlant du contrat en raison de difficultés financières et qu'ING décide d'accorder des concessions à ce client. Les expositions renégociées sont des expositions pour lesquelles des mesures de prorogation ont été accordées. Les mesures de prorogation peuvent consister soit en des modifications aux termes contractuels existants soit en un refinancement total ou partiel. Citons comme exemple la réduction des paiements du principal et/ou des intérêts du prêt, des délais de paiement étendus, des consolidations de dette et des reports de saisies.

Pour les clients Corporate, ING Belgique applique des mesures de prorogation pour soutenir les clients ayant des business models fondamentalement viables, mais souffrant de difficultés temporaires. L'objectif consiste à maximiser la capacité de remboursement des clients.

Pour les clients Retail, des critères clairs ont été établis pour déterminer si un client peut prétendre à une mesure de prorogation (généralement dans le cadre d'un processus automatisé). Des mandats d'approbation spécifiques ont été mis en place pour approuver les mesures, ainsi que des procédures de gestion, de contrôle et de reporting des activités de prorogation.

Les expositions assorties de mesures de prorogation peuvent être soit performantes (cotes de risque 1-19) soit non performantes (cotes de risque 20-22). ING applique des critères pour déplacer des expositions renégociées de non performantes à performantes ainsi que des critères pour retirer le statut de prorogation. Ces critères sont conformes aux normes EBA à ce sujet. Une exposition est déclarée renégociée pour minimum deux ans, plus une période probatoire observée pour les expositions renégociées pour repasser de non performantes à performantes.

ING Bank a mis en œuvre sa politique de prorogation en 2014. En 2016, sur la base d'une réévaluation détaillée des normes pertinentes établies par l'EBA et d'orientations réglementaires subséquentes, ING Bank a renforcé les définitions appliquées en vertu de sa politique de prorogation. Les principales révisions de la politique ayant donné lieu à une extension du champ d'application de la prorogation concernent l'inclusion de concessions lorsque le risque est considérablement atténué par le client, et de renoncations ou modifications de principaux engagements financiers. Suite à ces révisions de la définition et du champ d'application, l'application d'une exposition renégociée reconnue par ING Belgique a augmenté considérablement étant donné que des mesures adoptées (dans des périodes précédentes) sont à présent reconnues comme prorogation.

Aperçu des actifs renégociés ¹

En millions d'EUR / En %	2017				2016			
	Actifs renégociés	dont: performant	dont: non-performant	Pourcentage du portefeuille total	Actifs renégociés	dont: performant	dont: non-performant	Pourcentage du portefeuille total
Wholesale banking	346	202	144	0,42	617	298	319	0,84
Retail banking	751	302	449	1,72	706	252	454	1,70
Total	1.097	504	592	0,87	1.323	550	773	1,15

1. Les engagements inutilisés sont exclus.

Risque de marché

Introduction

Le risque de marché est le risque que les mouvements des variables du marché, comme les taux d'intérêt, les prix des actions, les taux de change, les différentiels de crédit et les prix de l'immobilier influencent négativement les bénéfices de la banque, son capital, sa valeur de marché ou sa position de liquidité. Le risque de marché survient soit au travers des positions dans les portefeuilles de négociation soit au travers des positions du portefeuille bancaire. Les positions du portefeuille bancaire sont destinées à être détenues sur le long terme (ou jusqu'à échéance) ou à des fins de couverture d'autres positions bancaires. Les positions de négociation sont généralement détenues afin de tirer parti de mouvements de prix à court terme. Ce qui signifie que les instruments financiers dans les portefeuilles de négociation devraient être exempts de restrictions en matière de négociabilité. Des politiques et processus ont été mis en place pour contrôler l'intégration de positions dans un portefeuille de négociation ou un portefeuille bancaire et transférer un risque du portefeuille de négociation vers le portefeuille bancaire et inversement.

Gouvernance

Un cadre de gouvernance a été mis en place, définissant les rôles et responsabilités spécifiques de business management, de la Gestion des risques de marché et des organismes d'approbation internes par activité.

Au sein d'ING Bank, l'appétit au risque global est défini par le Conseil de surveillance. Le risque de marché relève du contrôle du MBB et est délégué à la fonction ALCO, ALCO Bank étant l'autorité d'approbation supérieure. ALCO Bank surveille le respect de l'appétit au risque pour le risque de marché et établit des limites supplémentaires si nécessaire. Ces limites sont répercutées à tous les niveaux de l'organisation par le biais d'ALCO de niveaux inférieurs. Cette structure ALCO au sein d'ING Bank facilite une Gestion des risques descendante, l'établissement de limites et le contrôle du risque de marché.

Le département Balance Sheet Risk (BSR) et le département Credit & Trading Risk (C&TR) sont les services indépendants en charge de la conception et de l'exécution des fonctions de Gestion des risques de marché de la Banque et du risque de crédit de contrepartie et qui viennent soutenir la fonction ALCO. Balance Sheet Risk se concentre sur les risques de marché dans les portefeuilles bancaires, le département Gestion du capital et le département Bank Treasury, tandis que Credit & Trading Risk s'occupe du risque de crédit de contrepartie et des risques de marché découlant des portefeuilles de négociation des marchés financiers. La structure organisationnelle reconnaît que la prise de risque et la gestion des risques se font en large mesure au niveau régional/local. Le reporting ascendant permet à chaque niveau de management d'évaluer pleinement le risque de marché pertinent pour son niveau respectif.

Il incombe aux départements BSR et C&TR de déterminer des politiques et procédures adéquates pour assurer une gestion active du risque de marché dans les portefeuilles bancaires et de négociation ainsi qu'un contrôle de la conformité vis-à-vis des directives. L'évaluation du risque de marché pour les nouveaux produits et nouvelles activités est un élément important de la fonction de Gestion des risques de marché. De plus, les deux départements maintiennent un cadre de limites adéquat et conforme au cadre d'appétit au risque d'ING Bank. Les divisions sont tenues d'adhérer aux limites qui sont approuvées en dernier ressort par ALCO Bank. Toute violation de ces limites doit être rapportée à un cadre supérieur dans les meilleurs délais et la division est alors sommée de prendre les mesures appropriées pour réduire la position de risque.

Le présent paragraphe sur le risque de marché approfondit les différents éléments de l'approche de Gestion des risques pour :

- Le capital économique pour risque de marché pour portefeuilles de négociation et bancaires;
- Les risques de marché dans les portefeuilles bancaires.

Capital économique pour risque de marché

Le capital économique pour risque de marché est le capital économique nécessaire pour résister à des mouvements de valeur inattendus dus à des changements au niveau des variables du marché et du risque de modèle.

Divulgaration du modèle

Le capital économique pour le risque de marché est calculé pour les expositions détenues dans les portefeuilles de négociation et dans les portefeuilles bancaires et inclue le risque de taux d'intérêt, le risque de variation de cours des actions, le risque de change, le risque immobilier et les risques de modèle. Le capital économique pour le risque de marché est calculé à l'aide de méthodologies mises au point en interne avec un niveau de confiance de 99,95 % sur un horizon d'un an. Pour déterminer le capital économique pour le risque de marché, il est recouru à un modèle basé sur une simulation qui comprend un changement d'échelle vers l'intervalle de confiance et la période de détention requis. En déterminant ce facteur d'échelle, divers autres facteurs, tels que les mouvements de marché (événements) et les interventions de la direction, sont également pris en compte.

Les options intégrées, comme l'option de paiement anticipé et l'option sur taux offerte dans les prêts immobiliers dans les portefeuilles bancaires, donnent lieu à un risque de taux d'intérêt non linéaire dans les portefeuilles bancaires. Les options intégrées sont couvertes sur le plan économique à l'aide d'une méthode de couverture delta, laissant le portefeuille de prêts immobiliers exposé au risque de convexité et de volatilité. Pour le calcul du capital économique pour ce risque de taux d'intérêt non linéaire, ING Belgique procède à une simulation Monte Carlo.

Le risque immobilier inclut à la fois les risques de marché du portefeuille d'investissement immobilier et du portefeuille de développement d'ING Wholesale Banking. Le capital économique pour le risque immobilier est évalué sur la base des variables sous-jacentes du marché. Lors de l'agrégation des différentes mesures de capital économique pour le risque de marché, réalisées pour les différents portefeuilles, les bénéfices de la diversification (sur la base de corrélations en période de crise ou « stressed correlations ») sont pris en compte, car on ne s'attend pas à ce que tous les mouvements extrêmes du marché surviennent simultanément.

Risque de marché dans les portefeuilles bancaires

ING Belgique établit une distinction entre portefeuilles de négociation et portefeuilles bancaires. Les positions dans les portefeuilles bancaires découlent des risques de marché inhérents aux produits commerciaux qui sont vendus aux clients, des expositions de Bank Treasury et de l'investissement de fonds propres (capital de base). Les produits commerciaux et les produits utilisés pour couvrir les expositions au risque de marché lié à ces produits sont destinés à être conservés jusqu'à leur arrivée à échéance, ou à tout le moins sur le long terme.

Transfert du risque

Le processus du transfert du risque constitue un élément important de la gestion des risques de marché dans les portefeuilles bancaires. Dans ce processus, les risques de taux d'intérêt, de change, de financement et de liquidité sont transférés à partir des portefeuilles commerciaux par le biais d'un financement équivalent à Bank Treasury, où ils sont gérés de façon centralisée.

Mesure du risque

Les principaux concepts et paramètres utilisés pour la mesure du risque de marché dans les portefeuilles bancaires sont décrits ci-après par type de risque.

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires est défini comme l'exposition des bénéfices, du capital et de la valeur de marché de la Banque à des mouvements défavorables des taux d'intérêt découlant de positions dans les portefeuilles bancaires.

Gouvernance

La Gestion des risques de taux d'intérêt suit le risque de taux d'intérêt dans le cadre du portefeuille bancaire approuvé par ALCO Bank. Ce cadre décrit les rôles et responsabilités, paramètres de risque et définit les politiques et procédures liées à la Gestion des risques de taux d'intérêt. De plus, au niveau global, ALCO Bank définit l'appétit au risque pour le risque de taux d'intérêt, traduit en limites pour les paramètres du risque de taux d'intérêt.

Comptes annuels consolidés - suite

L'approche de la Gestion des risques de taux d'intérêt d'ING Bank, tel qu'établie dans ce cadre, consiste à centraliser les risques des portefeuilles commerciaux (incluant les produits vendus aux clients) vers des portefeuilles de risque de taux d'intérêt centraux. Elle permet une nette démarcation entre les résultats des activités commerciales et les résultats sur les positions de taux d'intérêt non couvertes.

ING Bank distingue trois types d'activités générant un risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires:

- Investissement de propres fonds (par Capital Management)
- Activités commerciales (p. ex. activité retail)
- La position stratégique en matière de taux d'intérêt (Bank Treasury)

Profil de risque

Les parties suivantes traitent des expositions au risque de taux d'intérêt dans les portefeuilles bancaires. ING Bank fait appel à des mesures du risque reposant tant sur les bénéfices que sur la valeur. La sensibilité du résultat (Earnings Sensitivity ou ES) est utilisée pour offrir une perspective quant aux résultats, tandis que la valeur actuelle nette (VAN) à risque (Net Present Value-at-Risk) et la valeur du point de base (Basis Point Value) offrent une perspective quant à la valeur. Par ailleurs, les actions de gestion correctives ne sont pas prises en compte dans ces chiffres.

Sensibilité du résultat (ES)

La sensibilité du résultat est modélisée conformément à ce qui est décrit ci-avant et mesure l'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur le produit d'intérêt net (avant impôts) des portefeuilles bancaires, excluant la sensibilité du différentiel de crédit. Les chiffres relatifs à la sensibilité du résultat dans les tableaux suivants reflètent un choc de taux d'intérêt instantané de 1 % sur un horizon de 1 an pour la situation de 2016, et un choc de taux d'intérêt graduel de 0,9% sur un horizon de 1 an pour la situation de 2017. Les chiffres de 2016 ne sont pas rapportés car ils ne sont pas comparables à ceux de 2017. Le cadre des indicateurs rapportés correspond à toutes les positions dans les comptes de la trésorerie de la banque ainsi que les prêts hypothécaires, comptes courants et comptes épargne dans les comptes commerciaux.

VAN à risque dans les portefeuilles bancaires par devise (choc parallèle instantané)

En millions d'EUR	2017	
	-90 points de base	+90 points de base
Euro	-27	9
Dollar américain	1	-1
Autres	1	0
Total	-26	8

VAN à risque dans les portefeuilles bancaires par activité (choc parallèle instantané)

En millions d'EUR	2017	
	-90 points de base	+90 points de base
Wholesale banking	-19	32
Retail banking	-6	-23
Total	-26	8

La sensibilité du résultat est principalement influencée par la sensibilité de l'épargne aux fluctuations des taux d'intérêt devant passer par les différences de taux d'intérêt entre les taux d'épargne et le rendement des investissements et est partiellement compensée par la sensibilité des prêts immobiliers. L'investissement de fonds propres n'exerce qu'un impact marginal sur la sensibilité du résultat, étant donné que seule une partie relativement minime doit être (ré)investie sur un horizon de un an.

Analyse des écarts d'une année sur l'autre

L'évolution entre les deux années est difficile à comparer vu que la méthodologie pour calculer la sensibilité du résultat ainsi que les chocs utilisés ont été revus en 2017. La politique d'ING concernant le risque de marché indique que tous les risques sont entièrement transférés vers un 'Bank Treasury book' centralisé et ces risques sont gérés dans un cadre de tolérance au risque qui est défini par le comité Alco Belux. L'appétit pour le risque n'a pas changé et toutes les positions ont été gérées en respectant ces limites.

Valeur actualisée nette (VAN) à risque

La VAN à risque mesure l'impact de l'évolution des taux d'intérêt sur la valeur. Pour le calcul de la VAN à risque, un choc instantané de 1 % pour 2016 et 0.9% pour 2017 est appliqué. Les chiffres de 2016 ne sont pas rapportés car ils ne sont pas comparables à ceux de 2017. Le cadre des indicateurs rapportés correspond à toutes les positions dans les comptes de la trésorerie de la banque ainsi que les prêts hypothécaires, comptes courants et comptes épargne dans les comptes commerciaux.

Comptes annuels consolidés - suite

L'impact total sur la valeur ne peut être directement lié au bilan ni au compte de résultat, étant donné que les mouvements de juste valeur dans les portefeuilles bancaires ne sont pas nécessairement comptabilisés dans le compte de résultat ni dans les fonds propres. Il est attendu que les mutations de valeur se matérialisent au fil du temps dans le compte de résultat si les taux d'intérêt évoluent conformément aux taux à terme pendant la maturité résiduelle du portefeuille.

VAN à risque dans les portefeuilles bancaires par devise (choc parallèle instantané)

En millions d'EUR	2017	
	-90 points de base	+90 points de base
Euro	68	-349
Dollar américain	-2	2
Autres	1	-1
Total	67	-348

VAN à risque dans les portefeuilles bancaires par activité (choc parallèle instantané)

En millions d'EUR	2017	
	-90 points de base	+90 points de base
Wholesale banking	110	-80
Retail banking	-43	-268
Total	67	-348

VAN à risque des portefeuilles bancaires par catégorie comptable (choc parallèle instantané)

En millions d'EUR	2017	
	-90 points de base	+90 points de base
Prêts et créances et détenus jusqu'à l'échéance	-771	444
Disponible à la vente	797	-797
Juste valeur par le compte de résultat	40	4
Total	67	-348

La VAN à risque est dominée par les investissements à long terme sensibles aux taux d'intérêt de fonds propres, étant donné que les fonds propres à proprement parler ne sont pas modélisés et ne sont dès lors pas présentés comme une compensation pour les investissements de fonds propres. La valeur de ces investissements varie sensiblement si les taux d'intérêt augmentent de 1 %.

Analyse des écarts d'une année sur l'autre

L'évolution entre les deux années est difficile à comparer vu que la méthodologie pour calculer la VAN à risque ainsi que les chocs utilisés ont été revus en 2017. La politique d'ING concernant le risque de marché indique que tous les risques sont entièrement transférés vers un 'Bank Treasury book' centralisé et ces risques sont gérés dans un cadre de tolérance au risque qui est défini par le comité Alco Belux. L'appétit pour le risque n'a pas changé et toutes les positions ont été gérées en respectant ces limites.

Valeur du point de base (VPB)

La VPB mesure l'impact d'une hausse des taux d'intérêt d'un point de base sur la valeur. Dans une large mesure, la VPB et la VAN à risque reflètent le même risque, la différence étant que la VPB ne reflète pas le risque de convexité, en raison du changement léger au niveau des taux d'intérêt. Les chiffres de 2016 ne sont pas rapportés car ils ne sont pas comparables à ceux de 2017. Le cadre des indicateurs rapportés correspond à toutes les positions dans les comptes de la trésorerie de la banque ainsi que les prêts hypothécaires, comptes courants et comptes épargne dans les comptes commerciaux.

VPB des portefeuilles bancaires par devise

En milliers d'EUR	2017	
	Euro	
Dollar américain		17
Autres		-7
Total		-2.643

Conformément à la VAN à risque, la position VPB globale de la Banque est dominée par les investissements à long terme de fonds propres, étant donné que la valeur actuelle de cette position variera sensiblement si les taux d'intérêt augmentent d'un point de base.

Comptes annuels consolidés - suite

Risque de change dans les portefeuilles bancaires

Les expositions au risque de change des portefeuilles bancaires résultent des activités bancaires commerciales principales (entités travaillant dans des devises autres que leur devise de base), d'investissements en devises étrangères dans des filiales (y compris le résultat net réalisé) et des participations stratégiques en devises étrangères. La politique relative à ces expositions est succinctement décrite ci-dessous.

Gouvernance – Activité bancaire principale

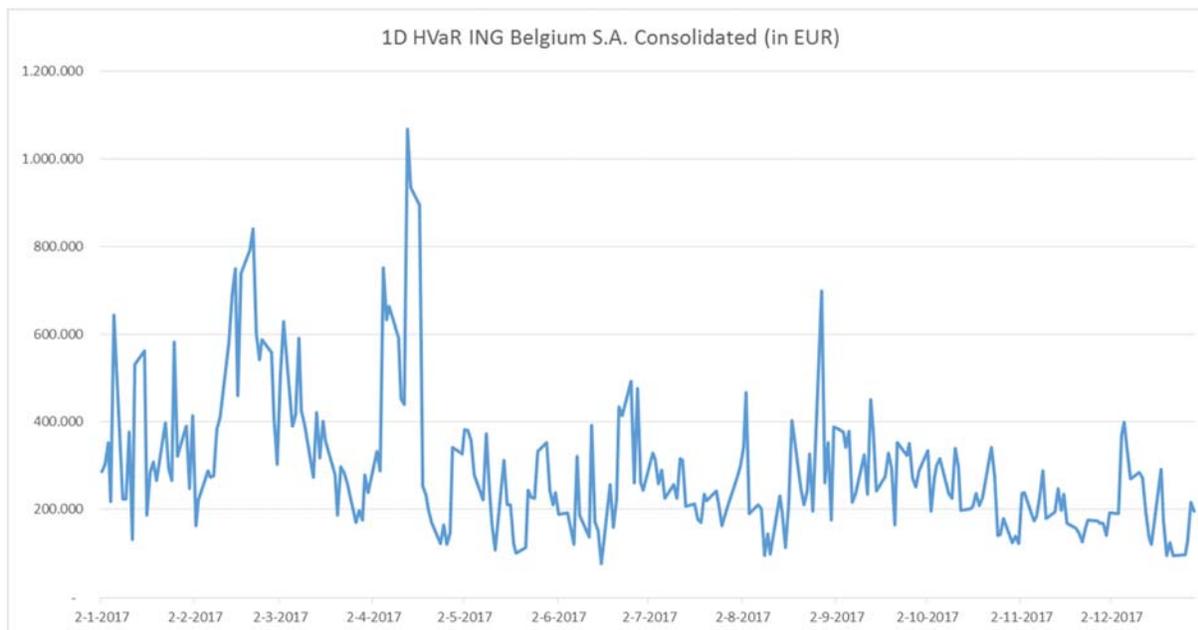
Chaque entité couvre le risque de change issu de ses activités bancaires commerciales principales dans sa devise de base. Ainsi, les éléments de l'actif et du passif sont harmonisés en termes de devises.

Gouvernance – Résultats des conversions

La stratégie d'ING Bank consiste à maintenir le ratio Tier 1 cible dans une certaine fourchette lorsque les taux de change fluctuent, tout en limitant la volatilité du compte de résultat. Dès lors, des couvertures sont uniquement instaurées dans la mesure où elles peuvent être comptabilisées comme telles dans les capitaux propres. Ceci est fait au niveau ING Group. Sachant cela, la couverture de ratio Tier 1 peut être réalisée en prenant délibérément des positions en devises étrangères équivalentes à certaines positions cibles, de sorte que le capital Tier 1 cible et les actifs pondérés en fonction des risques affichent, en termes relatifs, la même sensibilité à l'évolution des taux de change. Une sélection de devises des marchés émergents répondant à des exigences spécifiques n'a pas de position cible, mais peut rester ouverte en vertu de la politique.

Risque de marché dans les portefeuilles de négociation

Dans les portefeuilles de négociation, les positions sont maintenues sur les marchés financiers professionnels. Ces positions sont souvent le fruit de transactions avec des clients et peuvent servir à tirer profit de fluctuation des cours à court terme. La méthodologie de simulation historique de la Valeur à risque est utilisée comme première mesure du risque lié. La Valeur à risque pour le risque de marché quantifie, avec un degré de confiance unilatéral de 99 %, la pire perte envisageable en un jour qui pourrait survenir suite à des changements au niveau des facteurs de risque (par ex. le taux d'intérêt, le cours des actions, le taux de change, les différentiels de crédit, les volatilités implicites) si les positions demeurent inchangées pendant une journée. Pour ING Belgique, ces positions de négociation et la Valeur à risque liée sont limitées, comme l'illustre le tableau suivant.



Risque de financement et de liquidité

Introduction

Le risque de financement et de liquidité est le risque qu'ING Bank ou l'une de ses filiales ne puisse pas honorer ses dettes financières arrivées à échéance à un coût raisonnable et dans les délais impartis. ING Belgique intègre la gestion des financements et liquidités dans sa stratégie commerciale. Afin d'optimiser sa Gestion des risques de financement et de liquidité, ING Belgique a mis au point un cadre du risque de financement et de liquidité destiné à maximiser l'accès aux liquidités et à minimiser les risques et coûts de financement. Le principal objectif de la Gestion des risques de financement et de liquidité d'ING consiste à préserver un niveau de liquidité suffisant pour assurer des activités sûres dans des conditions de marché normales et en périodes de crise.

Gouvernance

Au sein d'ING Bank, le MBB, les départements du personnel du domaine du CRO et du CFO, Capital Management et Bank Treasury supervisent le risque de financement et de liquidité et sont en charge de sa gestion. Le MBB définit la stratégie de financement et de liquidité, la position de financement et de liquidité cible de même que l'appétit au risque sur la base de recommandations formulées par Bank Treasury, Capital Management, Balance Sheet Risk et Finance. La Gestion des risques de liquidité au sein d'ING Bank est contrôlée par la fonction ALCO, ALCO Bank étant l'autorité d'approbation supérieure supervisant l'exécution de la stratégie globale établie par le MBB.

Management

Cadre

Le cadre de Gestion des risques de liquidité intègre tous les principes de risque pertinents en ce qui concerne la gestion journalière et continue du risque de financement et de liquidité. Le cadre englobe les principaux éléments suivants:

- Appétit au risque en matière de liquidité: il est défini par ALCO Belux (incluant la majorité des membres du ExCo), conformément à la complexité, au mix d'activités et au profil de risque des liquidités d'ING. L'appétit au risque est réévalué sur une base annuelle et fait partie des données d'entrée qu'utilisent les entités dans leurs business plans à moyen terme. L'appétit au risque défini est alloué aux ALCO de niveau inférieur;
- Financement : la fonction Bank Treasury établit et actualise la stratégie de financement et la planification des financements, prenant en compte la diversification en termes de sources et la teneur du financement;
- Gestion des liquidités intrajournalières : Bank Treasury contrôle activement ses positions de liquidité à court terme et les risques y afférents de façon à répondre aux obligations de paiement et de règlement sur une base ponctuelle, dans des conditions normales et de crise;
- Gestion de la position relative aux sûretés: Bank Treasury contrôle activement le risque de liquidité de ses positions relatives aux sûretés de façon à répondre aux besoins et ressources en matière de sûretés d'ING, dans des conditions normales et de crise et en conformité avec l'ensemble des règles internes et réglementaires;
- Tampons de liquidités : ALCO Belux veille à conserver suffisamment de liquidités, conformément aux règles et normes de la Banque et réglementaires, ce qui inclut un tampon pour les actifs liquides non grevés de grande qualité, afin de faire face à une variété de situations de crise, en particulier tout incident de nature à tarir ou à amoindrir ses sources de financement (qu'il s'agisse d'opérations sécurisées ou non);
- Transfert et tarification du risque de liquidité: ALCO Bank établit et maintient un cadre de Prix de cession des fonds (Funds Transfer Pricing ou FTP) pour optimiser la Gestion des risques de financement et de liquidité à l'échelle de la Banque, dans le cadre duquel toutes les entités doivent transférer leurs risques de financement et de liquidité structurés à Bank Treasury tout en gérant leurs propres coûts du risque de liquidité lié au comportement des consommateurs. Tout report négatif découlant de la nécessité de préserver un tampon d'actifs liquides comme trésorerie associée n'est pas reflété dans le FTP. Ce report négatif est toutefois capturé et alloué par le biais d'un mécanisme de contingent liquidity charging (CLC) distinct;
- Simulation de crise: ALCO veille à ce que des stress tests de liquidité soient conçus, réalisés et examinés pour identifier des sources de tension potentielle sur les liquidités, afin de déterminer la manière dont elles peuvent être et seront gérées et pour s'assurer que les expositions actuelles restent dans la tolérance de risque de liquidité établie; et
- Plan de financement d'urgence: ALCO assure la conception, le test régulier et la maintenance de plans de financement d'urgence formels, établissant les stratégies de gestion des déficits de liquidités dans des situations d'urgence, élaborant des procédures pour gérer ces situations, établissant des lignes de responsabilité claires et formulant des procédures de mise en œuvre et d'escalade claires.

Appétit au risque en matière de liquidité

L'appétit au risque en matière de liquidité d'ING représente le niveau du risque de liquidité qu'ING est prête à prendre pour mener à bien ses objectifs stratégiques. Les déclarations d'appétit au risque de liquidité (Liquidity Risk Appetite Statements ou RAS) sont alignées sur la stratégie d'ING et allouées aux entités ING sous la forme de limites, et le cas échéant par entité ING. Les RAS d'ING se composent de trois niveaux:

- Les RAS de niveau 1 sont examinées en parallèle afin d'adapter les positions de liquidité d'ING Belgique étant donné qu'elles divergent en termes d'hypothèses, d'horizon et de portée. Les déclarations d'appétit au risque de niveau 1 (i) assurent la conformité avec les obligations réglementaires (LCR et NSFR) et (ii) établissent des tampons adéquats par rapport à des scénarios de crise définis en interne;
- Les RAS de niveau 2 sont des principes supplémentaires qui permettent d'évaluer différents aspects de la position de liquidité consolidée d'ING et/ou du bilan (ratios). Elles peuvent finalement avoir un impact sur les RAS de Niveau 1, ou être complémentaires aux RAS de niveau 1 (auquel cas les différences résident au niveau des paramètres, de l'hypothèse, de la source des données ou des deux). Les déclarations d'appétit au risque de niveau 2 se concentrent sur (i) la position de liquidité de sûreté d'ING Belgique par rapport à des scénarios de crise prolongé, (ii) le ratio de grèvement des actifs et (iii) gestion des liquidités intra journalières; et
- Les RAS de niveau 3 sont des principes supplémentaires qui permettent d'évaluer des aspects de la position de liquidité qui concernent certaines parties d'éléments au bilan et hors bilan, ou représentent une autre spécification des RAS de niveau 1 ou de niveau 2.

Financement

Pour l'établissement du détail des activités de la banque concernant l'utilisation de sources de financement du marché professionnelles, les principes essentiels suivants seront d'application:

- Préserver un accès au marché adéquat dans des conditions de marché normales et de crise, mais encore exploitables;
- Gérer le risque en respectant des limites de risque imposées en interne et en externe et des ratios du bilan; et
- Optimiser le coût du financement en vertu des principes susmentionnés.

S'agissant des sources de financement, ING Belgique gère son bilan très prudemment, le financement à court terme servant principalement au financement d'actifs à court terme. La Banque vise le financement d'actifs à plus long terme et d'investissements à l'aide de passifs stables et à plus long terme. De plus, ING Belgique contrôle les expositions en devises importantes, comme l'USD. La surveillance et le contrôle du financement en USD se font par le biais d'un cadre du risque de financement et de liquidité en USD dédié.

ING Belgique réévalue son plan de financement à tout le moins sur une base trimestrielle, évaluant les évolutions du marché et les exigences de financement.

Gestion des liquidités intrajournalières

L'objectif de la gestion des liquidités intra journalières et de ses risques au sein d'ING est double : elle est axée sur la prévention de dommages à la position de liquidité propre de l'institution, et, à la lumière de son rôle sur les marchés financiers mondiaux, ING prend également en compte les dommages potentiels à d'autres parties pouvant découler de répercussions dans les transactions de paiement et sur titres. La gestion des liquidités intra journalières est assurée par le biais d'une déclaration d'appétit au risque intra journalier, en instaurant notamment des indicateurs de contrôle et des déclencheurs sur les positions de liquidité négatives nettes journalières et les niveaux de décaissement.

Gestion de la position relative aux sûretés

L'objectif de la gestion de la position relative aux sûretés est de s'assurer qu'ING Belgique est capable de répondre aux exigences en matière de sûreté pour les besoins en sûretés d'ING. ING Belgique conserve un tampon de liquidité constitué de liquidités, équivalents de liquidités et autres actifs hautement liquides non grevés pour faciliter le processus. La gestion tactique (à court terme) du tampon de liquidité est assurée par une augmentation ou une diminution de la couverture de liquidité avec transformation de sûretés par l'exécution d'opérations de pension, afin de répondre aux exigences réglementaires et internes. Le reporting et l'analyse se font en assurant la disponibilité de sûretés pour financement d'urgence, son admissibilité et son cheminement vers des espèces de manière efficace.

Tampons de liquidités

Le tampon de liquidités qu'ING Belgique détient peut être considéré comme la partie à court terme de la capacité de rééquilibrage, c'est-à-dire le total des sources et mesures disponibles au sein d'ING pour générer des liquidités (incluant également la cessation des prêts professionnels), et fait office de réserve en cas de besoins de liquidités dans des conditions normales et de crise.

La taille et la composition du tampon de liquidités dépendent de l'appétit au risque d'ING et des normes réglementaires en matière de liquidité. Le tampon inclut uniquement les actifs non grevés et librement disponibles à des fins de liquidité. Bank Treasury assure la gestion fonctionnelle de tous les tampons de liquidités au sein d'ING Belgique.

Le tampon de liquidités est détenu comme une assurance contre une série de scénarios de crise, couvrant le besoin supplémentaire de liquidités qui pourrait survenir sur une courte période définie dans des conditions de crise.

Simulation de crise

La simulation de crise permet à ING d'examiner l'impact d'événements futurs exceptionnels, mais plausibles, sur la position de liquidité de la Banque et fournit des informations sur la vulnérabilité des divisions ou portefeuilles vis-à-vis de certains types de risques et/ou scénarios. La simulation de crise est un outil important utilisé pour identifier, évaluer, mesurer et contrôler les risques de financement et de liquidité, offrant une perspective complémentaire et prospective par rapport à d'autres outils de Gestion des risques de financement et de liquidité.

Conformément aux directives SREP et EBA, la position de liquidité d'ING fait l'objet de stress tests sur une base mensuelle, dans le cadre d'un scénario spécifique combinant un événement de marché avec un événement spécifique à ING. Les résultats des stress tests sont évalués et fournissent des données pour tout suivi quant à la nécessité de mettre en place des mesures d'urgence supplémentaires.

Plan de financement d'urgence

Le plan de financement d'urgence aborde le risque de liquidité d'urgence spécifiquement lié à l'organisation et à la planification de la gestion des liquidités en périodes de crise. Au sein d'ING, pour parer aux éventualités, une équipe de crise dédiée (composée de membres de l'ExCo et de représentants de la haute direction) est en charge de la gestion des liquidités en période de crise.

Comptes annuels consolidés - suite

Analyse des actifs et passifs par maturité

Analyse des actifs par maturité contractuelle (2017)

En milliers d'EUR	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Maturité non- applicable	Total
Trésorerie	9.558.201	0	0	0	0	0	9.558.201
Montants à recevoir des banques	6.574.511	1.760.921	423.937	1.000.024	456.296	0	10.215.689
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats							
- Actifs détenus à des fins de transactions	392.495	241.494	857.763	1.198.745	2.085.224	0	4.775.721
- Dérivés non détenus à des fins de transactions	97.570	147.763	328.452	1.287.098	1.572.410	0	3.433.293
- Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	29.633	20.777	28.907	2.656	945	0	82.918
Participations							
- Disponibles à la vente	370.473	349.618	850.537	8.019.692	4.867.340	66.163	14.523.823
- Détenus jusqu'à maturité	0	130.968	153.966	353.135	0	0	638.069
Prêts et avances à le clientèle	16.233.221	7.748.479	8.072.904	29.258.452	45.131.060	0	106.444.117
Immobilisations incorporelles	0	0	13.860	55.441	0	33.399	102.700
Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	886.318	9.359	161.522	182.735	22.856	0	1.262.790
Actifs divers (où la maturité n'est pas d'application)	0	0	0	0	0	780.522	780.522
Total	34.142.422	10.409.379	10.891.848	41.357.978	54.136.131	880.084	151.817.842

Analyse des actifs par maturité contractuelle (2016)

En milliers d'EUR	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Maturité non- applicable	Total
Trésorerie	5.008.639	0	0	0	0	0	5.008.639
Montants à recevoir des banques	6.754.934	246.383	1.237.499	925.300	721.305	0	9.885.421
Actifs financiers à la juste valeur par compte de résultats							
- Actifs détenus à des fins de transactions	741.729	418.148	921.769	2.711.155	3.881.971	0	8.674.772
- Dérivés non détenus à des fins de transactions	148.956	132.494	367.373	1.520.462	2.243.759	0	4.413.044
- Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	33.614	22.068	29.994	2.274	0	0	87.950
Participations							
- Disponibles à la vente	355.780	194.569	1.739.097	8.199.040	6.479.024	55.414	17.022.923
- Détenus jusqu'à maturité	0	45.440	218.532	575.109	86.817	0	925.897
Prêts et avances à le clientèle	16.503.099	6.782.661	6.887.692	28.457.333	43.001.884	0	101.632.669
Immobilisations incorporelles	0	0	33.308	66.617	0	2.557	102.483
Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	1.234.921	28.114	64.338	210.434	209.574	0	1.747.381
Actifs divers (où la maturité n'est pas d'application)	0	0	0	0	0	917.541	917.541
Total	30.781.672	7.869.877	11.499.602	42.667.723	56.624.334	975.512	150.418.720

Comptes annuels consolidés - suite

Analyse des passifs par maturité contractuelle (2017)

En milliers d'EUR	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Maturité non- applicable	Total
Dettes subordonnées	0	0	0	0	1.252.255	717.118	1.969.372
Obligations émises	324.592	311.474	1.762.165	3.483.307	1.079.914	0	6.961.453
Autres fonds empruntés	0	0	0	0	0	0	0
Montants à payer aux banques	9.331.972	879.449	115.659	5.863.859	454.023	0	16.644.961
Dépôts et fonds de la clientèle	95.308.032	3.773.384	854.169	739.917	220.742	0	100.896.245
Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats							
- Autres passifs détenus à des fins de transactions	357.442	251.891	845.886	1.195.648	2.217.087	0	4.867.954
- Dérivés non détenus à des fins de transactions	164.161	122.243	355.707	1.359.983	2.742.573	0	4.744.667
- Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	25.017	7.297	90.508	1.121.253	58.836	0	1.302.911
Autres passifs	2.675.551	188.974	364.026	770.563	157.569	0	4.156.683
Passifs divers (où la maturité n'est pas d'application)	0	0	0	0	0	87.208	87.208
Total	108.186.767	5.534.711	4.388.121	14.534.530	8.182.999	804.326	141.631.454

Analyse des passifs par maturité contractuelle (2016)

En milliers d'EUR	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Maturité non- applicable	Total
Dettes subordonnées	0	0	87.961	33.889	1.318.579	0	1.440.429
Obligations émises	214.016	270.278	789.536	4.652.614	1.816.807	0	7.743.252
Autres fonds empruntés	0	0	0	0	0	0	0
Montants à payer aux banques	9.579.213	778.285	70.781	2.182.714	722.636	0	13.333.629
Dépôts et fonds de la clientèle	91.162.586	4.072.133	849.298	660.815	301.466	0	97.046.298
Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultats							
- Autres passifs détenus à des fins de transactions	633.535	444.450	1.004.082	2.635.542	4.091.265	0	8.808.874
- Dérivés non détenus à des fins de transactions	230.886	118.016	366.418	1.401.802	3.956.990	0	6.074.112
- Désignés à la juste valeur par le compte de résultats	19.100	102.683	272.029	1.206.482	189.036	0	1.789.330
Autres passifs	2.274.801	2.616	469.109	811.302	241.243	0	3.799.071
Passifs divers (où la maturité n'est pas d'application)	0	0	0	0	0	94.002	94.002
Total	104.114.137	5.788.460	3.909.214	13.585.161	12.638.022	94.002	140.128.997

Financement et profil de liquidités

Sources de financement

En 2017, ING Belgique avait déjà accès à un large éventail de sources de financement, à court et long termes. Le tableau suivant représente les différentes sources de financement du mix de financement:

Mix de financement, par type		
En %	2017	2016
Comptes à terme particuliers	44,0	46,0
Dépôts corporate & autres	35,0	34,0
Interbancaire (banque centrale incluse)	15,0	12,0
Convention de prêt/rachat	0,0	0,0
Dettes publiques	6,0	8,0
Dettes subordonnées	0,0	0,0
Total	100,0	100,0

Le tableau ci-dessus donne un aperçu du financement commercial d'ING Belgique. En 2017, ce mix est resté diversifié.

Non-Financial risk

Introduction

La fonction Non-Financial Risk (NFR) englobe les fonctions de Gestion des risques opérationnel et de conformité. Elle garantit des contrôles de risque adéquats dans ces domaines fonctionnels en mettant en place des politiques claires et des normes minimales intégrées dans toutes les divisions d'ING Bank. L'infrastructure nécessaire a été mise en place pour permettre au management de suivre des événements et des problèmes de risques non financiers. Un système détaillé de contrôles internes qui sont examinés et actualisés autant que nécessaire crée un environnement d'amélioration continue dans la gestion des risques non financiers.

ING Belgique estime que les contrôles entièrement intégrés préservent et améliorent la confiance de ses clients, de son personnel et de ses actionnaires et sont essentiels à la construction d'activités durables. L'Orange Code établit les fondements de normes éthiques élevées qu'ING Bank attend de la part de toutes ses activités commerciales. L'Orange Code nécessite que tous les membres du personnel respectent l'esprit et la lettre des lois et réglementations, avec intégrité surtout, tout en faisant preuve d'honnêteté, de prudence et de responsabilité.

Gouvernance

Des Non-Financial Risk Committees (NFRC) et Management Teams (MT) gèrent, mesurent et surveillent les risques opérationnels et de conformité. Des NFRC existent au niveau de la Banque et à d'autres niveaux pertinents. Ils sont présidés par la première ligne de défense et dirigent les activités de Gestion des risques des première et deuxième lignes de défense relevant de leur champ d'application. Les sujets liés au risque non financier font partie intégrante de l'ordre du jour des MT ordinaires à tous les niveaux de l'organisation. Le NFRC de la Banque est le comité d'approbation et de supervision primaire pour les questions de risque non financier.

Le Head of Operational Risk Management (ORM) et le Chief Compliance Officer dépendent du Chief Risk Officer (CRO) d'ING Belgique et sont conjointement responsables du développement du cadre de politiques et normes de risque non financier au sein d'ING Belgique ainsi que du contrôle de la qualité de la Gestion des risques non financier au sein de l'organisation.

Le Chief Compliance Officer (CCO) est le responsable général du département Compliance Risk Management d'ING Belgique. Il s'agit d'une fonction indépendante qui s'occupe du développement et de l'établissement de politiques et de normes minimales pour la gestion des risques de conformité. Le CCO aide et soutient l'ExCo dans la gestion des risques de conformité et du cadre de contrôle d'ING Belgique. Le CCO participe en permanence au Comité du risque du BoD et se réunit régulièrement avec son président.

Pour éviter tout conflit d'intérêts potentiel, il est impératif que le personnel occupant cette fonction fasse preuve d'indépendance et d'objectivité lors de la fourniture de conseils à la direction commerciale concernant les questions de risque non financier dans leur entité ou division. Pour y parvenir, une ligne de reporting fonctionnelle solide avec le niveau supérieur suivant a été mise en place au sein d'Operational Risk Management (ORM) et de Compliance. Cette ligne de reporting fonctionnelle s'assortit de responsabilités claires concernant la fixation d'objectifs, la rémunération, la gestion des performances et la désignation de nouveaux membres du personnel ainsi que des obligations de veto et d'escalade.

Cadre

ING Belgique possède un cadre détaillé pour les risques non financiers qui soutient et régit le processus d'identification, de mesure, d'atténuation, de surveillance et de contrôle de risques non financiers. Il reflète les étapes décrites dans le modèle Enterprise Risk Management de COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

Des processus ont été mis en place pour identifier les principales menaces, vulnérabilités et risques inhérents pouvant avoir des effets indésirables. Une identification des événements est assurée sur une base proactive et précède une évaluation des risques. Différentes techniques d'identification des risques sont en place au sein d'ING Belgique, p. ex. auto-évaluations du risque et du contrôle, analyse de scénarios, inventaire d'événements externes, analyses d'événements internes (p. ex. enseignements tirés des informations provenant du reporting d'événements), signalement des indicateurs de risque clés et des menaces.

Advanced Measurement Approach (AMA)

ING Belgique applique le modèle Operational Risk Capital d'ING Bank dans lequel le profil de risque est étroitement adapté au profil de risque interne d'ING Bank et de ses divisions, en utilisant d'une part des données de scénarios pour identifier les risques et pertes internes graves et d'autre part des données RCSA pour identifier les risques journaliers. Le business a un rôle important à jouer dans l'évaluation de la gravité du scénario, alors que la fonction ORM se charge quant à elle de valider les résultats. Les données internes sont combinées à des données externes sur les pertes (ORX) dans le calcul du capital AMA.

Atténuations du risque

ING Bank n'utilise actuellement pas de mécanismes d'assurance ou de transfert du risque pour atténuer le risque dans le cadre du calcul du capital AMA.

Risque opérationnel

Définition

Le risque opérationnel est le risque de perte directe ou indirecte résultant de processus internes, de personnes et de systèmes inadéquats ou défaillants ou d'événements extérieurs.

Catégories de risque

ING Bank classe les risques opérationnels en plusieurs domaines de risque:

- Le risque (de la technologie) d'information est le risque de perte financière, sanctions réglementaires ou dommages à la réputation découlant de violations de la confidentialité, de l'intégrité ou de la disponibilité dans les processus commerciaux ou d'informations ou de l'absence de qualité des informations;
- Le risque de continuité est le risque de perte financière, sanctions réglementaires ou dommages à la réputation dus à des perturbations des affaires (perte de personnes, processus, systèmes, données, sites);
- Le risque de contrôle est le risque de perte financière, sanctions réglementaires ou dommages à la réputation dus à des structures d'organisation et procédures de gouvernance inefficaces (en ce compris des rôles et responsabilités peu clairs et une structure de reporting inadéquate); contrôle et instauration de mesures d'atténuation des risques; et culture du risque;
- Le risque de fraude interne est le risque de perte financière, sanctions réglementaires ou dommages à la réputation dus à un abus délibéré de procédures, systèmes, actifs, produits et/ou services d'ING par des employés (en ce compris les travailleurs temporaires, les tiers en sous-traitance, les internes et les consultants) qui ont pour but d'en tirer un profit pour eux-mêmes ou d'autres personnes de manière trompeuse ou illégale;
- Le risque de fraude externe est le risque de perte financière, sanctions réglementaires ou dommages à la réputation dus à un abus délibéré de procédures, systèmes, actifs, produits et/ou services d'ING par des parties externes (clients, clients potentiels ou autres tiers, en ce compris les vendeurs et agences externes) qui ont pour but d'en tirer un profit pour elles-mêmes ou d'autres personnes de manière trompeuse ou illégale;
- Le risque d'activité non autorisée est le risque de perte financière, sanctions réglementaires ou dommages à la réputation dus à des employés s'écartant du cours normal des affaires, octroyant de manière intentionnelle des approbations non autorisées ou outrepassant leurs pouvoirs;
- Le risque de sécurité personnelle et matérielle est le risque de perte financière, sanctions réglementaires ou dommages à la réputation dus à des menaces criminelles et environnementales pouvant mettre en péril la sécurité ou la sûreté du personnel ING sur son lieu de travail, les personnes se trouvant sur les sites ING, les actifs d'ING ou les actifs confiés à ING, les personnes se trouvant sur des sites d'événement d'ING ou pouvant avoir un impact sur la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité de l'organisation d'ING;
- Le risque de traitement est le risque de perte financière, sanctions réglementaires ou dommages à la réputation dus au traitement (de transactions) défaillant (input, exécution, output) ou à une gestion de processus défaillante; et
- Le risque de pratique d'emploi est le risque de perte financière, sanctions réglementaires ou dommages à la réputation dus à des actes en contradiction avec des lois, des réglementations ou conventions sur l'emploi, la santé et/ou la sécurité, de même qu'au paiement d'indemnités pour lésions corporelles ou à des événements de diversité/discrimination.

Le risque opérationnel inclut le risque inhérent de perte de réputation ainsi que le risque juridique, mais les risques stratégiques ne sont pas inclus. Le risque de réputation est défini comme la probabilité qu'une mauvaise publicité concernant les pratiques commerciales et associations d'ING Belgique, qu'elle soit vraie ou non, induise une perte de confiance dans l'intégrité d'ING Belgique. Le risque de réputation est multidimensionnel et reflète la perception d'autres acteurs du marché, comme les clients, contreparties, actionnaires, investisseurs ou régulateurs pouvant avoir un impact négatif sur la capacité qu'a ING Belgique de préserver des relations commerciales existantes ou d'en établir de nouvelles et sur son accès continu à des sources de financement (p. ex. par le biais des marchés bancaires ou de titrisation).

Le risque juridique est défini comme le risque lié (i) au non-respect (réel ou perçu) de lois, règlements, politiques et normes en vigueur, (ii) à des engagements ou obligations contractuelles qui ne sont pas respectées ou ne peuvent être appliquées comme convenu ou le sont d'une manière inattendue ou contraire et (iii) à la responsabilité envers des tiers découlant d'un acte ou d'une omission imputable à ING Belgique donnant (potentiellement) lieu à une détérioration de l'intégrité d'ING Belgique, conduisant à des dommages à la réputation d'ING Belgique, des sanctions juridiques ou réglementaires ou des pertes financières. Étant donné la forte dépendance des organismes financiers vis-à-vis des systèmes informatiques, des contrôles portant sur divers aspects du risque informatique, comme l'intégrité et la confidentialité, sont intégrés dans le cadre de risque et de contrôle d'ING Belgique.

Risque de conformité

Définition

Le risque de conformité est défini comme le risque de détérioration de l'intégrité d'ING Belgique, conduisant à des dommages à la réputation d'ING Belgique, des sanctions juridiques ou réglementaires ou des pertes financières suite au non-respect (réel ou perçu) de lois, règlements, politiques et normes en vigueur ainsi que des Valeurs ING stipulées dans le Orange Code. Nous visons une gestion efficace des risques de conformité qui pourraient exposer ING Belgique à des dommages de réputation, amendes, indemnités civiles et pénales, paiement de dommages et intérêts, décisions de justice et suspension ou révocation de licences qui auraient un impact néfaste sur nos clients, notre personnel, nos actionnaires ou d'autres parties prenantes.

Catégories de risque

ING Bank classe le risque de conformité en quatre domaines de risque d'intégrité liés à la conduite:

- *La conduite du client* fait référence aux risques de conformité découlant de la relation avec nos clients et/ou partenaires commerciaux ou de la conduite de ceux-ci, comme le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme. Ces risques portent généralement au sein d'ING Bank le nom de « crimes économiques et financiers » (CEF);
- *La conduite personnelle* fait référence aux risques de conformité découlant de la conduite d'employés d'ING;
- *La conduite des services financiers* fait référence aux risques de conformité découlant de la conduite d'ING Bank ou générée par celle-ci lors du développement, du marketing et/ou de la vente de produits et services à ses clients;
- *La conduite organisationnelle* fait référence aux risques de conformité découlant de la manière dont la Banque s'organise pour développer ses activités. Cette catégorie couvre par exemple les licences requises pour exercer ses activités de banque régulées ou assurer l'efficacité opérationnelle de ses barrières d'information.

Comptes annuels consolidés - suite

Les contrôles instaurés pour atténuer les risques de conformité liés aux domaines de risque susmentionnés ont été conçus et intégrés au sein d'ING Belgique. L'efficacité des contrôles est testée sur une base périodique, et le senior management a conscience de sa responsabilité consistant à s'assurer que ses processus sont conformes aux lois et règlements applicables, aux politiques internes et au Orange Code.

Lorsqu'un employé d'ING Belgique suspecte une violation de lois et règlements externes, de politiques internes et de normes minimales et/ou du Orange Code, il est encouragé à se manifester (de manière anonyme), conformément à la Politique de dénonciation, en faisant appel au canal le plus approprié, comme la ligne éthique (externe).

Politique et normes minimales concernant le crime économique et financier

La politique et les normes minimales concernant le crime économique et financier d'ING Bank sont le reflet des lois, règlements et normes industrielles nationaux et internationaux pertinents.

La direction d'ING Belgique applique des procédures locales pour se conformer à des lois, règlements locaux ainsi qu'à la politique et aux normes minimales sur le crime économique et financier d'ING Bank. Lorsque les lois et réglementations locales sont plus strictes, celles-ci l'emportent. De la même manière, la politique et les normes minimales sur le crime économique et financier l'emportent lorsque les normes qu'elles contiennent s'avèrent plus strictes que ce que prévoient les lois et réglementations locaux, et en l'absence d'interdiction spécifique (confidentialité des données ou secret bancaire).

Gestion du capital

Objectifs

Le département «Capital Management» d'ING Belgique est chargé d'assurer, à tout moment, un niveau de fonds propres suffisant pour ING Belgique et ses filiales, afin de faire face aux risques inhérents à leurs activités. Ceci implique la gestion, la planification et l'allocation des fonds propres au sein de ING Belgique.

Capital Management effectue le suivi et la planification du capital, tant au niveau consolidé que «stand alone». ING Belgique a adopté une approche intégrée pour l'analyse de l'adéquation de ses fonds propres, par rapport à son profil de risque et à son environnement, et tenant compte des exigences réglementaires.

ING utilise les définitions principales suivantes relatives aux fonds propres :

- Les fonds propres «Common Equity Tier 1» (CET1) sont essentiellement constitués des capitaux propres des actionnaires et du bénéfice non distribué, diminués des «filtres prudentiels» applicables et des autres éléments déductibles;
- Les fonds propres «Tier 1» sont constitués des fonds propres «Common Equity Tier 1» augmentés des instruments hybrides;
- Le «Total Capital» est composé des fonds propres «Tier 1» et «Tier 2» (dette subordonnée);
- Les ratios «Common Equity Tier 1», «Tier 1» et «Total Capital» correspondent respectivement aux fonds propres «Common Equity Tier 1», «Tier 1» et «Total Capital» divisés par les actifs pondérés par les risques («Risk Weighted Assets»).

Développements

En janvier 2014, ING Belgique a officiellement commencé à rapporter les exigences de capital et le capital disponible conformément à la CRDIV ainsi qu'à la CRR1 (plus connues sous le nom de «Bâle III»). Les ratios de solvabilité de ING Belgique se maintiennent à un niveau sain suite à ce changement.

En mars 2015, ING Belgique a procédé à l'émission de USD 600 mio de dettes subordonnées de type Tier 2. Cet instrument, qui répond aux exigences de la CRD IV, a une maturité initiale de 10 ans, et a été émis avec pour contrepartie ING Bank N.V. (maison mère). Cette émission vient s'ajouter à l'émission précédente de EUR 750 mln en juin 2014, ce qui amène les fonds propres Tier 2 à EUR 1,3 bio depuis le 31 mars 2015.

En décembre 2017, ING Belgique a procédé à l'émission d'instruments hybrides («Additional Tier 1» ou «AT1») pour un montant de EUR 725 mln, sous la forme de deux emprunts perpétuels intragroupe auprès d'ING Bank, convertibles en actions ordinaires, l'un pour un montant de USD 590 mln et l'autre pour un montant de EUR 225 mio. Ces instruments AT1 répondent aux exigences de la CRD IV.

Politiques suivies en matière de gestion du capital

Les activités de Capital Management sont exercées sur la base de principes, directives et procédures établis. Les principaux documents reprenant les consignes en matière de gestion du capital sont le «Capital Plan» (qui inclut les exigences réglementaires ainsi que les limites internes approuvées en matière de gestion du capital), la «ING Bank Capital Investment Policy» et la «Local Capital Management Policy».

Les définitions et politiques relatives aux fonds propres citées précédemment ont été approuvées par le Comité de Direction de ING Bank ou par des autorités déléguées.

Processus de Gestion du Capital

Capital Management s'assure qu'un capital suffisant est disponible. Pour ce faire, il fixe des objectifs et des limites appropriées, en rapport avec les mesures citées précédemment pour ING Belgique. Le respect de ces objectifs et limites est assuré par la planification et l'exécution de transactions de gestion de capital.

Le processus est complété par l'analyse de scénarios, et en particulier de scénarios de crise en matière de solvabilité («solvency stress testing»). L'évaluation et le suivi continus des besoins en capitaux sont intégrés dans le processus de planification de capital de Capital Management, et font l'objet d'un rapport trimestriel. L'objectif principal de cette évaluation est de s'assurer qu'ING Belgique, considéré dans son ensemble, possède un capital suffisant par rapport à son profil de risque et aux exigences internes ainsi que réglementaires, tant pour le court que le moyen terme (horizon de 3 ans minimum).

Evaluation de l'adéquation des fonds propres

En 2017, les différentes entités d'ING Belgique ont été capitalisées de manière adéquate par rapport à leur profil de risque et à leurs objectifs stratégiques.

Suite à l'introduction du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) fin 2014, ING Bank et ses filiales délivrent un rapport unique «Internal Capital Adequacy Assessment Process» (ICAAP – processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital) à la Banque Centrale Européenne (BCE).

Une fois par an, ING Belgique soumet une documentation détaillée sur l'ICAAP à l'équipe de supervision conjointe de la BCE, tel que cela est prévu dans le cadre de Bâle III. Cette documentation comprend un descriptif de l'environnement au sein duquel opère ING, de son appétit pour le risque, une analyse du niveau actuel et futur des fonds propres, aussi bien dans des circonstances normales qu'en situation de stress, ainsi qu'une analyse du «Capital Economique» («Economic Capital»).

Exigences réglementaires en matière de fonds propres

Un certain montant de capital réglementaire est requis pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. L'adéquation du capital d'ING Belgique est contrôlée en utilisant, parmi d'autres mesures, les règles et ratios établis par le Comité de Bâle sur la Supervision Bancaire («BIS rules & ratios»), ainsi que les directives et réglementations émises par la Communauté Européenne, telles que mises en œuvre en Belgique par la BNB. Les ratios BIS de solvabilité comparent le montant de capital disponible (Common Equity Tier 1, Tier 1 et Total Capital) avec le volume total des actifs pondérés par les risques (RWA).

La nouvelle directive sur l'adéquation des fonds propres (CRD IV) a pour objectif de renforcer la résilience des banques, en particulier via l'introduction de «coussins» de fonds propres. Ces coussins sont introduits progressivement chaque année depuis janvier 2016, jusqu'à leur implémentation complète en janvier 2019.

Le Coussin de Conservation du Capital (Capital Conservation Buffer) –2,5% des RWA sur base «fully loaded»– a été conçu pour s'assurer que les banques renforcent leur capital en dehors des périodes de stress. Ce coussin peut être utilisé lorsque des pertes sont encourues. Il a été introduit en janvier 2016 (0,625%).

Le Coussin de Capital Contracyclique (Countercyclical Capital Buffer) –entre 0% et 2,5% des RWA– vise à contrer les effets adverses du développement du risque systémique dans l'économie. Le niveau du Coussin de Capital Contracyclique par pays d'exposition et le moment de son implémentation sont déterminés par les autorités nationales (la BNB en Belgique), sur base des développements macro-économiques.

Certaines banques sont aussi soumises au Coussin des Banques Systémiques (Systemic Bank Buffer) –entre 1% et 5% des RWA– créé pour refléter leur impact sur l'économie globale (Global Systemically Important Banks – GSIBs) ou sur l'économie locale (Domestic Systemically Important Banks – DSIBs). La liste des GSIBs est publiée chaque année par le Financial Stability Board. ING Bank NV figure sur cette liste avec une exigence supplémentaire de capital égale à 3% des RWA. ING Belgique SA est soumise à un coussin de type DSIB de 1,5% en janvier 2018, introduit progressivement sur une période de trois ans depuis janvier 2016.

Sans prendre en compte l'impact de ces coussins de fonds propres, en 2017 l'exigence minimum en fonds propres selon le Pilier I s'établissait comme suit:

- Common Equity Tier 1 ratio: 4,5%;
- Tier 1 ratio: 6%;
- Total Capital ratio: 8%.

Pour déterminer l'exigence réelle en fonds propres du Pilier I, ces ratios doivent être augmentés des exigences en terme de «coussin combiné», c'est-à-dire pour ING Belgique (sur une base fully loaded): 2,5% de Coussin de Conservation du Capital, 1,5% de Coussin Systémique (DSIB) et 0,04% de Coussin de Capital Contracyclique. Les niveaux des ratios qui en résultent sont les suivants:

- Common Equity Tier 1 ratio: 8,54%;
- Tier 1 ratio: 10,04%;
- Total Capital ratio: 12,04%.

Comptes annuels consolidés - suite

Voici le calcul de la Position en Capital ainsi que le Ratio relatif au Capital d'ING Belgique SA:

	2017		2016	
	Règles 2017 (CRR/CRD IV phase transitoire)	Règles 2019 (CRR/CRD IV entièrement implémenté)	Règles 2017 (CRR/CRD IV phase transitoire)	Règles 2019 (CRR/CRD IV entièrement implémenté)
En millions d'EUR / En %				
Les capitaux propres (maison-mère)	10.186	10.186	10.290	10.290
Ajustements réglementaires:				
Intérêts minoritaires, comptés comme fonds propres de base de catégorie 1	29	-32	43	-21
Goodwill et immobilisations incorporelles déduits de la cat. 1 ¹	-103	-103	-102	-102
Insuffisance de provision ²	-266	-266	-242	-242
Réévaluation de la réserve titres de créance	-281	0	-316	0
Réévaluation de la réserve actions	0	0	0	0
Réévaluation de la réserve biens immobiliers	0	0	0	0
Réévaluation de la réserve couvertures de flux de trésorerie	294	294	140	140
Ajustement d'évaluation prudente	-18	-18	-19	-19
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%	0	0	0	0
Filtres prudentiel:				
Bénéfice de l'exercice	-741	-741	-572	-572
Ajustements liés aux régimes à prestations définies (IAS19)	0	0	0	0
Actifs nets du fonds de pension à prestations définies	0	0	0	0
Actifs d'impôt différé	-1	-1	-1	-1
Ajustements pour risque de crédit concernant les instruments dérivés (DVA)	18	18	19	19
Dividende prévisible	-503	-503	-858	-858
Capital disponible - Fonds propres de base de catégorie 1	8.615	8.835	8.381	8.633
Emprunts subord. éligible en tant que fonds propr. de cat. 1	717	717	0	0
Déduction du goodwill et d'autres immob. incorporelles ¹	0	0	0	0
Insuffisance de provision ²	0	0	0	0
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%	0	0	0	0
CRD-IV Hybrides catégorie 1 éligible	0	0	0	0
Investis. >10% dans des établ. fin., excédant le seuil de 10%	0	0	0	0
Déduct. de l'excès cons. aux fonds propr. de base de cat. 1	0	0	0	0
Intérêts min. comptés comme fonds propr. de base de cat. 1	0	0	0	0
Capital disponible - Catégorie 1	9.332	9.552	8.381	8.633
Capital supplémentaire - Catégorie 2	1.250	1.250	1.332	1.332
Insuffisance de provision ²	0	0	0	0
IRB provision de l'excédent	0	0	14	14
Investissements >10% dans des établissements financiers, excédant le seuil de 10%	-0	-0	-1	-1
Intérêts minoritaires, comptés comme fonds propres de base de catégorie 2	0	0	0	0
Fonds propre de catégorie 3 disponibles	0	0	0	0
Capital BIS	10.583	10.802	9.727	9.979
Actifs pondérés du risque (RWA)³	60.262	60.626	58.744	59.359
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	14,30	14,57	14,27	14,54
Ratio de fonds propres de catégorie 1	15,49	15,76	14,27	14,54
Ratio de fonds propres total	17,56	17,82	16,56	16,81

1. Immobilisations incorporelles: principalement software capitalisé.

2. En Bâle III, l'insuffisance de provision est déduite entièrement des fonds propres de base de catégorie 1, tandis que les investissements importants dans les institutions financières, conditionnellement à certains seuils, ont une pondération des risques de 250%. Au cours de la période de transition (2014-2017), ils abandonnent graduellement la déduction de 50% du capital de catégorie 1 supplémentaires et 50% de capital de catégorie 2 vers la pleine déduction des fonds propres de base de catégorie 1.

3. Les modèles internes liés aux "Actifs pondérés du risque (RWA)" ne sont pas audités mais validés par la Banque Nationale de Belgique.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société ING Belgique SA sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

l'audit des comptes annuels consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Incertitude relative à l'estimation des pertes (réductions de valeur) sur les prêts et avances à la clientèle

Nous faisons référence aux 'Règles d'Evaluation', sections 'Actifs financiers' et 'Dépréciation des actifs financiers' ainsi qu'aux annexes sur le Risque de crédit dans la section 'Gestion des risques' des comptes annuels consolidés.

Description

Le portefeuille net des prêts et avances à la clientèle du Groupe s'élève à EUR 106.444.117 milliers d'EUR et représente 70% du total de l'actif au 31 décembre 2017. Ces prêts et avances à la clientèle sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite d'une provision pour pertes sur prêts (673.346 milliers d'EUR). Certains aspects de la comptabilisation des pertes sur prêts exigent un jugement important de la Direction, tels que l'identification des prêts et avances à la clientèle qui se détériorent, l'évaluation de l'indication objective de la dépréciation, la valeur des garanties reçues, et l'estimation de la valeur recouvrable.

En raison de l'importance des prêts et avances à la clientèle et du jugement lié à l'estimation de la provision pour pertes sur prêts, nous considérons l'évaluation des prêts et avances à la clientèle comme un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit

Assistés de nos spécialistes en informatique et en gestion des risques financiers, nous avons effectué les procédures d'audit suivantes:

- Nous avons évalué la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés portant sur l'exactitude des données relatives aux prêts et avances à la clientèle et aux garanties reçues, la détermination des scores de risques de crédit, l'identification des arriérés et leur suivi, l'approbation des pertes sur prêts ainsi que l'évaluation périodique des paramètres utilisés dans les modèles.





Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société ING Belgique SA sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

- Nous avons évalué la pertinence des méthodologies des dépréciations collectives. Nous avons évalué les modèles et les hypothèses utilisés par la Direction pour déterminer la provision collective pour pertes sur prêts;
- Nous avons évalué la méthodologie et le cadre conçus et mis en place par le Groupe pour déterminer si les résultats des modèles de provision collective pour pertes sur prêts doivent être ajustés afin de mieux refléter les circonstances actuelles de la performance du portefeuille et des conditions économiques générales;
- Nous avons évalué les données utilisées dans les modèles telles que les données relatives aux prêts et avances à la clientèle et aux garanties reçues. Pour un échantillon de prêts et avances à la clientèle, nous avons comparé les données utilisées dans les modèles avec la documentation sous-jacente telle que les contrats;
- Nous avons testé un échantillon de prêts qui ont continué d'être, sont devenus, ou étaient exposés au risque d'être individuellement dépréciés. Pour les dossiers de prêts sélectionnés, nous avons évalué l'estimation du montant recouvrable faite par la Direction, y compris la capacité à générer des liquidités et, le cas échéant, la valeur de la garantie réalisable, basée sur les informations financières et du marché disponibles, et, le cas échéant, l'analyse des scénarios de reprise alternatifs.

Systèmes informatiques et contrôles automatisés à l'égard de l'information financière

Description

Nous avons identifié les systèmes informatiques et les contrôles automatisés à l'égard de l'information financière comme point clé de l'audit du Groupe car les systèmes concourant à la production de l'information comptable et financière dépendent fondamentalement des systèmes d'informations et des contrôles liés à ceux-ci pour traiter des volumes significatifs de transactions. Les processus comptables automatisés et l'environnement de contrôle des systèmes informatiques, qui comprennent la gouvernance informatique ainsi que les contrôles généraux sur ces systèmes tels que les contrôles relatifs aux développements et changements, aux accès aux programmes et aux données, et aux opérations informatiques, doivent être conçus et opérer de façon effective afin d'assurer la fiabilité de l'information financière. Les calculs et autres contrôles automatisés des applications (y compris les accès logiques) ainsi que les interfaces entre les systèmes informatiques sont particulièrement importants.

Nos procédures d'audit

Assistés de nos spécialistes en informatique, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Nous avons évalué le cadre de gouvernance du Groupe en matière de gestion des systèmes informatiques;





Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société ING Belgique SA sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

- Nous avons évalué la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles généraux sur les systèmes informatiques tels que les contrôles relatifs aux développements et changements, aux accès aux programmes et aux données, et aux opérations informatiques (par exemple, la planification des tâches, les procédures de sauvegarde et de récupération);
- Nous avons évalué la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles automatisés des applications pour les processus clés ayant un impact sur l'information financière produite par le Groupe;
- Nous avons évalué l'intégrité des données transmises au travers des différents systèmes informatiques vers les systèmes concourant à la production de l'information financière.

Incertitude relative à l'estimation de la provision pour restructuration

Nous faisons référence aux 'Normes comptables' à la section Provisions des comptes annuels consolidés ainsi qu'aux annexes 16 et 28 des comptes annuels consolidés sur les provisions de restructuration.

Description

Nous avons identifié la provision pour restructuration en tant que point clé de l'audit pour la Société étant donné l'importance de la restructuration en cours et le niveau de jugement élevé :

- La provision pour restructuration enregistrée comme une conséquence de la stratégie d'Accelerating Think Forward' annoncée publiquement le 3 octobre 2016 par le Groupe ING s'élève à 576 millions d'EUR au 31 décembre 2017.
- L'évaluation des provisions pour restructuration et la détermination et sélection des hypothèses sous-jacentes requièrent un important jugement de la part de la direction.

Nos procédures d'audit

- Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle des contrôles portant sur la sélection et détermination des hypothèses et données pertinentes, ainsi que sur le calcul et l'évaluation de la provision pour restructuration;
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des jugements clés appliqués par la Direction à travers une analyse détaillée des conventions collectives de travail et des discussions avec les départements de la Finance et des Ressources Humaines;
- Nous avons évalué la compétence, l'objectivité et la capacité de l'expert actuariel mandaté par la direction dans le cadre de la préparation de l'estimation, fait appel à un spécialiste actuariel, effectué une analyse de sensibilité axée sur les hypothèses importantes afin de vérifier le caractère raisonnable de ces hypothèses, évalué la cohérence des méthodologies d'évaluation utilisées et vérifié que les dispositions de la convention de travail au niveau de la Société ont été correctement reflétées dans les hypothèses utilisées pour calculer la provision.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société ING Belgique SA sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

- En outre, nous avons évalué si les annexes sur l'application du jugement requis pour l'estimation de la provision reflètent suffisamment les incertitudes associées à la détermination de la provision pour restructuration.

Estimation de l'impact de l'adoption de la norme comptable IFRS 9

Nous faisons référence aux 'Règles d'Evaluation', sections 'Evolution des règles IFRS-EU au-delà de 2017' et 'IFRS 9 'Instruments financiers'.

Description

Le Groupe adopte la norme IFRS 9 'Instruments financiers' à compter du 1^{er} janvier 2018 ce qui implique une communication de l'estimation de l'impact financier sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018, date de l'adoption de cette nouvelle norme comptable, conformément à IAS 8 'Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs'. La détermination de l'impact de l'adoption d'IFRS 9 nécessite du jugement et de l'estimation de la part de la Direction notamment en ce qui concerne la classification et l'évaluation des actifs et des passifs financiers et la dépréciation des actifs financiers.

Nos procédures d'audit

Nos procédures d'audit ont consisté en l'évaluation de la conception et de l'efficacité opérationnelles des contrôles liés au processus mis en place par la Direction pour déterminer l'estimation de l'impact de l'adoption d'IFRS 9 ainsi que d'autres procédures d'audit spécifiques à l'information à inclure dans les annexes telle que requise par IAS 8.

- Nous avons examiné la pertinence des positions techniques clés prises et les jugements portés lors de la détermination de l'estimation compte tenu des exigences d'IFRS 9, du modèle opérationnel du Groupe et de notre connaissance du secteur. Nos procédures d'évaluation des contrôles se sont été focalisées sur les contrôles liés au processus mis en place par la Direction pour développer ses positions techniques;
- Assistés de nos spécialistes en gestion des risques financiers, nous avons évalué les contrôles mis en place par le Groupe dans le cadre de la conception et de la mise en place de la méthodologie de pertes de crédit attendues. En particulier, nous avons testé les contrôles portant sur la sélection de plusieurs scénarios macroéconomiques utilisés dans le calcul des pertes de crédit attendues et sur la conception, la validation interne et la mise en place des modèles les plus significatifs utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues;
- Assistés de nos spécialistes en gestion des risques financiers, nous avons vérifié de manière indépendante, pour une sélection d'instruments financiers, la pertinence du modèle de gestion alloué et l'évaluation de la Direction de l'application du critère de flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ('Solely Payments of Principal and Interest' ou SPPI);





Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société ING Belgique SA sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

- Assistés de nos spécialistes en gestion des risques financiers, nous avons évalué la méthodologie et le cadre conçus et mis en place par le Groupe pour déterminer si les résultats du modèle de provision et les allocations par étapes (étape 1: Instruments financiers qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque crédit depuis la comptabilisation initiale, étape 2: Instruments financiers qui ont connu une augmentation significative du risque crédit depuis la comptabilisation initiale et étape 3: Instruments financiers dépréciés), semblent raisonnables et reflètent les attentes du Groupe en terme de conditions économiques futures ;
- Nous avons évalué la pertinence du contenu de l'annexe conformément aux exigences d'IAS 8.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:



Document Classification: KPMG Public



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société ING Belgique SA sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés et évaluons si les comptes annuels consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société ING Belgique SA sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés, et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

— L'information sur la Gouvernance d'entreprise et la Diversité

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

— Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société ING Belgique SA sur les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes des comptes annuels consolidés.

Autres mentions

- Nous faisons référence au rapport de gestion sur les comptes annuels consolidés qui énonce le point de vue de la direction selon lequel le Groupe est exempté de l'obligation de préparer et de publier l'information non-financière requise par l'article 119 §2 du Code des sociétés étant donné que le Groupe est une filiale d'ING Groep NV, qui prépare un rapport annuel consolidé qui inclut l'information non-financière conformément à la directive européenne applicable.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, 10 avril 2018

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par



Olivier Macq
Réviseur d'Entreprises

ING Belgique SA
Avenue Marnix 24
B-1000 Bruxelles
Belgique

www.ing.be

Registre des personnes morales n° 0403 200 393

